

République et canton de Genève

Rapport de gestion du Conseil d'Etat 2015



Table des matières

	Conseil d'Etat	5
	Réalisations par politiques publiques.....	22
A	Formation	23
B	Emploi	31
C	Action sociale	33
D	Personnes âgées.....	37
E	Handicap	39
F	Environnement	41
G	Aménagement et logement	48
H	Sécurité et population.....	55
I	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
J	Mobilité.....	63
K	Santé.....	66
L	Economie	78
M	Finance et impôts.....	83
N	Culture, sports et loisirs	90
O	Autorités et gouvernance	93
P	Etats-majors et prestations de moyen	104
Q	Energie	113
	Organigrammes.....	115



Conseil d'Etat

Au cours de la deuxième année de la législature 2014-2018, le Conseil d'Etat a principalement agi en vue de maîtriser l'évolution des charges dans le canton. En effet, l'abandon du taux plancher avec l'euro, le 15 janvier 2015, par la Banque nationale suisse (BNS) a assombri les perspectives économiques du pays, mais plus encore celles de notre canton. L'économie genevoise est en effet fortement dépendante des exportations vers la zone euro, et la décision de la BNS a subitement renchéri les produits suisses ou genevois dans une proportion oscillant entre 10% et 20%. De la même manière et pour les mêmes motifs, les salaires versés en Suisse par des entreprises actives au plan international supposent un coût accru. C'est pourquoi les attentes en matière de croissance économique ont dû être sévèrement corrigées par rapport à celles sur lesquelles se basait le budget 2015. En effet, le groupe de perspectives économiques, qui tablait fin 2014 sur une croissance du PIB de 2,3% en 2015 a dû, au milieu de l'année, réduire cette prévision à seulement 0,5%.

Ainsi, en septembre 2015, le Conseil d'Etat a dû prendre des mesures immédiates pour limiter les pertes sur l'exercice en cours, estimées à quelque 200 millions de francs, au lieu des 14 millions d'excédent prévus au budget. Le Conseil d'Etat ne peut toutefois agir que sur les instruments dépendant directement de sa compétence, alors que la situation économique entraîne de nettes hausses de dépenses dans des domaines où les droits aux prestations sont fondés sur des lois (subsides assurance-maladie, aide aux personnes âgées, aux étudiants, aux personnes handicapées, aux migrants, etc.).

Simultanément, Genève continue d'investir des montants importants pour la réalisation d'infrastructures essentielles pour les habitants du canton, dans les domaines de la mobilité, de la santé, de la formation (avec notamment l'inauguration du nouveau bâtiment de la HES à Battelle et de l'extension de la prison de la Brenaz, chantiers achevés dans les délais et dans le respect des enveloppes budgétaires). L'année 2015 aura aussi été marquée par l'accord avec Berne et les CFF pour le démarrage en 2024 du chantier de la future extension souterraine de la gare de Cornavin. L'accord limite à 16,5 millions le surcoût à la charge du canton et à 11,3 millions pour la Ville de Genève,

par rapport au projet initial. Ce chantier de 1,652 milliard se répartira donc à raison de quelque 416 millions à charge du canton, 111,3 millions pour la Ville et 1,075 milliard pour la Confédération, le solde étant à la charge des CFF, sous réserve de l'adoption des crédits visés par les autorités genevoises.

Comme il l'a indiqué en début de législature, le Conseil d'Etat rappelle que ces investissements aggravent notre endettement si l'on ne parvient pas à réaliser des excédents de recettes dans les comptes. Une perspective qui fragilise la capacité d'action de l'Etat, en raison des mécanismes du frein à l'endettement.

C'est dans ce contexte qu'il a présenté, simultanément au projet de budget 2016, un objectif de réduction de charges équivalant à 5% de la masse salariale d'ici à 2018, appelant les partis et les partenaires sociaux à contribuer à ses réflexions par des propositions alternatives parvenant aux mêmes objectifs. L'objectif du Conseil d'Etat est de respecter les impératifs constitutionnels en matière de frein à l'endettement, tout en maintenant les investissements nécessaires et en préservant les conditions de rémunération et de retraite de la fonction publique et les prestations essentielles pour les habitants du canton.

Le Grand Conseil a finalement refusé l'entrée en matière sur le projet de budget 2016 et refusé également les modifications légales proposées par le Conseil d'Etat pour éliminer certaines niches fiscales, à l'exception du PL 11685 limitant la déduction des frais de déplacement. Ce dernier est toutefois attaqué par référendum et sera tranché par le peuple courant 2016. Les organisations représentatives du personnel ont elles aussi manifesté leur opposition au projet de budget 2016, sans proposer pour l'instant de pistes alternatives pour les exercices suivants. Les négociations avec toutes les parties prenantes devront ainsi se poursuivre en 2016 en vue de l'élaboration des projets de budgets 2016 et 2017.

Dans ce contexte de blocage politique, l'année 2015 aura toutefois été marquée par quelques avancées sur des dossiers importants. Ainsi, le peuple genevois a approuvé le 8 mars la nouvelle loi sur la police. La mise en œuvre de la réforme a débuté et déploiera ses effets ces prochaines années.

Sur le plan de la Genève internationale, dont l'avenir dépend fortement d'importants projets de rénovation de bâtiments, on se réjouira des votes favorables de la Confédération et de l'Assemblée générale de l'ONU, qui ont toutes deux approuvé les crédits pour la rénovation du Palais des Nations, devisée à quelque 837 millions de francs. Le Conseil national a pour sa part approuvé, le 30 novembre 2015, le crédit de 54 millions accordé à la FIPOI pour la reconstruction du siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, par 130 voix contre 48. Le Conseil des Etats se penchera sur cet objet en 2016.

Le chantier de la répartition des tâches entre les communes et le canton, voulu par la nouvelle constitution, s'est poursuivi en 2015 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi-cadre fixant les principes de cette répartition, et le dépôt d'un premier train de lois soutenu à l'unanimité par l'Association des communes genevoises. Le Grand Conseil a également adopté la loi permettant la création de communautés de communes, nouvel outil de coopération intercommunale pour l'accroissement partagé de certaines compétences.

Suivi du programme de législation 2014-2018

Priorité 1: Consolider les bases de la prospérité du canton

1. Gérer les conséquences du frein à l'immigration en tenant compte des particularités du canton

Le 11 février 2015, le Conseil fédéral a ouvert une consultation concernant deux révisions de la loi sur les étrangers, soit la mise en œuvre de l'article 121a Cst. et les compléments à adopter au projet de loi du Conseil fédéral relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers, du 8 mars 2013. A la même date, il a adopté le mandat définitif de négociations sur l'adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Dans le cadre de la réponse à la procédure de consultation comme auprès des autorités fédérales et des instances intercantionales, le canton de Genève a rappelé à de nombreuses reprises son soutien ferme et inconditionnel aux accords bilatéraux et à la libre circulation des personnes en particulier, qui ont fortement contribué à la croissance économique et à la

création d'emplois, notamment sur l'arc lémanique. La compétitivité de nos entreprises et la bonne santé de notre économie dépendent du maintien de conditions-cadre telles que l'accès facilité au marché européen et l'ouverture du marché du travail. L'arc lémanique a des besoins élevés, mais aussi spécifiques en termes de main-d'œuvre étrangère, notamment en lien avec la Genève internationale, les fédérations sportives internationales, les sociétés multinationales et les institutions académiques. A cette fin, nos relations bilatérales avec l'Union européenne (UE), notre premier partenaire, doivent impérativement être sauvegardées et consolidées.

Dans ce contexte, s'agissant du contrôle des conditions de rémunération et de travail, le canton de Genève considère que seul un dispositif de contrôle a posteriori permet de protéger les travailleurs des risques de sous-enchère abusive et les entreprises de la concurrence déloyale.

Le canton s'est aussi engagé pour une résolution durable du dossier croate, condition préalable décisive pour le maintien des accords bilatéraux et la poursuite des négociations sur les dossiers qui leur sont liés.

Le Conseil fédéral a annoncé, le 4 décembre 2015, qu'il entendait contrôler l'immigration des personnes qui relèvent de l'ALCP au moyen d'une clause de sauvegarde.

Le Conseil d'Etat rappelle que seule une solution soutenue par l'UE nous garantit une stabilité juridique à l'avenir. Une piste unilatérale ne règle pas le risque de mesures de rétorsion de la part de l'UE et rend difficile tout développement de nos relations avec notre premier partenaire. Il devient urgent de mettre fin à l'incertitude quant à l'avenir de nos relations avec l'UE et au maintien d'un accès facilité à la main-d'œuvre étrangère car cette situation déstabilise nos entreprises, alors même que l'environnement économique s'est durci ces derniers mois.

2. Unifier la fiscalité des entreprises

Le chantier majeur de la troisième réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE III) a sensiblement avancé durant l'année écoulée. Le 29 janvier 2015, à l'issue du délai de consultation sur l'avant-projet du Département fédéral des finances, les cantons de Genève et Vaud ont apporté des réponses communes, rendues publiques lors d'une conférence de presse des deux gouvernements au château de Prangins. La Métropole lémanique a apporté son soutien

aux grandes orientations de cet avant-projet, soit la suppression des statuts fiscaux, l'introduction de mesures respectant les standards internationaux, la mise en place de compensations en faveur des cantons et l'adaptation de la péréquation financière intercantonale. Les deux cantons ont en outre exprimé leur position de détail sur les mesures proposées.

Le début de l'année a aussi été l'occasion de rendre publique une étude actualisée de l'institut CREA sur l'impact financier et économique des sociétés concernées par les statuts fiscaux. Il en ressort que ces entreprises génèrent directement et indirectement plus de 60'000 emplois à Genève. Ces sociétés et leurs employés s'acquittent d'un montant d'impôts de 1,1 milliard de francs au niveau cantonal et communal, auxquels s'ajoutent 613 millions de francs d'impôt fédéral des personnes morales.

Au cours du premier semestre, le Conseil d'Etat a saisi de nombreuses occasions pour présenter les particularités genevoises et défendre les intérêts du canton devant les élus des Chambres fédérales, devant les autorités d'autres cantons et diverses associations économiques et professionnelles du pays.

Le 5 juin 2015, le Conseil fédéral a publié son projet de loi relatif à la RIE III. Il est apparu que celui-ci contenait certains changements importants par rapport à l'avant-projet de fin 2014. Le 25 juin, le conseiller d'Etat chargé du département des finances a été invité à exposer les observations du canton de Genève devant la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, rendant attentifs les députés à certaines conséquences potentielles des changements introduits.

L'examen détaillé du projet de loi fédéral effectué durant l'été a amené le Conseil d'Etat à présenter ses conclusions lors d'une conférence de presse, le 16 septembre 2015. Il y a réaffirmé fermement la nécessité d'instaurer un taux unique d'imposition des sociétés aux alentours de 13%. Le Conseil d'Etat a toutefois signalé des incertitudes importantes que contient à ce stade le projet fédéral, et qui ne permettent pas pour l'heure de chiffrer précisément l'impact de la réforme pour les sociétés et pour les recettes fiscales du canton. Ces incertitudes concernent notamment les modalités de mise en œuvre de la *patent box* et de la déduction accrue en matière de recherche et de développement.

A cette occasion, le Conseil d'Etat a en outre fait connaître les grandes lignes de l'effort complé-

mentaire qui pourrait être assumé par les entreprises, résultant de discussions engagées depuis le début de l'année. Ces efforts, qui concernent en particulier la formation professionnelle et l'encadrement de la petite enfance, se chiffrent à environ 55 millions de francs par année, auxquels s'ajoutent environ 35 millions supplémentaires la première année.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il serait prêt à élaborer un projet complet et transparent, incluant à la fois les éléments fiscaux définitifs et le mode de répartition des compensations, aussitôt que les contours de la loi fédérale seraient précisés.

Ce travail devrait pouvoir être entamé au cours du premier semestre de l'année 2016. Le 19 novembre 2015, en effet, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a publié sa prise de position détaillée sur le projet de loi fédérale, qui va globalement dans le sens des orientations souhaitées par notre canton. Le 14 décembre, le Conseil des Etats a adopté la réforme. Le projet paraît en l'état plutôt raisonnable, même si le montant des compensations prévues demeure inférieur aux attentes des cantons les plus concernés comme Genève ou Vaud. Le débat se poursuit désormais devant le Conseil national et doit permettre de lever les dernières incertitudes et de fixer définitivement le contenu de la loi.

3. Défendre et promouvoir le rôle et la mission de la Genève internationale

L'année 2015 a vu l'aboutissement d'efforts importants conduits par le Conseil d'Etat dans le cadre de cet objectif de législation. Le point d'orgue fut bien sûr l'adoption, le 23 décembre 2015, par l'Assemblée générale de l'ONU du projet de rénovation du Palais des Nations, dont le coût est évalué à quelque 837 millions de francs, pour des travaux prévus entre 2017 et 2023. Sur cette somme, 400 millions seront fournis sous forme de prêt par la Confédération, le canton et la Ville de Genève, conformément au «Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte» approuvé le 16 juin 2015 par les Chambres fédérales. Ce message implique quelque 117,2 millions de francs consacrés par Berne au renforcement de la Suisse en tant qu'Etat hôte et centre de gouvernance mondiale pour la période 2016-2019, soit 44,8 millions de plus qu'initialement prévu dans la planification financière fédérale. Quant au crédit pour la rénovation du Palais des Nations, à la suite des échanges menés entre le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat, il a été convenu qu'en plus d'un

apport en nature d'une valeur de 28 millions de francs, la part cantonale de cette contribution s'élèverait à 60 millions de francs, tandis que la Ville de Genève participerait à hauteur de 20 millions.

L'Organisation internationale du travail a démarré en 2015 ses travaux de rénovation, tandis que l'Organisation mondiale de la santé a désigné le lauréat de son concours international d'architecture pour son projet prévu en 2017. Quant à la construction du nouveau bâtiment de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, elle devrait débuter au printemps 2016. Le Conseil national a en effet adopté en novembre un prêt d'un montant de 54,4 millions à la FIPOI pour cet ouvrage. La décision finale dépend encore de l'accord du Conseil des Etats, qui doit statuer lors de la session de mars 2016.

Ces avancées sont particulièrement importantes et ont eu lieu malgré un contexte difficile, avec, d'une part, de fortes réticences exprimées par certaines forces politiques aux Chambres fédérales sur le rôle même de la Genève internationale et, d'autre part, les mesures d'économies que doit prendre l'ONU au plan mondial.

En novembre, le Conseil fédéral a adopté une révision partielle de l'ordonnance sur l'Etat hôte (OLEH, RS 192.121). Cette révision permettra, à terme, d'harmoniser les conditions d'engagement du personnel étranger pour toutes les organisations de la Genève internationale ayant conclu un accord avec la Confédération sous le régime de la loi sur l'Etat hôte. Le Conseil d'Etat reste toutefois préoccupé par la situation des ONG pour lesquelles le droit ordinaire s'applique et qui pourraient voir leurs possibilités de recruter du personnel étranger réduites dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel 121a sur l'immigration.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs apporté son soutien à la réalisation d'un monument en hommage à Nelson Mandela sur mandat du Grand Conseil, ainsi qu'aux projets de construction d'un nouveau bâtiment de siège pour Médecins Sans Frontières, de logements pour les travailleurs internationaux et d'une Cité de la Musique au cœur de la Genève internationale.

Etant donné le volume des investissements immobiliers et de transport envisagés dans le secteur de la place des Nations au cours de la prochaine décennie, le Conseil d'Etat continue de porter une attention particulière à la mobilité des organisations internationales ainsi qu'à une

bonne coordination entre les départements et les partenaires concernés.

4. Préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales

La coopération en matière de sûreté et de sécurité a été renforcée par la signature entre le département de la sécurité et de l'économie et l'aéroport international de Genève d'un accord permettant de financer vingt-quatre postes de policiers supplémentaires pour surveiller et protéger l'infrastructure.

Sur le volet social, le dialogue instauré par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi s'est poursuivi par la création d'un groupe de travail quadripartite composé des représentants de l'Etat, des syndicats de travailleurs, des syndicats patronaux et de l'aéroport. Les travaux ont débouché sur une série de propositions visant à améliorer la situation, par exemple en infligeant des amendes aux entreprises concessionnées qui ne respecteraient pas les termes de la concession.

Le 1^{er} janvier 2015, Madame Corine Moinat a repris la présidence du Conseil d'administration de Genève Aéroport, succédant au conseiller d'Etat Pierre Maudet.

Enfin, l'aéroport a été une partie prenante active dans la définition par la Confédération du plan sectoriel d'infrastructure aéronautique, lequel doit définir les besoins en matière de transport aérien pour les quinze prochaines années. La consultation prévue à cet effet se tiendra dans le courant de l'année 2016, avant une validation finale par le Conseil fédéral.

5. Renforcer la formation et viser une certification pour chaque jeune

L'année a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur l'instruction publique, le 17 septembre 2015. Cette loi, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2016, remplace la loi de 1940 en actualisant et en rendant plus lisibles et accessibles les dispositions régissant la scolarité et la formation.

Dans le cadre de cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif de développer l'école la plus inclusive possible pour répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents ou leur

origine sociale. Afin de concrétiser cet objectif, la nouvelle loi sur l'instruction publique intègre dans un chapitre spécifique les dispositions principales figurant dans la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. La loi sur l'instruction publique devient ainsi, elle aussi, plus inclusive en rassemblant tous les élèves sous le même toit.

Un plan d'action pour l'école inclusive a été adopté par le Conseil d'Etat. Il vise un élargissement progressif des projets inclusifs existant actuellement selon trois axes: les dispositifs destinés aux enfants et aux jeunes à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap; ceux favorisant le maintien des enfants et des jeunes en école et en formation ordinaires, ainsi que les dispositifs destinés à des jeunes à haut potentiel et à des sportifs ou artistes d'élite; enfin, les dispositifs pour l'inclusion des enfants et des jeunes issus de la migration, en particulier les primo-arrivants allophones. Le déploiement de ce plan pluriannuel dépendra des moyens accordés. La gestion du projet inclut la participation des partenaires liés notamment au milieu du handicap et de l'enseignement spécialisé, qui seront réunis au sein de la future commission consultative et de suivi de l'école inclusive.

Dans la perspective d'augmenter le taux de certification des jeunes, le Conseil d'Etat a adopté un ambitieux plan d'action visant à soutenir et à valoriser l'apprentissage dans le canton de Genève pour renforcer de manière significative cette filière de formation, dont la qualité est reconnue bien au-delà de nos frontières et qui contribue au renforcement de l'économie et à la compétitivité des entreprises. Ce plan a trois objectifs : soutenir les entreprises formatrices afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles dans le canton; intensifier les efforts du petit et du grand Etat ainsi que ceux des institutions subventionnées pour former davantage d'apprenti-e-s; promouvoir la formation professionnelle à travers l'orientation et l'information et inciter les jeunes à choisir davantage cette filière, surtout dès la sortie du cycle d'orientation.

Ce plan prévoit plus d'une dizaine de mesures concrètes, parmi lesquelles l'allègement des démarches administratives pour les entreprises, la possibilité d'un soutien pour les nouvelles entreprises formatrices, la prise en compte du critère de formation d'apprenti-e-s dans l'adjudication des marchés publics, la création de nouvelles modalités de formation en adéquation

avec les besoins des entreprises et l'introduction d'un quota de 4% d'apprenti-e-s à l'Etat.

6. Encourager le partenariat social et renforcer la lutte contre le dumping salarial et les abus

Pour la première fois, les trois entités composant le Conseil de surveillance du marché de l'emploi – Etat, syndicats et milieux patronaux – ont tenu une conférence de presse commune à l'occasion de la présentation des résultats 2014 des campagnes de contrôle du marché du travail. En 2014, le canton de Genève est, parmi tous les cantons, celui qui a effectué le plus grand nombre de contrôles de travailleurs engagés auprès des employeurs suisses.

Une lutte efficace contre la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale implique des mesures ciblées sur les secteurs à risque. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a prononcé en 2015, sur demande des partenaires sociaux, l'arrêté d'extension facilitée de la convention collective de travail (CCT) mécatronique et la prorogation de l'extension facilitée de la CCT parcs et jardins. Le canton compte 147 CCT en vigueur au 31 décembre 2015. Dans quatre autres secteurs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour le compte de tiers, monteurs de stand), des contrats-type de travail (CTT) sont en place. Genève est l'un des rares cantons à avoir fait usage à ce jour de cette mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes, qui permet d'édicter des salaires minimums impératifs en cas de risque de sous-enchère abusive et répétée dans des secteurs où les partenaires sociaux ne sont pas suffisamment représentatifs.

Considérant le risque élevé de sous-enchère dans le secteur du gros œuvre en cas de vide conventionnel à partir du 1^{er} janvier 2016, le CSME a pris la décision, en décembre 2015, de demander l'édiction d'un CTT, qui sera abrogé sitôt que le secteur sera régi à nouveau par une CCT étendue.

Les négociations entre le département de la sécurité et de l'économie, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) ont abouti à un projet de révision de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT – J 1 05) comme contreprojet à l'IN 151. Cette révision a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 13 novembre 2015. La mise sur pied d'une inspection paritaire des entreprises

pouvant agir dans l'ensemble des secteurs permettra d'augmenter la détection de cas potentiels d'infractions aux conditions de travail et favorisera une intervention rapide des instances compétentes.

Les démarches entreprises s'inscrivent aussi dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration de masse. Seul un contrôle efficace et crédible du marché du travail permettra de préserver la voie bilatérale. La création d'une nouvelle entité paritaire et la responsabilisation des partenaires sociaux qui en découle permettra de mettre en œuvre un système exhaustif de surveillance du marché du travail et d'améliorer encore les résultats du dispositif.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a pris acte avec déception de la décision du Conseil fédéral du 1^{er} avril 2015 de suspendre le projet relatif à la loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement, à l'exception de la hausse des amendes définies dans la loi sur les travailleurs détachés.

7. Favoriser le retour en emploi des chômeurs

A Genève, le taux de chômage moyen en 2015 (5,6%) a faiblement augmenté par rapport à 2014 (+0,1 point), malgré une détérioration conjoncturelle du marché de l'emploi. Celle-ci s'est manifestée par une augmentation des inscriptions au chômage (+6%) et une diminution des places vacantes (-5%) annoncées à l'office cantonal de l'emploi (OCE). Une politique de gestion mettant l'accent sur une mobilisation renforcée et un accompagnement plus efficace des candidats à l'emploi ainsi que la directive de recrutement au sein de l'Etat donnant la priorité aux chômeurs ont pu contribuer à amortir l'impact de la détérioration du marché.

La mise en application, sur le terrain, de la directive de recrutement s'appliquant aux services de l'Etat ainsi qu'aux organismes subventionnés a été consolidée en 2015. Elle a débouché sur une optimisation du mode de collaboration entre l'OCE et les employeurs concernés. Les communes et les entreprises privées ont, quant à elles, été encouragées à s'intéresser encore davantage aux compétences des candidats demandeurs d'emploi grâce à des contacts privilégiés entre l'OCE et des représentants communaux ou patronaux.

En parallèle, l'OCE a poursuivi ses réformes visant à faciliter la réinsertion des chômeurs. Cela s'est notamment concrétisé par une

accélération de l'inscription au chômage, l'introduction d'un plan d'actions personnalisé pour chaque candidat à l'emploi, la reprise par l'Office régional de placement (ORP) de 80% des activités de placement désormais basées sur la gestion des compétences, la mise en place d'une stratégie de suivi des candidats en phase avec la digitalisation du marché du travail, une politique de valorisation de l'allocation d'initiation au travail (AIT) et un allègement des tâches administratives chez les conseiller-ère-s en personnel ORP, pour qui la gestion par les résultats a été renforcée.

L'optimisation de la prise en charge des chômeurs ayant des difficultés à se réinsérer ou arrivant en fin de droit est aussi demeurée au cœur des priorités.

Ainsi, en matière de lutte contre le chômage de longue durée, le label «1+ pour tous» a été décerné à 35 nouvelles entreprises, établissant le nombre total d'entreprises labellisées à 134 à fin décembre (renouvellements et non-renouvellements du label pris en compte). Depuis 2015, le label favorise également des candidats pénalisés sur le marché de l'emploi à cause de leur âge, d'un handicap ou d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel. Un label «partenaire», à l'intention des institutions et entreprises n'engageant pas directement mais participant activement au retour à l'emploi des chômeurs répondant aux critères «1+ pour tous», a été créé au deuxième semestre 2015.

La loi régissant les emplois de solidarité (EdS) destinés aux personnes en fin de droit a été, quant à elle, révisée pour que les salaires EdS soient désormais fixés par l'employeur et non plus par l'Etat.

Priorité 2: Réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette

8. Réformer la répartition des tâches entre les communes et le canton

L'article 133 de la nouvelle constitution genevoise exige que, dans le cadre du délai général fixé pour sa mise en œuvre au 31 mai 2018, la loi fixe la répartition des tâches entre les communes et le canton. Cette répartition doit être régie par les principes de «proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité».

L'année 2015 a débuté par le dépôt du projet de loi-cadre (11585) établissant les principes de cette répartition des tâches. Après six mois

d'examen par la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil, la loi a été adoptée par ce dernier.

Durant le premier semestre 2015, le Conseil d'Etat a procédé à d'importants travaux de concertation avec les communes en vue du dépôt du premier train de réformes. Le comité de pilotage politique de l'Association des communes genevoises (ACG) et du Conseil d'Etat s'est réuni à un rythme mensuel et les membres du Conseil d'Etat chargés des différentes politiques publiques ont en outre participé à des groupes de travail internes de l'ACG pour parvenir à des accords avec les magistrats communaux. Ce travail s'est achevé par une consultation de l'ACG, dont l'ensemble des remarques, adoptées à l'unanimité par les communes présentes, ont été intégrées dans le projet de loi 11761, proposant la répartition des tâches dans les domaines du parascolaire, de l'aide aux personnes âgées, du financement des locaux de l'Hospice général et de l'imad, ainsi que des réglementations du trafic à caractère local. Ce projet de loi est en cours d'examen au Grand Conseil et les travaux de concertation avec les communes se poursuivent en vue du dépôt de nouveaux trains de lois clarifiant la répartition des tâches dans d'autres domaines comme la culture, le sport, les bâtiments scolaires et la mobilité. Une déclaration conjointe avec la Ville de Genève a par ailleurs été adoptée, proposant une répartition plus claire en matière culturelle entre cette commune et le canton.

9. Réformer la fiscalité communale et la péréquation intercommunale

La péréquation intercommunale, malgré son renforcement au travers d'une loi entrée en vigueur en 2009, ne suffit pas à réduire les écarts considérables de ressources entre les communes du canton. Ainsi, par exemple, la ville de Vernier dispose de quelque 110 millions de francs par an pour environ 34'000 habitants, tandis que Carouge, pour seulement 20'000 habitants, dispose d'un budget de 100 millions en 2015, soit un écart, par habitant, de 50%. Cet écart passe à 82% entre la ville de Vernier et celle de Genève, à 130% entre Vernier et Cologny et même à 175% entre Chancy et Cologny.

A ces écarts, qui posent des problèmes d'égalité devant l'impôt et devant les prestations, s'ajoute la question de la répartition de l'impôt communal entre le lieu de résidence et le lieu où le contribuable exerce son activité lucrative. Seul canton

à pratiquer de la sorte en Suisse, Genève dispose donc d'un système fiscal qui pénalise les communes accueillant des habitants au profit de celles hébergeant des emplois, alors même que la plupart des charges financières communales sont liées directement à leurs habitants, bien plus qu'à leurs emplois (culture, sport, petite enfance, etc.). Ce système constitue donc un frein à la construction des logements dont les Genevois ont besoin, ce qui contribue à renchérir artificiellement le prix du logement dans le canton et contraint de nombreuses familles à élire domicile dans le canton de Vaud ou en France voisine.

Le Conseil d'Etat souhaite donc revoir entièrement la péréquation intercommunale et ancrer le principe de l'imposition communale au lieu de domicile. Toutefois, en bonne logique, la réforme du système d'imposition devra se faire une fois que la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes aura été définie et ses effets financiers mesurés. Dès lors, le Conseil d'Etat a choisi de traiter en priorité la réforme de la répartition des compétences entre les communes et le canton, pour laquelle un délai constitutionnel impose en outre un rythme soutenu et qui concerne directement le fonctionnement du canton.

10. Maîtriser la dette

Le Conseil d'Etat a fait de la maîtrise du niveau de la dette une priorité centrale de son programme de législation. Dans ce cadre, il a mis en œuvre en 2015 les mesures suivantes:

- **Transfert d'actifs:** le Conseil d'Etat a adopté fin 2015 un arrêté approuvant un acte de vente de l'Etat de Genève de deux parcelles sises sur la commune de Vernier à la Fondation pour les terrains industriels de Genève. En contrepartie, l'Etat a encaissé 100 millions de francs, ce qui a contribué à réduire la dette du canton fin 2015.
- **Maîtrise des charges:** le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles mesures d'économies dès qu'il a été informé que l'exercice 2015 pourrait être déficitaire. Un contrôle accru des nouveaux engagements de personnel et des dépenses générales a été mis en place.
- **Priorisation des investissements:** le rythme d'avancement des investissements, stabilisé depuis 2011, est fixé de manière à ce que leur niveau soit financièrement supportable. Toutefois, la marge de manœuvre reste faible dans ce domaine, car le retard pris par le canton en matière de développement d'infrastructures publiques a pour consé-

quence que de nombreux investissements ne peuvent plus être retardés.

En 2015, le Conseil d'Etat a pu profiter de l'évolution de l'environnement économique, notamment des conditions avantageuses de financement, pour réduire le coût de la dette. Toujours en raison des taux d'intérêts historiquement bas, certains contribuables ont modifié leur comportement (paiement anticipé de leurs impôts), améliorant ainsi le besoin en fonds de roulement de l'Etat de Genève. Enfin, l'encaissement, début 2015, d'un dossier fiscal significatif comptabilisé en 2014 a contribué à réduire le niveau d'endettement, qui s'élève à 12,7 milliards fin 2015, contre 13,4 milliards un an plus tôt.

Le Conseil d'Etat entend toutefois maintenir les efforts visant à éviter le déclenchement du frein à l'endettement et donc à maîtriser la dette. En effet, même si les intérêts de la dette ont nettement diminué depuis une décennie, parallèlement à la baisse continue des taux d'intérêts, ils représentent encore, en 2015, un montant équivalent, par exemple, à la subvention annuelle allouée aux TPG.

11. Elaborer des pistes de nouveaux revenus

Au commencement de la nouvelle législature, le Conseil d'Etat a décidé d'engager des réformes afin de garantir l'équilibre des comptes de l'Etat et de maîtriser la dette. Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption d'un plan de mesures dans le cadre du budget 2015. Il se compose de plusieurs mesures visant notamment à acquérir de nouveaux revenus. Certaines de ces mesures ont déployé leurs effets dès l'exercice 2015, tandis que d'autres ne débiteront pas avant 2016. Les mesures permettent d'augmenter les revenus de l'année 2015 de 54,9 millions. Elles concernent principalement:

- L'optimisation des relations TVA au sein de l'Etat (+24,3 millions en 2015, dont 10 millions de revenus non récurrents).
- L'engagement de cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires (+10 millions de recettes fiscales à terme).
- Les projets de réorganisation au sein de l'office cantonal de la population et des migrations, associés à une augmentation de revenus (+4,7 millions).
- L'augmentation des moyens de la sécurité internationale, couverte par un financement fédéral (+2,6 millions) et de ceux de la sécu-

rité aéroportuaire, intégralement financée par Genève Aéroport (+4,6 millions).

La principale mesure proposée dès 2016 est de nature fiscale, avec l'instauration dans la LIPP d'un plafond à 500 francs en matière de déductibilité des frais de déplacement (+27,9 millions). Cette mesure est toutefois combattue par référendum, le peuple tranchera en 2016. De plus, la révision des modalités de rémunération des propriétaires des SIG permettra d'accroître les revenus de 12,8 millions en 2016.

Ce plan de mesures a été enrichi par de nouvelles propositions lors de l'élaboration du projet de budget 2016. Cependant, le Grand Conseil a refusé fin 2015 deux mesures proposées par le Conseil d'Etat: le plafonnement de la déduction des primes d'assurance-maladie et accident (+35 millions) et le prélèvement de 50% du résultat net annuel de la Fondation des parkings (3,9 millions).

Le Conseil d'Etat réfléchit actuellement à de nouvelles mesures permettant de générer des revenus supplémentaires à moyen terme. Les pistes à l'étude concernent notamment le financement du coût lié au vieillissement de la population, la taxation des places de stationnement en milieu urbain et la participation des communes aux transports collectifs pour les lignes trop déficitaires.

12. Rendre l'administration plus agile

Conformément à sa volonté de rendre l'administration plus agile et efficiente, le Conseil d'Etat a poursuivi son action en faveur d'une simplification des procédures.

Le système de contrôle interne étant désormais bien implanté dans l'ensemble de l'Etat, ce dispositif peut désormais être adapté et parfois allégé en fonction des besoins des différentes entités. Des offices et des services qui avaient été relativement loin dans l'édiction de règles de contrôle s'efforcent désormais de simplifier certains processus en fonction des observations effectuées.

Des mesures de simplification visent aussi à faciliter l'accès aux prestations publiques par les usagers. Ainsi, l'administration fiscale a préparé durant l'année un projet qui permettra dès 2016 la «déclaration zéro papier» pour les personnes physiques. Grâce à la sécurisation permise par les «e-démarches», le contribuable qui remplit sa déclaration et la transmet de façon digitale n'aura plus besoin de la signer et pourra envoyer de la même manière les annexes scan-

nées. La digitalisation des échanges avec les contribuables aura permis de faire passer le nombre de pages imprimées par l'AFC de 11,4 millions à 3,2 millions de 2006 à 2016, soit une baisse de 72%.

Autre exemple déployant des effets pour le public: le Conseil d'Etat a modifié en janvier le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations afin de mieux coordonner les décisions et d'éviter la violation de certaines conditions émises dans les autorisations de construire. Cette modification s'inscrit dans le cadre de la procédure accélérée, dont les résultats sont concluants, permettant d'améliorer tant la qualité des requêtes déposées que leur traitement et leur suivi. En matière de plans localisés de quartier aussi, une réforme entrée en vigueur le 1^{er} juillet a permis de systématiser la concertation avec les parties prenantes dès la phase de l'avant-projet, ce qui contribue à l'acceptation des projets et évite des recours.

D'autre part, le projet SCORE (Système COmpétence, Rémunération, Evaluation) de modernisation du système de rémunération a fait l'objet, durant l'été 2015, d'un accord entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel par la signature d'un protocole relatif au processus visant sa mise en œuvre. Ce protocole institue un partenariat de travail dont la première phase, entamée à l'automne, vise à contrôler et à ajuster le classement relatif de l'évaluation des postes. Les étapes suivantes consisteront à ajuster la courbe salariale, ce qui fera l'objet d'un projet de loi déposé devant le Grand Conseil, puis à assurer le suivi du système lorsqu'il sera en place, en principe dès la fin de la législature.

13. Prestations nouvelles: pas de nouvelles charges sans ressources

Ce principe est directement lié aux objectifs de maîtrise budgétaire et de renforcement de la capacité d'autofinancement des investissements. Le Conseil d'Etat l'a appliqué dès la première année de la législature en ne prévoyant aucune réforme entraînant des charges supplémentaires sans que celles-ci puissent être financées par des ressources nouvelles. C'est ainsi que la forte hausse des effectifs pour assurer le fonctionnement de l'instruction publique (introduction du mercredi matin d'école en particulier) et les besoins de la chaîne sécuritaire et pénitentiaire n'aura été possible que grâce à une quarantaine de mesures représen-

tant 154 millions d'amélioration budgétaire, dont 33 millions d'amélioration des recettes et 121 millions de réduction de charges.

Ces efforts s'étaient poursuivis dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2016 pour parvenir à augmenter la marge d'autofinancement des investissements. Toutefois, le Grand Conseil a rejeté tant les mesures d'amélioration de recettes par la suppression de certaines niches fiscales, à l'exception du PL 11685 limitant la déduction des frais de déplacement, que le projet de budget lui-même. Le travail doit donc se poursuivre pour les exercices suivants.

14. Meilleure gouvernance pour les régions publiques autonomes

Le Conseil d'Etat avait déposé le 14 février 2014 le projet de loi 11391 sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) (A 2 24).

Le projet de loi, dont les enjeux ont déjà été résumés dans le rapport de gestion 2014, est toujours en attente de traitement devant la commission législative du Grand Conseil.

15. Chaîne sécuritaire: concentrer la répression sur les criminels

La convention entre le Conseil d'Etat et le Ministère public, signée en 2012 et renouvelée en 2014, mettant en œuvre la politique commune de lutte contre la criminalité continue à porter ses fruits. Genève connaît depuis 2012 une baisse marquée du nombre d'infractions au code pénal (-19% entre 2011 et 2013, - 7% entre 2013 et 2014). Les vols diminuent, qu'il s'agisse des vols à la tire ou des atteintes les plus violentes: vols à l'arraché et brigandages. Par ailleurs, la lutte contre le trafic de stupéfiants a été renforcée afin d'optimiser les moyens engagés, à l'instar de ce qui est pratiqué avec le dispositif ALPHA de sécurisation de l'espace public.

La brigade opérationnelle mixte franco-genevoise est la concrétisation de la coopération transfrontalière dans la région genevoise. Les résultats de cette brigade et de cette coopération sont réjouissants, car ils ont permis la résolution d'affaires délictuelles et criminelles de manière proactive.

Acceptée par le peuple le 8 mars 2015 à 50,02%, la nouvelle loi sur la police va pouvoir entrer en vigueur après le rejet de deux recours par le Tribunal fédéral. Revue en profondeur par l'ensemble des partenaires institutionnels, longuement examinée par les partis politiques et

adoptée par une large majorité du Grand Conseil, la nouvelle loi permet non seulement à la police de se doter de la souplesse nécessaire pour s'adapter à la criminalité actuelle, mais aussi de se rendre plus disponible pour la population en recentrant son action sur sa mission principale, la sécurité.

Le programme de remplacements des policiers effectuant des tâches administratives (pol-MAXadMIN) lancé en février 2013 déploie ses effets. Onze postes de policiers ont été transformés en 2015 et treize autres le seront en 2016 sous réserve des décisions budgétaires. Ce programme comporte aussi un volet de rationalisation des processus, qui va connaître un deuxième cycle d'analyse et de plans d'actions.

De son côté, le service de l'application des peines et mesures a revu les processus d'évaluation de la dangerosité, en lien avec le traitement des demandes d'allègement de régime émanant de condamnés purgeant des peines ou faisant l'objet de mesures pour des crimes relevant de l'art. 64 CPS.

16. Approfondir les liens au sein de l'agglomération

En septembre 2015, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil son rapport sur la politique régionale franco-valdo-genevoise. Ce document retrace l'histoire des relations transfrontalières, rappelle le contexte de création des principales structures de coopération transfrontalière et présente les projets et démarches en cours.

Pour la première fois, le Conseil d'Etat rend compte de manière approfondie des enjeux financiers de la compensation financière genevoise et de son utilisation détaillée par les partenaires français. Cette dernière est conforme à l'Accord sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève signé en 1973 entre la Confédération et la République française. La publication de ces données répond à l'objectif de transparence souhaité par le Conseil d'Etat.

Ce rapport est accompagné, sous la forme d'une résolution soumise à l'approbation du Grand Conseil, d'une feuille de route en matière de politique régionale dans laquelle le Conseil d'Etat réaffirme son attachement à la construction de la région. Celle-ci passe notamment par un renforcement des collaborations avec le canton de Vaud dans le cadre de la Métropole lémanique.

Le Grand Genève a lancé une étude pluridisciplinaire visant à apporter une cohérence aux politiques d'aménagement de l'agglomération. Le «Projet de territoire Grand Genève 2016-2030» définira une programmation pluriannuelle pour les investissements conformément aux capacités financières de chaque acteur du territoire. Axée sur l'opérationnel, cette étude permettra l'élaboration du projet d'agglomération de troisième génération.

En parallèle, le Conseil d'Etat a mené des travaux de réforme des instances transfrontalières, approuvés en novembre 2015 par les partenaires français.

La gouvernance du Grand Genève, incarnée par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), est renforcée dans sa fonction de porteur du projet de territoire à l'échelle de l'agglomération. Le GLCT se charge de la mise en œuvre du projet d'agglomération et coordonne les démarches locales pour les trois domaines prioritaires que sont l'aménagement du territoire, la mobilité et l'environnement.

Le Comité régional franco-genevois est, quant à lui, confirmé dans son rôle d'instance de discussion stratégique avec les autorités françaises. Il porte la relation franco-genevoise dans sa globalité, suit l'affectation de la CFG et coordonne les sujets de coopération transfrontalière ne relevant pas des compétences ou du périmètre spécifique de l'agglomération. Il articule ses travaux particulièrement autour des thématiques suivantes: la santé, l'économie, la recherche et l'innovation, la formation professionnelle et supérieure ainsi que la sécurité. Les questions d'éducation et de culture seront, quant à elles, traitées prioritairement au sein du Conseil du Léman.

Priorité 3: Développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie

17. Renforcer la mixité sociale des quartiers

Le Conseil d'Etat a pris l'engagement de renforcer la mixité sociale au sein des quartiers. L'objectif est ainsi de construire pour toutes les catégories de la population. Il s'agit concrètement de répondre aux besoins en logement en fonction des moyens et attentes différenciées de chaque catégorie d'habitants. En particulier, la priorité du gouvernement est donnée à la construction de logements pour la classe

moyenne, au travers des dix grands projets en cours de réalisation.

Au préalable, l'Etat a décidé d'augmenter la part des constructions dédiées au logement pour tendre au ratio «deux logements pour un emploi». Il s'agit notamment d'offrir un toit à Genève aux nombreux actifs qui ont dû se loger hors du canton et qui subissent quotidiennement de longs trajets pendulaires. Pour améliorer la mixité sociale, le gouvernement a veillé à équilibrer les typologies de logement en fonction des quartiers. L'ensemble des projets de plans localisés de quartier issus des dix grands projets d'aménagement incluent en effet une répartition des typologies de logement permettant une mixité sociale.

C'est ainsi que le Conseil d'Etat a adopté, le 14 octobre 2015, le rapport divers portant sur la mise en œuvre de la politique cantonale du logement (RD1108), fort de trente-huit propositions issues des Rencontres du logement de l'hiver 2014-2015.

Parmi les mesures envisagées, il est notamment prévu de revoir l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement et de conférer la notion d'utilité publique à la réalisation de logements, à l'instar de ce qui existe pour les aménagements routiers.

Ces adaptations doivent permettre d'augmenter le nombre de logements d'utilité publique à hauteur d'un tiers des nouveaux logements construits sur l'ensemble de la zone de développement, quelle que soit la zone de fond.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs réaffirmé, en février 2015, la stabilité préservée de sa politique sociale du logement. Cette politique avait été interrogée par un arrêt du Tribunal fédéral (ATF) du 25 septembre 2014 indiquant que les principes de l'article 269 du code des obligations s'appliquaient également aux logements contrôlés par une autorité administrative. Le gouvernement estime que le rendement admis en régime contrôlé à Genève tient compte des efforts des pouvoirs politiques sur la durée et n'entre pas en contradiction avec l'ATF. Il a réaffirmé à cette occasion sa volonté de maintenir et de développer un socle pérenne de logements sociaux et contrôlés dans le canton.

Toujours dans l'optique de favoriser la mixité, le gouvernement a posé les principes de la révision de la loi Praille Acacais Vernets (PAV).

Il s'agit d'un côté d'augmenter la part des nouveaux logements par rapport aux emplois et, ce faisant, de proposer d'autre part une plus grande diversité de catégories de logements permettant d'améliorer le plan financier du quartier, tout en maintenant le nombre de logements d'utilité publique prévu.

Concernant l'acquisition d'appartement de type propriété par étage en zone de développement, le Tribunal fédéral a annulé la loi 11141 modifiant la loi générale sur les zones de développement, pour des motifs de proportionnalité. La Haute Cour a toutefois admis qu'une intervention de l'Etat dans ce domaine répondait à un intérêt public. L'initiative 156 «Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp !» a quant à elle été validée par le Conseil d'Etat le 4 février 2015. Elle a fait l'objet de quatre recours auprès de la Chambre constitutionnelle, qui a avalisé, en septembre, le dispositif prévu à l'exception des dispositions transitoires contenues. L'un des arrêts de la Chambre constitutionnelle fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

18. Loger la population

Le Conseil fédéral a approuvé, le 29 avril 2015, le plan directeur cantonal 2030. Le canton dispose désormais de l'outil indispensable à son développement territorial, dans un contexte d'attrait économique constant. La Confédération a toutefois enjoint le canton à donner la priorité à la densification des zones à bâtir, notamment la densification de la zone villas et la réalisation des périmètres déjà déclassés de la zone agricole. Le plan contient d'ailleurs des dispositions transitoires qui limitent la création de nouvelles zones à bâtir au-delà de 2023, notamment sur la zone agricole.

C'est dans cette optique également que le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire afin d'inscrire dans le droit cantonal un nouveau type de zone, dite «réservée», qui prévoit que toute autorisation de construire qui pourrait entraver un futur plan d'affectation peut être refusée à titre conservatoire pour un délai maximal de cinq ans. Ce nouvel outil répond également aux préoccupations du Grand Conseil exprimées dans la motion 2278. Ce dernier avait enjoint à l'unanimité, le 5 juin 2015, le gouvernement à procéder à la mise en place de ce nouvel outil pour préserver le potentiel de logements.

L'autre mesure phare de l'année est sans conteste l'adoption par le Conseil d'Etat, le 14 octobre 2015, d'un rapport divers relatif à la mise en œuvre de la politique cantonale du logement (RD1108). Le rapport propose 38 mesures qui contribueront à résoudre la pénurie de logements que connaît Genève depuis plusieurs décennies. Des mesures sont notamment proposées pour accélérer la chaîne de production de logements et clarifier les dispositifs légaux. D'autres propositions doivent permettre de favoriser la disponibilité du foncier, d'harmoniser la définition du logement d'utilité publique, d'encourager la qualité architecturale et de redéfinir les objectifs en matière de prix et loyers des logements, en passant d'une logique de moyens à une logique de résultats. Ces recommandations font suite aux Rencontres du logement de l'hiver 2014-2015. Elles feront l'objet de discussions complémentaires avec les partenaires du logement et verront leurs premières concrétisations en 2016. La proposition de mettre en place un opérateur urbain pour les projets se voit d'ores et déjà testée dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets. Pour accélérer la mise en œuvre du plan directeur de quartier approuvé le 1^{er} avril 2015, une Fondation PAV sera en effet instituée. Elle aura pour mission principale de favoriser la libération du foncier.

Le financement par les communes des équipements publics induits par les nouveaux quartiers est un autre point crucial pour la réalisation de nouveaux logements. C'est ainsi qu'en 2015, le mécanisme de la taxe d'équipement a été revu et qu'un nouveau dispositif a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil: le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Le FIDU sera doté de 25 millions de francs par an, pour une durée de 20 ans, grâce aux contributions des communes et du canton. Chaque nouveau logement construit bénéficiera d'une participation, à l'exception de la zone villas, de même que des projets d'infrastructures particuliers, tels que des écoles ou des espaces publics. L'Association des communes genevoises a été étroitement associée à ces deux objets qu'elle a avalisés.

Rappelons enfin que l'objectif du Conseil d'Etat pour la fin de la législature, en 2018, est la mise à disposition de deux fois 2 millions de m², respectivement pour le logement et les activités dans les plans localisés de quartier.

19. Améliorer la qualité de vie urbaine

La dynamique d'amélioration de la qualité de vie urbaine est engagée sur plusieurs fronts.

Celui de la sécurité, pour lequel, outre une présence policière renforcée dans les quartiers, les rencontres GE_veille avec la population et les associations locales participent à la pacification de l'espace public. Le principe des contrats locaux de sécurité (CLS) signés avec des communes partenaires concrétisent une mise en réseau opérationnelle des acteurs. Ces principes pourront être encore favorisés par la nouvelle loi sur la police, qui permet, entre autres, une refonte de la gendarmerie et la création d'une nouvelle police de proximité.

La création de poumons verts dans les quartiers à forte densité contribue également à cette dynamique. Dans cette optique, on citera tout particulièrement l'adoption par le Conseil d'Etat du plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets le 1^{er} avril 2015. Fort de 21 principes, le PDQ PAV inclut des aspects urbanistiques (espaces verts et publics, grand parc), environnementaux (énergie, gestion des eaux) et de mobilité, qui seront les garants d'un quartier de qualité pour ses habitants, ses utilisateurs et ses visiteurs.

Des chartes d'espaces publics ont également été adoptées dans d'autres projets urbains en 2015, dont le quartier de l'Etang.

Afin de garantir la qualité de vie de ces nouveaux quartiers, le Conseil d'Etat encourage l'organisation régulière de concours d'architecture, stimulant la réflexion sur la diversité des formes urbaines. La réforme du plan localisé de quartier, adoptée par le Grand Conseil début 2015, vise au même titre une plus grande diversité et adaptabilité des projets. Les aspects patrimoniaux, qui contribuent à augmenter la qualité des quartiers, sont par ailleurs traités avec la plus grande attention: les objets dignes d'intérêt patrimonial doivent être identifiés, puis valorisés dans les constructions ultérieures. Enfin, le processus de concertation, rendu obligatoire par la nouvelle constitution, favorise l'adhésion de l'ensemble des partenaires et permet d'augmenter la qualité de vie en milieu urbain.

La participation citoyenne initiée sous le concept de mini-chantiers continue à porter ses fruits et à accompagner les mutations urbaines en permettant aux habitants de se réapproprier leur quartier. En 2015, ce sont trois lieux qui se sont animés autour de mini-chantiers. La valorisation de certains espaces à l'étude ou réalisés en 2015 préfigure les évolutions à venir: mentionnons à titre d'exemple la

valorisation du domaine de Budé (parc et ferme agro-urbaine), le parc de la Grève à Port-Choiseul ainsi que les mesures paysagères au hameau de Vessy, en concertation avec le DIP.

Le programme de renaturation s'est poursuivi avec, notamment, la fin du chantier renaturation de l'Aire - sécurisation du secteur Praille Acacias Vernets à Confignon, des travaux de sécurisation au chemin de la Planche d'Aire ou encore le quartier de Belle Cour, à Onex.

De même, le chantier de réhabilitation de l'ancien site des Forains à Versoix a permis de sécuriser le centre de la commune contre les inondations, tout en offrant à la population riveraine un nouvel espace naturel public de qualité. Par ailleurs, la gestion des ressources en eau, en collaboration avec les partenaires du Grand Genève, a pu être finalisée par la conclusion d'accords transfrontaliers.

La qualité de vie passant également par l'alimentation, la promotion de la diversification de l'agriculture genevoise et la sensibilisation de la population locale aux produits du terroir genevois s'est poursuivie. A ce jour, 345 entreprises sont certifiées pour la fabrication, la transformation et la commercialisation de plus de 500 produits locaux Genève région – Terre avenir (GRTA). En 2015, 74 nouveaux restaurants collectifs publics et privés se sont engagés à proposer au minimum deux à trois produits GRTA dans leur offre quotidienne et ont ainsi été labellisés. Outre la qualité des produits, la proximité entre le lieu de production et le consommateur réduit drastiquement l'impact du transport de marchandises.

En matière de transports publics, le Grand Conseil a adopté en décembre le projet de loi de financement de la mise en place du bus articulé 100% électrique sans ligne de contact, TOSA, sur la ligne 23 (Aéroport – Pont-Butin – La Praille). La mise en œuvre commerciale de cette nouveauté mondiale dans le secteur *cleantech*, entièrement développée à Genève, interviendra en 2017.

20. Préparer le vieillissement de la population et l'évolution des besoins des personnes handicapées

Personnes âgées

Développement de l'offre de structures intermédiaires

Conformément aux recommandations du rap-

port d'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR), la création de lits UATR dans les EMS s'est concrétisée par un projet-pilote mené dès juin 2015 à l'EMS Bon-Séjour avec l'ouverture de deux lits. Un déploiement progressif sur plusieurs années est prévu afin d'atteindre une offre totale de 100 lits UATR, soit 60 lits de plus qu'aujourd'hui. Il est à relever que la participation journalière des clients, soit 100,60 francs, constitue souvent un frein financier au recours à l'UATR. Par conséquent, il est envisagé de diminuer cette participation.

S'agissant des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), 40 logements ont vu le jour rue de Bourgogne, suite à la conversion en IEPA d'un immeuble locatif appartenant à une fondation privée. Actuellement, cinq projets ont reçu un préavis favorable du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) sur les quinze projets en cours, qui, s'ils aboutissent, permettront la création de plus de 700 logements supplémentaires d'ici à 2019.

Grâce notamment à des dons privés, le DEAS a par ailleurs ouvert deux structures intermédiaires communes aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour la prise en charge des personnes en situation de handicap mental: une antenne socio-éducative aux HUG et une unité mobile.

Enfin, les EMS sont appelés à devenir des centres de prise en charge pour les personnes âgées de leur quartier. En ce sens, ils sont dorénavant incités à délivrer des prestations de proximité dans le but de prévenir l'isolement et de garantir une meilleure continuité des soins à la personne âgée tout au long de son parcours de vie. Il s'agit notamment de prestations socio-hôtelières telles que l'animation ou la livraison de repas, de gestion d'immeubles avec encadrement (projet du quartier de l'Adret) et de supervision d'appartements communautaires (projet à Sécheron).

Maintien à domicile et prévention

Le canton a continué à promouvoir le maintien à domicile ainsi que la politique visant à réserver l'hospitalisation aux cas qui ne peuvent pas bénéficier d'une alternative. Il a ainsi accru les capacités d'offre de soins de la part de l'imad. Il a également pérennisé l'exploitation d'unité d'accueil temporaire médicalisée (UATM).

En complément des mesures de soins et de maintien à domicile, le canton a continué ses efforts de prévention des maladies et de promotion de la santé afin de favoriser un vieillissement en santé et le maintien de l'autonomie des personnes âgées. Enfin, pour soutenir la bonne collaboration du réseau de soins autour du maintien à domicile, le canton a poursuivi le déploiement du système d'information médicale partagée MonDossierMedical.ch avec un grand succès, puisque désormais 10'000 patients bénéficient de cette plateforme à laquelle plus de 500 médecins de ville sont inscrits.

Proches aidants

En novembre 2014, le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur la motion 2155 «Proches aidants: des solutions pratiques». Dans son rapport et en réponse à la deuxième invite, le Conseil d'Etat annonçait la réalisation d'une étude sur les besoins des proches aidants. Cette étude par questionnaire, intitulée «AGeneva Care», est riche d'enseignements sur le profil des proches aidants et leurs besoins. Parue en 2015, elle montre notamment que les proches aidants sont majoritairement des membres de la famille: enfants des personnes aidées dans la moitié des cas ou conjoints-concubins dans plus d'un tiers des cas. Ce sont aussi majoritairement des femmes (62%). Les proches aidants investissent en moyenne 27 heures par semaine pour l'aide et les soins de leur parent ou ami, mais ce chiffre est de 53 heures quand le proche est le conjoint ou concubin de la personne aidée et de 16 heures quand il s'agit d'un enfant. L'équipe de recherche a identifié trois besoins majeurs: le besoin de répit, exprimé par 70% des proches aidants, soit le besoin de pouvoir faire une pause de temps en temps, le besoin d'information sur la situation dans laquelle ils se trouvent et sur le type d'aide disponible et, enfin, le besoin de reconnaissance, en étant par exemple associés à la prise en charge en tant que partenaires. Une meilleure connaissance des caractéristiques, des difficultés et des besoins des proches aidants doit permettre d'affiner les prestations qui leur sont proposées aujourd'hui.

Un inventaire des groupes de soutien ou d'entraide actifs sur le canton de Genève a également été réalisé. Ces groupes, au nombre de 42, permettent notamment aux proches aidants de partager leurs préoccupations, d'échanger des informations pratiques et aussi de se ressourcer.

Pour répondre aux besoins d'information et de reconnaissance exprimés par les proches aidants, le canton de Genève a notamment choisi de présenter son exposition itinérante «Proches aidants tous les jours...» et de participer à la journée intercantonale du 30 octobre dédiée aux proches aidants.

Planification sanitaire et hospitalière

Afin d'adapter au mieux le dispositif de soins genevois au vieillissement de la population, le DEAS a finalisé le rapport quadriennal de planification sanitaire 2016-2019. Le rapport propose notamment des pistes pour anticiper l'augmentation des besoins dans le domaine des soins de gériatrie, de réadaptation et des soins psychiatriques. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de fusion des HUG avec les cliniques de Joli-Mont et de Montana pour mieux utiliser le potentiel des établissements publics médicaux genevois.

Personnes handicapées

Développement de l'offre et amélioration de la qualité de vie

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Parmi les enjeux majeurs de cette politique, les évolutions suivantes sont identifiées: le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation de la lourdeur et de la complexité des cas pris en charge, l'augmentation du nombre de cas de handicap psychique et l'exclusion sociale de ces personnes. Afin de répondre à ces évolutions, des axes stratégiques sont mis en œuvre par les biais de projets concrets menés par les Etablissements publics pour l'intégration et les Hôpitaux universitaires de Genève, tels que l'ouverture d'une antenne socio-éducative sur le site de Belle-Idée (démarrage le 1^{er} décembre 2014), le développement de l'équipe mobile de l'unité de psychiatrie du développement mental (démarrage le 1^{er} juin 2015) ou encore la création d'une deuxième structure intermédiaire sur le site de Belle-Idée (2016). Ces axes concernent l'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins pour ces personnes, le soutien d'une approche à la fois socio-éducative (politique du handicap) et médico-thérapeutique (politique de la santé), le développement de modes de prise en charge répondant à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du potentiel des personnes en situation de handicap (autonomie).

21. Renforcer le soutien à la famille, à l'enfance et à la jeunesse

Les travaux relatifs au projet de loi sur l'accueil à journée continue ont été suspendus cette année, dans l'attente de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, qui prévoit le transfert du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire aux communes. Parallèlement, un dispositif d'accueil à journée continue au cycle d'orientation a été testé dans deux établissements et devrait permettre d'évaluer les besoins réels ainsi que la pertinence des activités proposées à midi et après les cours aux adolescent-e-s.

Le canton et les communes ont poursuivi l'élaboration de l'avant-projet de loi traduisant les articles constitutionnels sur l'accueil préscolaire. Soumis à consultation au printemps 2015, il prévoit: un dispositif pour adapter l'offre de places aux besoins en fixant un objectif quantitatif; la participation du canton aux côtés des communes pour organiser et planifier l'accueil préscolaire ainsi que pour financer l'offre de places à horaires élargis; la création d'une fondation de droit public, placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, chargée de gérer le fonds pour l'accueil préscolaire ainsi que de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire; enfin, la mise en place d'un dispositif pour l'accueil préscolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. Les questions de gouvernance et de financement doivent encore être discutées avec les partenaires concernés, notamment la question de la participation financière des employeurs liée aux discussions sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Le projet de loi qui résultera de ces travaux sera adopté par le Conseil d'Etat dès que possible.

Un avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse est en préparation et devrait permettre d'améliorer la lisibilité des prestations pour l'enfance et la jeunesse et de doter le canton d'une politique spécifique adaptée à son époque dans ce domaine. Celle-ci comprendra notamment le renforcement du soutien à la parentalité par des mesures favorisant les relations harmonieuses au sein de la famille, la promotion de l'intégration sociale et la prévention des situations de négligence, de carence ou de comportements à risques. En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies et accidents, une meilleure coordination des acteurs impliqués, dont les entités subventionnées, mais aussi les communes, devrait permettre d'en améliorer

l'efficacité. L'avant-projet de loi visera également à ce que les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes, socialement responsables et soutenues dans leur intégration sociale, culturelle et politique. A cet égard, dans le cadre des travaux préparatoires sur cet avant-projet de loi, des élèves ont été conviés, en novembre, à faire des propositions pour améliorer leur participation à la vie de la cité. Certaines des propositions faites à l'occasion de ce projet, intitulé «Je participe!», devraient donner lieu au développement de dispositifs, dans le cadre scolaire et au dehors, pour que les enfants et les jeunes prennent une part plus active aux questions qui les intéressent.

22. Coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive

2015 a été une année charnière pour la culture à Genève. En novembre, une déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton a été signée. Cet accord, qui redéfinit les compétences et clarifie les rôles et responsabilités de chacun, devrait être mis en œuvre en plusieurs phases dès 2017. Il prévoit, d'une part, la reprise par le canton de l'ensemble des subventions et fonds généraux destinés à la diffusion, à la politique du livre, à l'accès à la culture et au financement du Concours de Genève et de la Fondation romande pour le cinéma et, d'autre part, le transfert à la Ville du financement d'une trentaine d'institutions et manifestations dites «intermédiaires» ainsi que des fonds généraux de soutien à la création. Dans une seconde phase, le canton reprendrait sous sa responsabilité le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande et la Bibliothèque de Genève, alors que la Fondation d'art dramatique et le fonctionnement de la Nouvelle Comédie seraient pris en charge par la Ville.

En lien avec cette répartition des tâches, le vote du projet de loi portant sur le financement du Grand Théâtre a été reporté à 2016.

Par ailleurs, le règlement d'application de la loi sur la culture a été adopté par le Conseil d'Etat le 13 mai 2015. Il concrétise les deux principales innovations de la loi, à savoir les mesures relatives à la prévoyance sociale des artistes, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016, et la création du conseil consultatif de la culture. Les

membres de ce dernier ont été nommés par le Conseil d'Etat le 25 novembre, ce qui a permis à cet organe de siéger dès le début 2016.

Dans le domaine du sport, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi cantonale sur le sport. Il précise notamment la composition et le fonctionnement du conseil consultatif du sport, organe de concertation entre le canton, la Ville de Genève, les communes et les milieux sportifs pour la mise en œuvre d'une politique du sport concertée. Par ailleurs, des travaux ont été engagés avec les communes au sujet de la répartition des tâches et devraient être finalisés dans le courant de l'année 2016. Enfin, le canton a poursuivi le travail de planification des équipements sportifs, en particulier pour le développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et du projet pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

23. Réaliser les infrastructures prioritaires

Les services du canton continuent leur coordination avec l'Office fédéral des routes, qui a récemment renforcé ses équipes, pour piloter les études du projet global d'élargissement de l'autoroute de contournement (élimination des goulets d'étranglement). Le travail de planification suit son cours.

Le Conseil d'Etat a pris acte en novembre d'une étude juridico-économique permettant de définir clairement les prochaines étapes nécessaires qui permettront à Genève de financer et de réaliser le bouclage autoroutier à l'horizon 2030, avec la mise en œuvre éventuelle d'un péage routier et d'un partenariat public-privé.

Le projet CEVA a réalisé plus de 200 millions de francs de travaux sur 2015 (dont 44% assumés par le canton), et l'avancement global des travaux a dépassé les 55%. Des journées portes ouvertes au grand public ont eu lieu les 26 et 27 septembre et le tunnel de Pinchat a été percé le 8 octobre. L'état d'avancement du chantier est rendu public via une communication trimestrielle. L'objectif de mise en service complète du futur RER Léman Express est fixé à fin 2019, avec une mise en service partielle de la gare de Lancy-Pont-Rouge fin 2017, à l'occasion du passage au quart d'heure de la ligne Coppet – Lancy, dont les travaux ont démarré en octobre 2015.

Les négociations concernant l'extension de la gare Cornavin en souterrain, dont le démarrage

des travaux est prévu en 2024 et dont le coût est évalué à 1,652 milliard de francs, ont abouti début décembre 2015, avec la signature d'une convention de financement par l'ensemble des partenaires du projet, à savoir la Confédération, les CFF, le canton et la Ville de Genève. Ainsi, le Conseil d'Etat déposera auprès du Grand Conseil, au printemps 2016, un projet de loi ouvrant un prêt conditionnellement remboursable à hauteur de quelque 416 millions de francs. Au niveau des espaces publics des gares CEVA, les premières autorisations de construire ont été délivrées à Chêne-Bourg et à Lancy-Pont-Rouge. Des recours ont été formés et seront probablement retirés en 2016, suite à des accords avec les recourants.

Concernant les avancements sur l'extension des différentes infrastructures tram, la demande de concession pour le prolongement de Palettes vers Perly est en cours d'instruction auprès de la Confédération, qui sera suivie en 2016 du dossier de la procédure fédérale d'autorisation des plans. Il est prévu de mettre en service la première partie du tronçon jusqu'à la ZIPLO à fin 2019.

S'agissant de l'extension du réseau transfrontalier, le travail a été soutenu en vue d'obtenir dans le courant du premier semestre 2016 une autorisation de construire pour le secteur de la douane de Moillesulaz. Enfin, l'autorisation de construire pour le prolongement du tram de Bernex jusqu'à Vailly à fin 2019 est en cours d'instruction auprès des services fédéraux.

En ce qui concerne l'entretien du patrimoine administratif, l'office des bâtiments a achevé l'extension de l'établissement pénitentiaire de Brenaz (70 millions de francs), la HEG Battelle (52,2 millions) et l'Hôpital des enfants (22 millions). L'exécution des travaux se poursuit pour le Centre médical universitaire 5^{ème} et 6^{ème} étapes (193,5 et 148,9 millions), le bâtiment des lits 2 (253,7 millions), la 3^{ème} étape de la maternité (73,7 millions), la construction de l'école de commerce de Frontenex (82,1 millions) et le nouvel observatoire de Sauverny (18 millions). Parallèlement, d'importants travaux d'entretien ont été réalisés sur les bâtiments liés à la formation, sans négliger pour autant ceux liés aux autres politiques publiques. Ces travaux d'entretien ont été coordonnés en fonction des planifications de rénovation à venir.

24. Aller vers la société à 2000 watts

Genève et la Confédération ont décidé un tournant énergétique visant simultanément à réduire

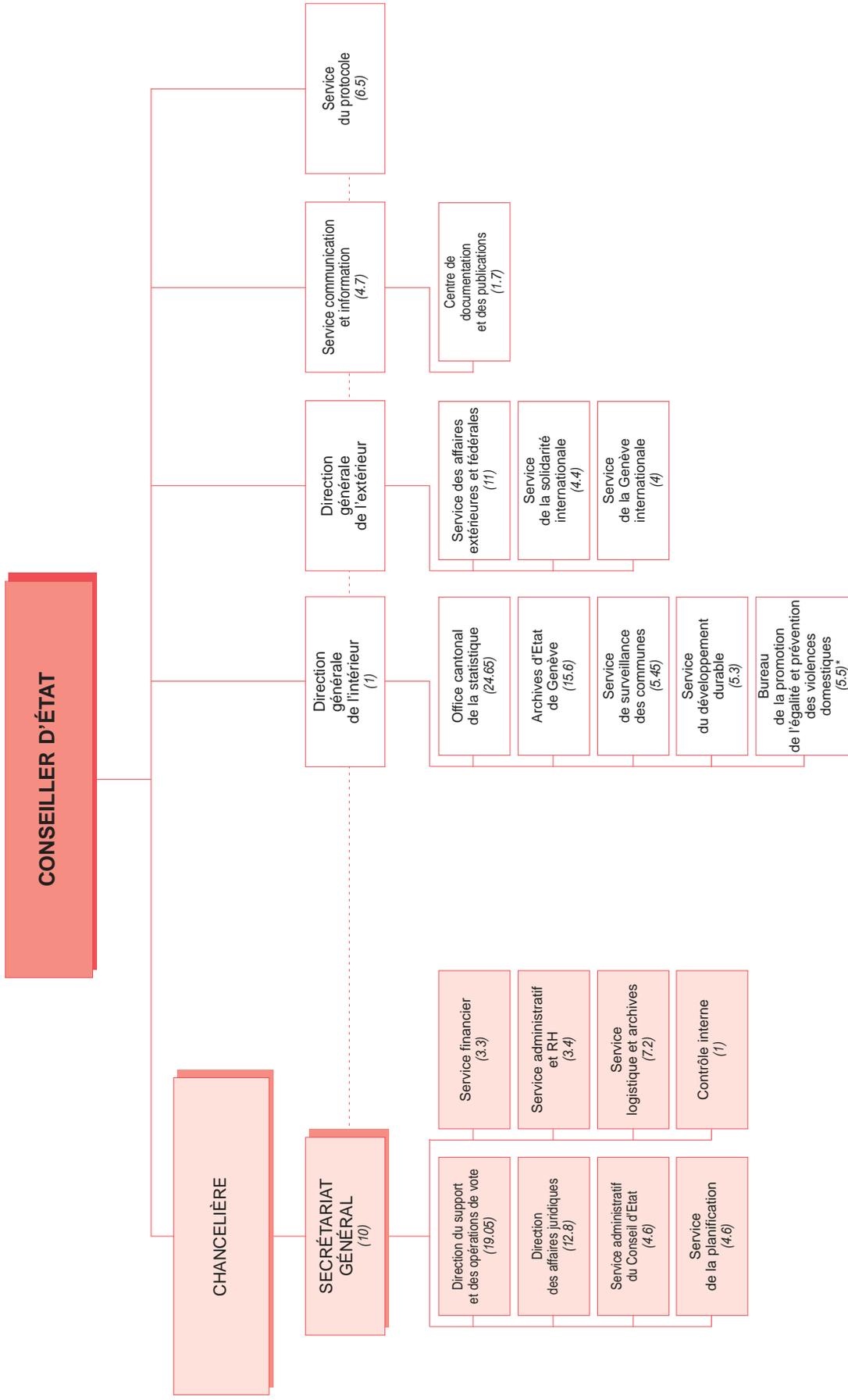
les besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire, sans toutefois augmenter la dépendance du canton à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité). C'est pourquoi le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de réduction progressive de la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, lequel représente près de 50% de la consommation énergétique du canton. Il s'agit par ce biais d'atteindre à long terme un niveau compatible avec les ressources planétaires (société à 2000 watts sans nucléaire). Dans ce but, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif de réduire de 13% la consommation thermique par personne d'ici 2018 (sur la base des années 2000).

Cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'énergie, le gouvernement a basé son action sur deux axes. Il a d'une part poursuivi la mise en œuvre de mesures contraignantes: suivi énergétique des bâtiments, audits et mesures d'économie pour les moins performants, assainissement des simples vitrages, engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité. D'autre part, il a favorisé des mesures volontaires déclenchées par des incitations financières et des informations appropriées.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs renforcé les actions en faveur de la production d'énergie renouvelable indigène afin d'accroître l'indépendance énergétique du canton. Il a notamment initié le projet «Axe stratégique réseau» en vue d'enterrer la ligne électrique aérienne à très haute tension le long de l'aéroport et de permettre simultanément le passage des conduites du futur réseau thermique GeniLac. Ce projet permettra à la fois de rendre constructibles des réserves foncières de 160'000 m² et d'utiliser l'eau du lac pour le rafraîchissement et pour une partie du chauffage de la zone aéroportuaire et d'autres zones urbaines. D'autre part, le Conseil d'Etat a poursuivi, en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), les travaux de prospection de géothermie de manière coordonnée au sein du Grand Genève (programme Géothermie 2020). Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'anticipation et la gestion des effets des changements climatiques, le canton de Genève a adopté, le 25 novembre 2015, le plan climat cantonal, une première suisse. La réduction de la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et la promotion des énergies renouvelables est l'un des six axes stratégiques du plan.

L'effort a également été poursuivi en vue de réduire la consommation d'énergie de l'Etat de Genève. En 2015, la part d'énergie renouvelable thermique du parc s'est élevée à 8,6%. La part d'électricité d'origine solaire (photovoltaïque) se montait à 3,7% de la consommation totale. Ces efforts sont décrits de manière plus détaillée dans la partie suivante de ce rapport, sous P04 Gestion du patrimoine de l'Etat.

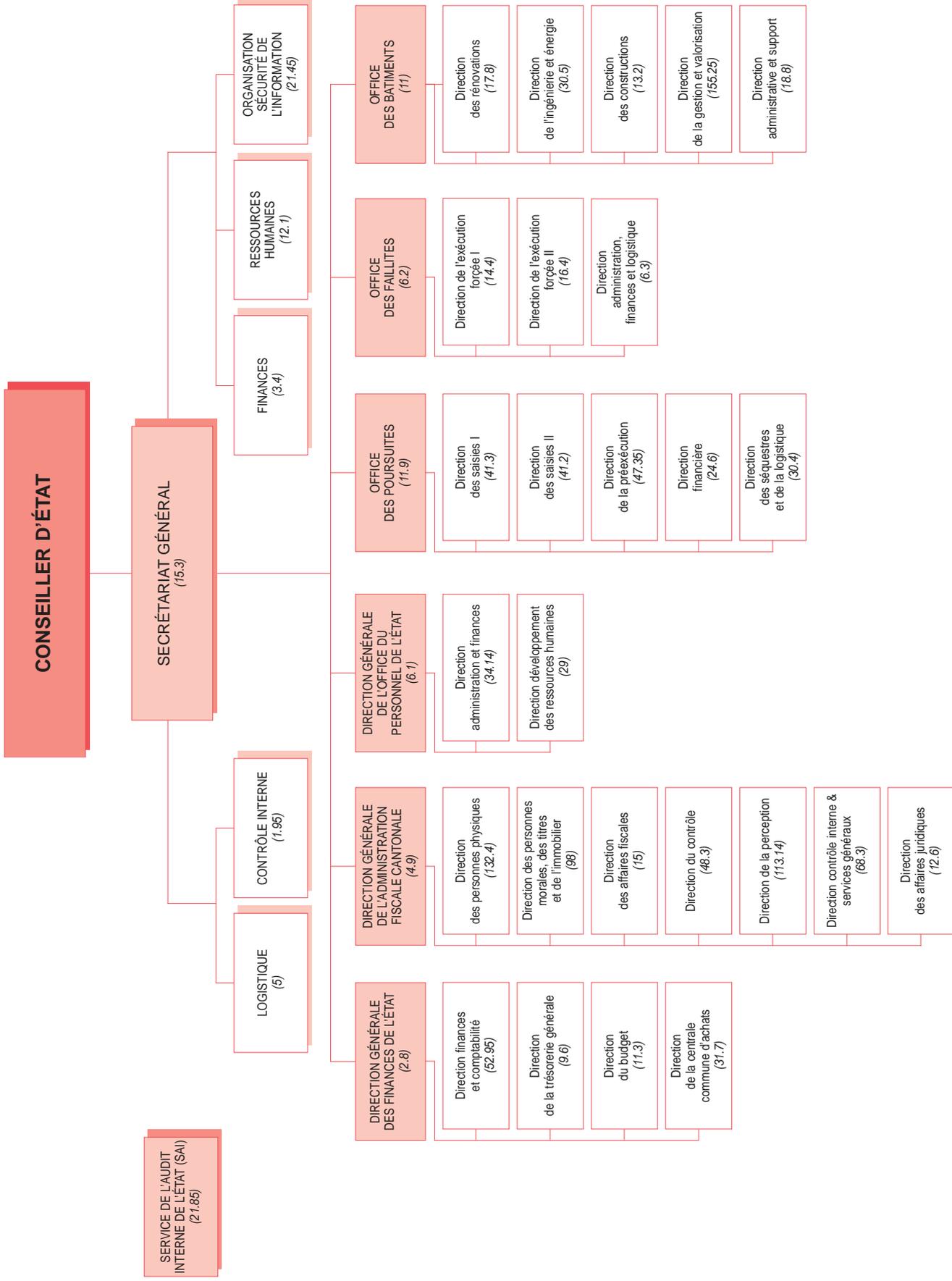
ORGANIGRAMMES



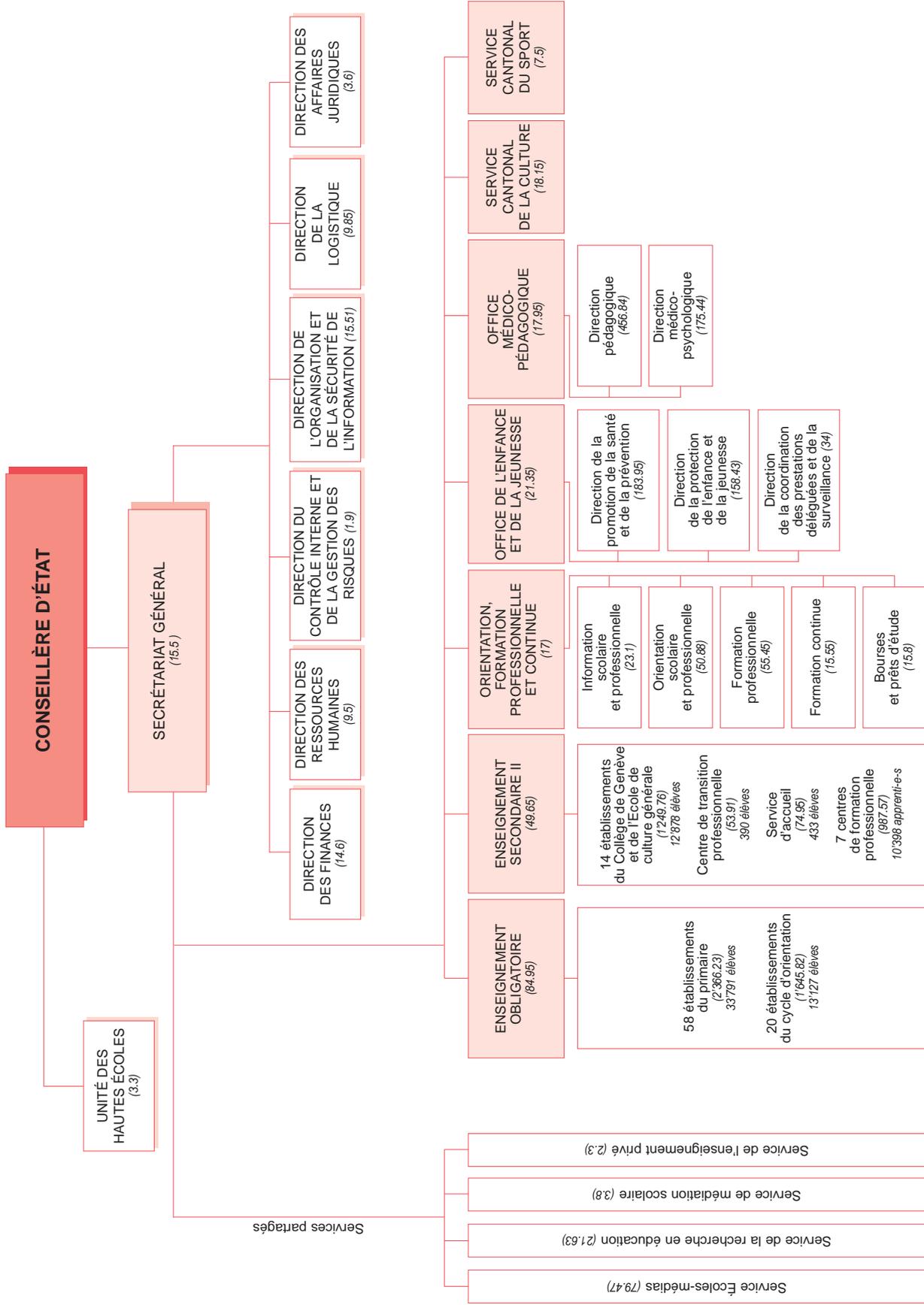
* Le nombre d'ETP ne comprend pas le personnel du bureau des violences domestiques puisque budgétairement imputé au DSE en 2015

Rattachés administrativement au département présidentiel

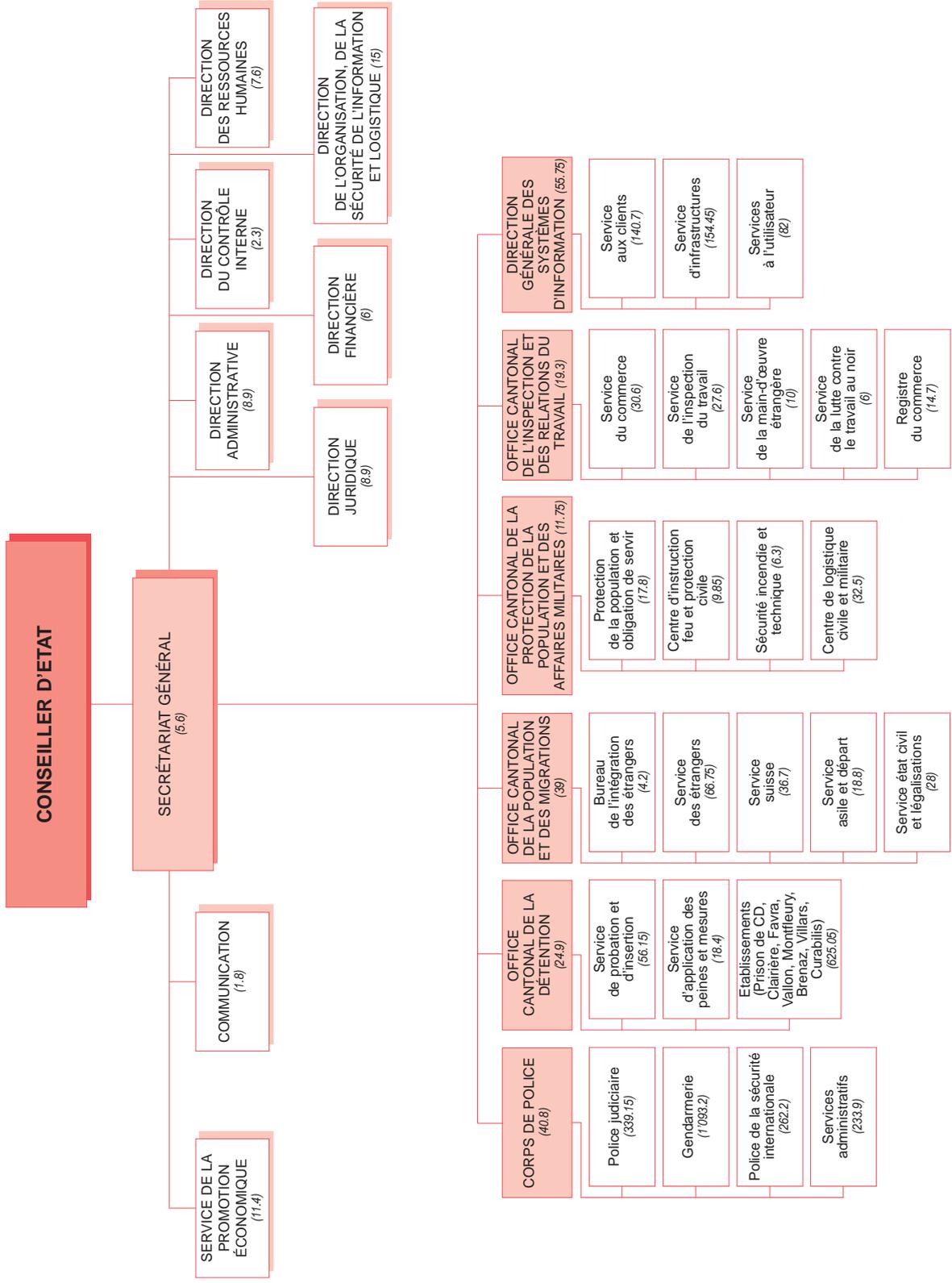
- Groupe de confiance (6)
- Prépocés(e) à la protection des données et à la transparence (0.8)
- Gestionnaire risque Etat (1)
- Bureau de l'Amiable compositeur
- Organe de répartition de la Loterie romande (4.6)



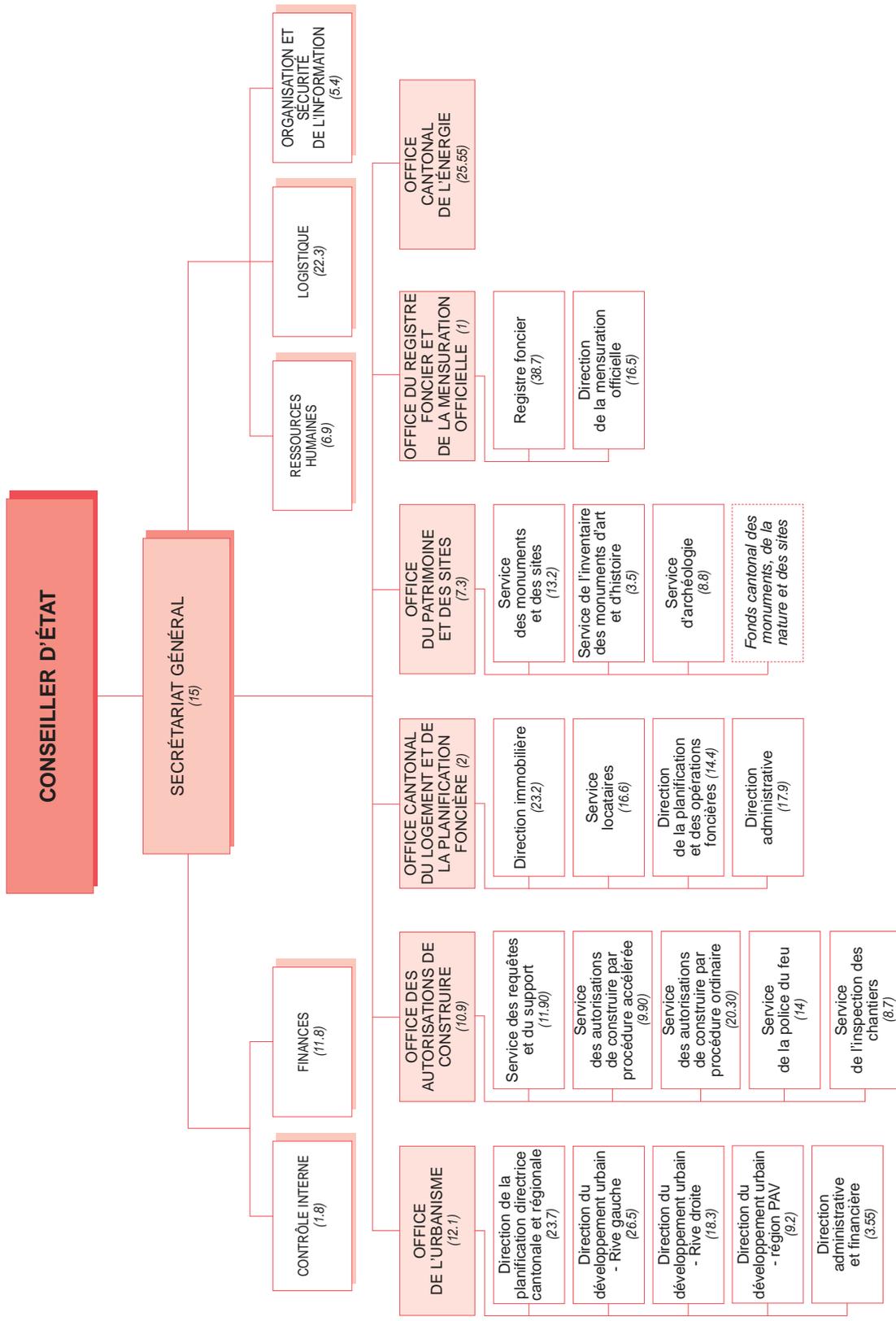
Organigramme général du département des finances
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2015)



Organigramme général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2015)

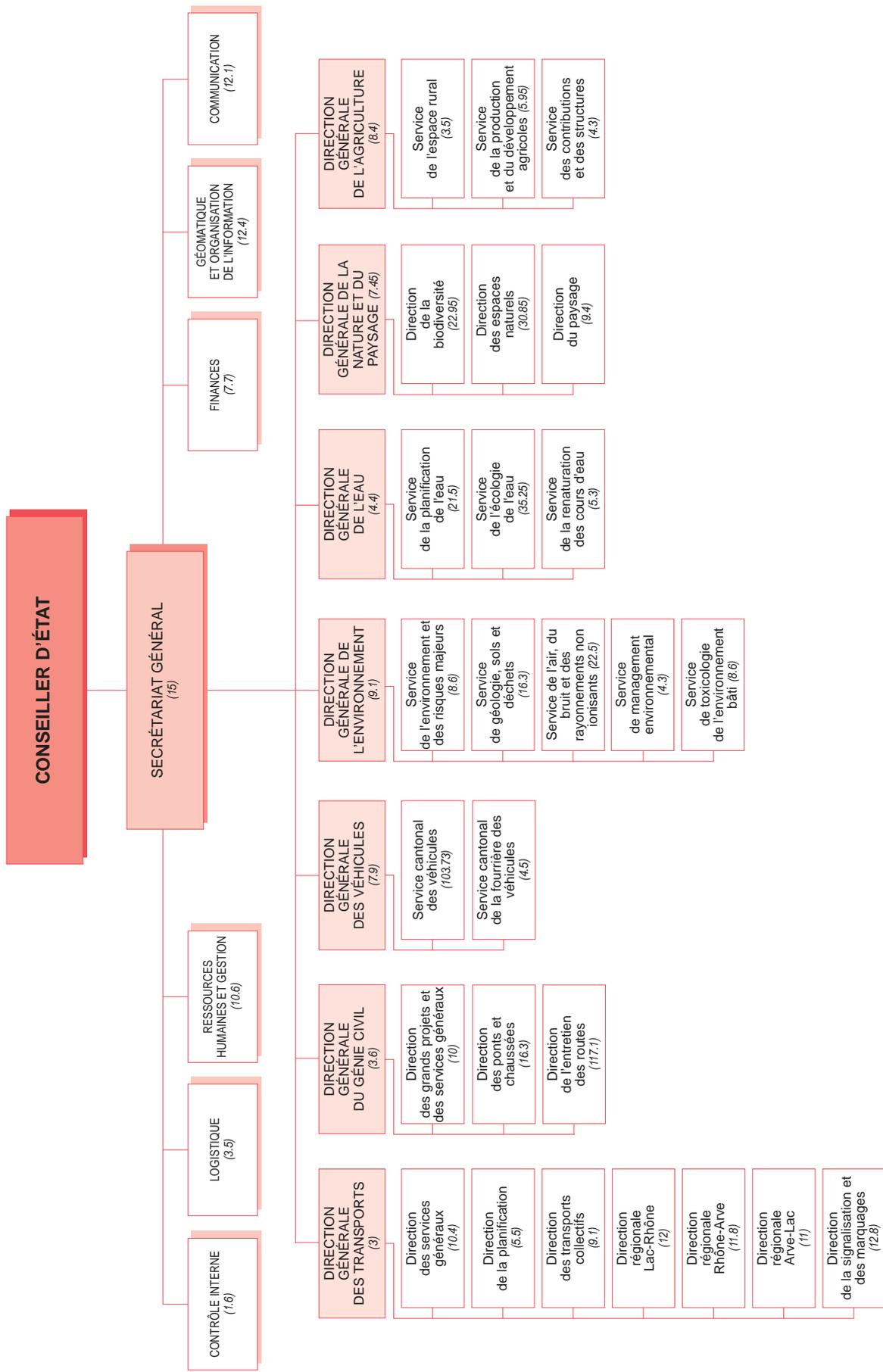


Organigramme général du département de la sécurité et de l'économie
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2015)

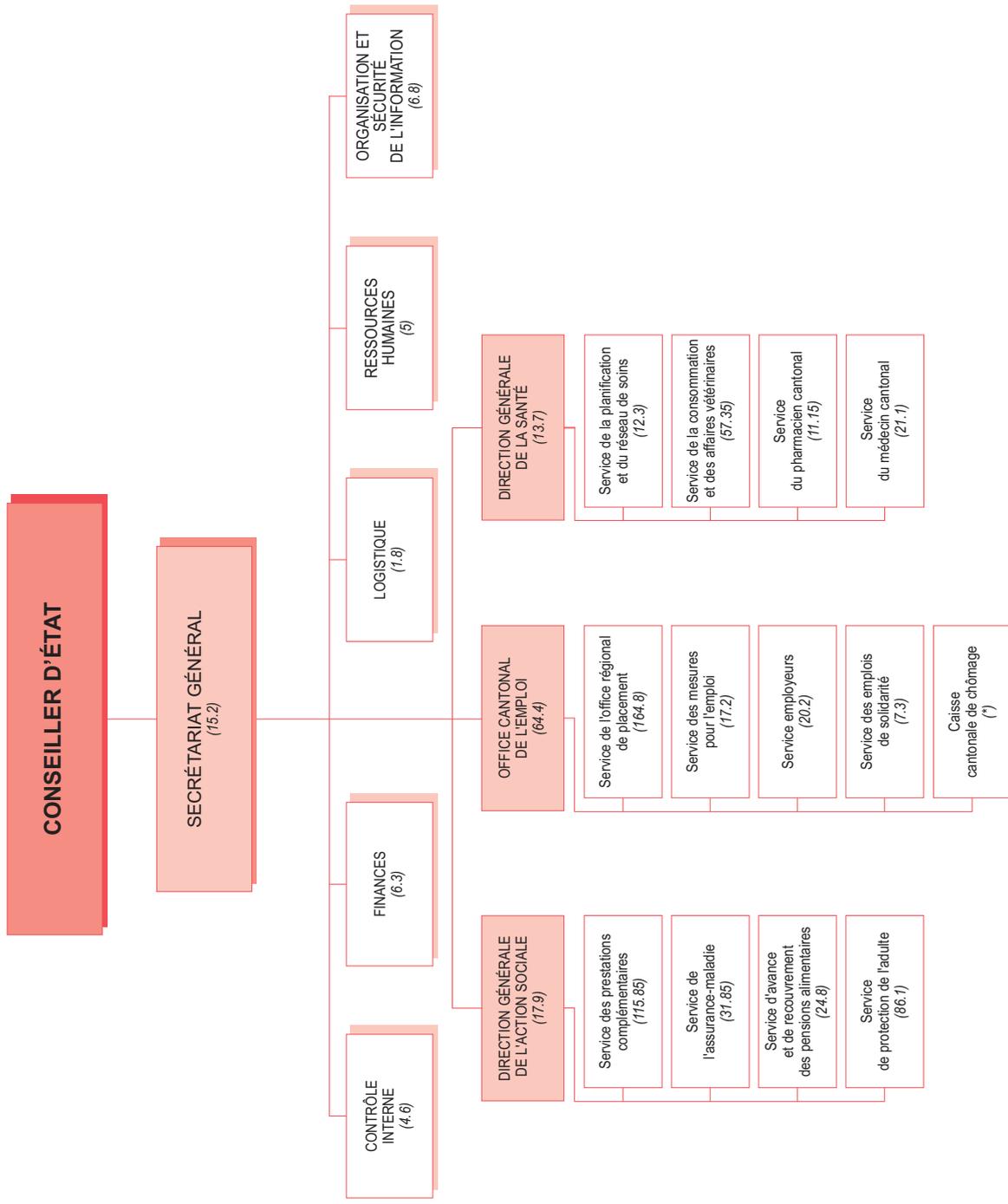


Organismes indépendants placés sous la surveillance du département
 - Fondations immobilières
 - Services industriels de Genève (SIG)
 - Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

Organigramme général du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2015)



Organigramme général du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2015)



(*) A titre indicatif, les effectifs de la caisse cantonale de chômage s'élevaient à 57. Ils ne sont pas compris dans l'effectif du département.

Organigramme général du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2015)

RÉALISATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

A Formation

A01 Enseignement obligatoire et orientation

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Harmonisation scolaire – Plan d'études romand

En octobre, un rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire dans le canton de Genève (HarmoS) a été transmis au Grand Conseil et dresse un premier bilan des effets de l'harmonisation scolaire.

L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) conformes au plan d'études romand (PER) s'est poursuivie, avec la mise en œuvre progressive du plan mathématiques et sciences de la nature et le suivi des moyens d'enseignement d'anglais. Des moyens didactiques et des démarches pédagogiques spécifiques sont également développés pour traiter des enjeux de société dans le domaine des sciences sociales et humaines. Le déploiement des MER se poursuivra jusqu'en 2020.

Epreuves cantonales école primaire – évaluations communes CO

En marge de la réflexion intercantonale autour de la production d'outils standardisés d'évaluation, un travail a été conduit sur les évaluations communes à l'école primaire et au cycle d'orientation, visant à une simplification, une harmonisation et une meilleure performance de ces dispositifs.

Ecole inclusive

Les actions en faveur de l'école inclusive se poursuivent dans le périmètre des ressources budgétaires disponibles. Afin de favoriser le maintien des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement dans l'enseignement régulier, trois projets-pilotes impliquant des équipes professionnelles disciplinaires ont été déployés. Ces projets feront l'objet d'une évaluation.

Le plan d'action pour l'école inclusive comprend également le renforcement et l'ouverture de structures inclusives au sein des établissements de l'enseignement obligatoire, l'augmentation des postes de soutien (notamment pour l'apprentissage de la lecture) ainsi que le renforcement des ressources éducatives au primaire.

Plusieurs groupes de travail ont été lancés sur les trois axes de l'école inclusive et une commission consultative transitoire, ouverte à tous les partenaires concernés, a commencé ses travaux à la rentrée. Le DIP a, de plus, organisé une journée d'échange ouverte aux collaborateurs et partenaires en novembre, qui a rencontré un franc succès et ouvert des pistes de proposition et de réflexion.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016 (15.11.2015)		
			total	filles	garçons
Enseignement primaire	32'683	33'034	33'791	16'818	16'973
Office médico-pédagogique	1'775	1'768	1'805	573	1'232
Regroupements spécialisés	451	407	406	127	279
Institutions publiques	877	907	936	267	669
Institutions subventionnées	447	454	463	179	284
Cycle d'orientation	13'098	13'261	13'127	6'422	6'705

Effectifs d'élèves enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2013, 2014 et 2015
- Source : service de la recherche en éducation.

Consolidation de l'enseignement primaire

Afin d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacité du système, le nombre initial de 93 établissements scolaires primaires en 2008 a été ramené à 58 en 2015. Cette restructuration de la carte scolaire vise à optimiser la taille des établissements primaires et à accroître l'autonomie de gestion des structures organisationnelles.

Mercredi matin

Grâce aux nouvelles ressources allouées dans le cadre de l'introduction du nouvel horaire scolaire, le soutien dédié aux élèves les plus fragiles du cycle élémentaire a été maintenu et renforcé.

Un suivi de la mise en œuvre de la modification du temps scolaire est réalisé et donnera lieu à un rapport début 2016, ainsi qu'à l'introduction d'éventuelles mesures correctrices à la rentrée scolaire 2016.

Mise en œuvre du nouveau cycle d'orientation

Dans la prolongation de l'audit de la Cour des comptes ainsi que d'une analyse interne réalisés en 2014, l'année 2015 a été consacrée à la stabilisation du fonctionnement du nouveau cycle d'orientation (nCO), avec notamment l'optimisation des regroupements, sections et profils.

Information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP)

L'ensemble des enseignants assumant une charge de maîtrise de classe ont pu être formés à l'IOSP. Les adaptations du dispositif, introduites en 2015 à la suite des recommandations de la Cour des comptes, visent à améliorer l'orientation des élèves et se poursuivront en 2016.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Planification des bâtiments

Le Conseil d'Etat a approuvé en mars une large réorganisation de la carte scolaire cantonale, qui implique des changements d'affectation pour certains établissements de l'enseignement secondaire. Cette réorganisation se fonde sur l'analyse détaillée de l'évolution des effectifs des différents niveaux d'enseignement. Il s'avère que le niveau secondaire II a vu le nombre de ses élèves augmenter de 1500 unités au cours des quatre dernières années et que le risque induit par cet accroissement est désormais devenu majeur.

Afin de permettre l'organisation des prochaines rentrées scolaires dans de bonnes conditions, des mesures structurelles ont été prises: le cycle d'orientation de la Seymaz deviendra le collège de Candolle; ce dernier, libérant son bâtiment actuel à la rue d'Italie, accueillera l'école de culture générale Ella-Maillart; la mixité de filières sera introduite au collège de Staël et à l'école de commerce Aimée-Stitelmann, qui accueilleront tous deux des filières de l'école de culture générale.

Formation jusqu'à 18 ans et certification

L'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans ainsi que l'objectif d'un taux de 95% de certifiés fixé par la conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) implique un effort constant, à la fois pour maintenir les élèves et apprenti-e-s en formation et pour faciliter le retour en formation de ceux qui ont connu un décrochage scolaire ou une rupture de formation.

Le dispositif CAP Formations, destiné à recevoir les jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation, regroupe désormais l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue,

l'office cantonal de l'emploi et l'Hospice général dans une structure unique, sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire assurant une meilleure cohérence dans la prise en charge de ces publics. Durant l'année scolaire 2014-2015, 2'238 jeunes sont passés par CAP Formations, dont 1'405 nouvelles entrées. Plus de 40% de ces jeunes sont mineurs. Sur les 1'145 jeunes sortis du dispositif à la rentrée scolaire 2015, plus de 66% étaient retournés en formation, 5% étaient en emploi, 11% suivis par des institutions spécialisées, les autres ayant soit quitté le canton, soit interrompu leur suivi sans solution.

Quant à l'Espace Lullin, il propose un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées par des jeunes en décrochage ou en rupture scolaire en vue de leur rescolarisation.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Effectifs

	2013-2014	2014-2015	2015-2016 (15.11.2015)		
			total	filles	garçons
Enseignement secondaire II	23'765	24'026	24'099	11'909	12'190
- Elèves et apprentis en école	17'088	17'288	17'256	9'151	8'105
Collège de Genève ⁽¹⁾	8'144	8'312	8'146	4'669	3'477
Ecole de culture générale ⁽²⁾	3'726	3'871	3'873	2'384	1'489
CFP commerce ⁽²⁾	2'500	2'364	2'515	998	1'517
CFP construction	411	413	434	57	377
CFP technique	718	717	745	48	697
CFP arts appliqués	524	559	563	364	199
CFP nature et environnement	267	251	248	86	162
CFP santé-social	623	641	597	486	111
CFP service et hôtellerie / restauration	85	79	43	40	3
ESIG	90	81	92	19	73
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	409	376	316	135	181
Maturité commerciale	271	299	237	106	131
Passerelle ECD	44	5	1		1
maturité commerciale					
Autres maturités professionnelles	94	72	78	29	49
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'794	4'829	4'845	1'850	2'995
CFP commerce	1'983	1'960	1'950	1'099	851
CFP arts appliqués	86	74	68	50	18
CFP construction	1'018	1'063	1'032	36	996
CFP service et hôtellerie / restauration	465	463	436	167	269
CFP technique	601	597	640	46	594
CFP nature et environnement	107	110	111	17	94
CFP santé-social	534	562	608	435	173
- ACPO (service)	299	338	433	144	289
- CTP	406	393	390	125	265
- Ecoles pour adultes	769	802	859	504	355
Collège pour adultes	296	307	316	193	123
ECG pour adultes	473	495	543	311	232

Effectifs d'élèves enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2013, 2014 et 2015
- Source : service de la recherche en éducation.

(1) Y compris les classes d'accueil.

(2) Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

L'année a été marquée par un afflux important de jeunes migrants allophones, souvent des requérants d'asiles mineurs non accompagnés, peu ou pas scolarisés. Cette situation a nécessité l'ouverture en urgence de quatre classes supplémentaires dans le dispositif d'accueil du post-obligatoire.

Les effectifs du secondaire II observés à la rentrée 2015 continuent à augmenter, bien que de manière moins marquée que les années précédentes (+159 élèves supplémentaires, soit +0,7%).

Apprentissage en dual

Le nombre total de contrats d'apprentissage signés en 2015 (filiales certificat fédéral de capacité (CFC) et attestation fédérale de capacité (AFP)) s'élève à 2'200. C'est le deuxième meilleur résultat obtenu ces 25 dernières années. Les pôles du commerce, de la santé et du social, des services, hôtellerie et restauration connaissent une augmentation des effectifs par rapport à l'année précédente. Du point de vue qualitatif, Genève connaît désormais un des plus faibles taux de résiliation des contrats d'apprentissage (7% contre 25% en moyenne suisse). Le plan d'action pour l'apprentissage, lancé en octobre par le Conseil d'Etat, devrait contribuer à renforcer encore d'ici 2018 l'ensemble de la formation professionnelle.

Reconnaitances des filières

Pour délivrer des certificats du secondaire II, les filières de formation doivent être reconnues par la Confédération ou par la CDIP. En 2015, des procédures de reconnaissance ont été lancées pour les huit filières de maturité professionnelle post-CFC offertes au centre de formation professionnelle (CFP) commerce ainsi que pour les dix filières de maturité professionnelle intégrées au CFC dispensées par les CFP arts appliqués, commerce, construction, nature et environnement et enfin technique. La filière de certificat communication et information de l'école de culture générale pour adultes, mise en œuvre depuis 2014, est en cours de reconnaissance. Enfin, une procédure est en cours auprès de la CDIP pour faire reconnaître la filière maturité spécialisée en pédagogie, mise en œuvre depuis la rentrée 2015 à l'école de culture générale. Ces reconnaissances sont nécessaires pour l'obtention des subventions fédérales.

CFC bilingue

Pour répondre à la demande des entreprises et des jeunes, le CFC bilingue français-anglais a connu une réorientation avec l'intégration de la

maturité professionnelle depuis la rentrée 2016. Cette filière permet à des jeunes à haut potentiel scolaire de choisir la filière de formation professionnelle. Ce projet est financé à raison de 60% par la Confédération.

Qualifications +

Ce dispositif, destiné à la qualification professionnelle des adultes, connaît un succès toujours plus grand: 2'600 candidats à un CFC ou une AFP étaient dans le dispositif en 2015, soit 600 de plus que l'année précédente. Pour la même année, plus de 600 adultes ont reçu leur diplôme, avec un taux de réussite de plus de 95%. 94 métiers sont concernés dans tous les secteurs professionnels, mais la demande est particulièrement forte dans la santé et le social.

Cité des métiers du Grand Genève

Près de 30'000 personnes ont fréquenté la Cité des métiers du Grand Genève. Plus de 300 événements ont été organisés tout au long de l'année. Les recrutements en direct, qui donnent l'occasion à des jeunes de rencontrer des entreprises et de postuler pour une place d'apprentissage, ont permis d'organiser 2'241 entretiens de recrutement.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Promotion de la santé et prévention

Dans le cadre du suivi des recommandations du rapport de la Cour des comptes, un travail de redéfinition des activités découlant des processus et prestations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du service dentaire scolaire a été entrepris. En parallèle à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse, l'ensemble des activités a été revisité sous les angles du bien-fondé, des résultats attendus, des modes d'intervention, des risques identifiés et des priorités. Par ailleurs, le nouveau système d'information de la santé des élèves a été mis en œuvre et permet de couvrir près de 95% du périmètre d'activité du SSEJ, soit 70'000 enfants et jeunes.

Protection des mineurs

Les intervenants en protection des mineurs ont intégré dans leurs évaluations sociales les changements législatifs en matière de régime matrimonial avec l'entrée en vigueur de l'autorité

parentale conjointe. Le service de protection des mineurs (SPMi) est le représentant légal des requérants d'asile mineurs non accompagnés et a dû faire face à l'afflux massif de ces jeunes accueillis par l'Hospice général.

6'748 enfants ont été suivis par le SPMi durant l'année, dont 1'535 nouvelles situations. Au niveau des placements, 866 mineurs ont été placés une ou plusieurs fois hors du domicile de leurs parents. Il sied de relever l'augmentation de situations comprenant de très jeunes enfants.

Education spécialisée

La campagne de recrutement des familles d'accueil avec hébergement a permis d'autoriser une vingtaine de nouvelles familles. Cependant, faute de place dans les foyers d'éducation spécialisée d'urgence et à court ou moyen terme, on recense en décembre 2015 dix hospitalisations sociales de jeunes enfants entre 1 et 5 ans. Un projet-pilote transversal sera lancé en 2016, en collaboration avec les HUG, pour créer une unité pluridisciplinaire mobile en soutien aux foyers et aux mineurs qui y sont accueillis dans les situations les plus difficiles.

Pédagogie spécialisée

Le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a pris 5'711 décisions qui ont notamment permis à 4'326 mineurs de bénéficier d'une prestation de logopédie et 642 d'une prestation de psychomotricité durant l'année 2015. L'ensemble des prestations financées par le SPS a amené ce dernier à traiter plus de 23'500 factures, pour un montant proche de 24 millions de francs.

Conformément aux dispositions légales sur l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, des travaux ont été entrepris pour élaborer des critères transparents et rigoureux pour l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée privées subventionnées.

Programme informatique de facturation et de pilotage

Un nouveau programme informatique de facturation et de pilotage nommé Hygie a été implémenté à l'office médico-pédagogique (OMP). Après une phase-test, l'utilisation du nouveau programme a été généralisée dans toute la partie thérapeutique de l'OMP.

Troubles psychiques et des apprentissages

Troubles psychiques et des apprentissages chez les mineurs	2013	2014	2015	Variation 2014-2015
Nbre d'enfants et ados traités	7'798	7'563	7'047	-516 (-6.8%)
Nbre de nouveaux cas	2'914	2'585	3'272	-687 (+26.6%)
Nbre total de séances	70'618	71'376	79'371	+7'995 (+11.2%)
Nbre de traitements intensifs dont				
- traitements individuels	3'757	3'554	3'712	+158 (+4.4%)
- traitements groupes	423	395	257	-138 (-34.9%)

Remarque: les données ci-dessus comportent une marge d'erreur liée au changement d'outil informatique et représentent une extension sur une année de résultats partiels.

Unité mobile

Durant l'année scolaire 2014-2015, le nombre de demandes d'interventions adressées à l'unité d'urgence a été de 174, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente (162).

Toutes les situations sont traitées de façon immédiate par un premier contact téléphonique avec le demandeur. Ensuite, le médecin chef de clinique de l'unité évalue le degré d'urgence pour les interventions sur place en concertation avec les partenaires afin de contenir une crise et de rétablir un climat de sérénité permettant au travail scolaire de se poursuivre. L'hétéro-agressivité reste le motif de demande le plus fréquent.

A04 Hautes écoles

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Bâtiments

L'Université de Genève a inauguré le bâtiment d'UNI Carl-Vogt, consacré à l'environnement, ainsi que le Campus Biotech, visant l'innovation dans les sciences de la vie. Quant à la HES-SO Genève, elle bénéficie sur le site de Battelle d'un nouveau bâtiment pour la Haute école de gestion (HEG). En outre, la Haute école de santé (HEdS) s'est dotée de pavillons provisoires pour pouvoir augmenter de 15% les effectifs de la filière soins infirmiers. Enfin, elle a été choisie pour assurer dès 2016 la gestion d'un nouveau foyer étudiant à Carouge.

Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)

L'accès en première année de la formation des enseignants de l'enseignement secondaire (FORENSEC) a été suspendu de manière transitoire durant l'année universitaire

2015-2016 afin de se donner les moyens de dépasser certaines problématiques récurrentes rencontrées ces dernières années.

A cette fin, un groupe de travail réunissant tous les partenaires concernés a été chargé d'examiner l'organisation de la FORENSEC dans son ensemble, et notamment d'étudier la question des stages: leur nature, leurs objectifs, leur évaluation, leur articulation. Ces travaux ont permis de répondre aux conditions suspensives de la reconnaissance fédérale du titre de formation des maîtres du secondaire I et II.

Parallèlement, une demande de renouvellement de la reconnaissance de la formation des maîtres du primaire est en cours, et les travaux pour la reconnaissance de la formation des maîtres du secondaire se poursuivent.

En novembre 2015, la Cour des comptes a publié un rapport d'audit sur l'IUFE, qui confirme les problèmes identifiés par le département. L'université a accepté toutes les recommandations émises par la cour.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Université de Genève

Gouvernance

En juillet 2015, le nouveau recteur, Yves Flückiger, est entré en fonction. Son équipe se compose de la vice-rectrice Micheline Louis-Courvoisier et des vice-recteurs Denis Hochstrasser, Michel Oris, Jean-Marc Triscone et Jacques de Werra.

La convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'université pour les années 2012-2015 a été évaluée par des experts externes. Considérée comme un outil indispensable au développement de l'université, la prochaine convention pour la période 2016-2019 est en cours de négociation.

Effectifs

L'université compte 16'085 étudiant-e-s, inscrit-e-s dans neuf facultés et quatorze centres et instituts interfacultaires couvrant les sciences, les arts et les lettres.

Formation

L'université offre 26 programmes de *bachelors*, 98 *masters* et 34 MAS (maîtrises d'études

avancées), 79 doctorats et 302 programmes de formation continue. En outre, plus de 190'000 personnes sont inscrites à ses MOOCs (*Massive Open Online Courses*).

Recherche

L'institution a gagné huit places dans le classement de Shanghai (58^e rang/20'000 universités). De plus, six pôles de recherche nationaux sont hébergés dans l'institution, qui participe également à des programmes de recherche internationaux.

Service à la cité

Les cours publics et les grandes conférences connaissent un grand succès et attirent en moyenne plus de 600 participants.

Formation continue

L'université compte 10'000 inscrit-e-s dans des programmes certifiants de formation continue.

Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

Effectifs

L'IHEID a accueilli 330 nouveaux étudiant-e-s. Le nombre total d'étudiant-e-s est de 836, dont 518 de *master* et 318 de doctorat.

Formation

L'institut offre deux programmes interdisciplinaires et six programmes disciplinaires. En outre, trois programmes conjoints sont organisés en collaboration avec l'Université de Genève et avec le Georgetown University Law Center.

L'institut compte désormais 36 partenaires académiques. Il a conclu un programme de double diplôme de *master* avec la Kennedy School de Harvard, un programme de *bachelor* et *master* consécutifs avec la Peking University et le Smith College, enfin un programme de double diplôme avec le Wellesley College.

Recherche

L'IHEID abrite huit centres et programmes de recherche et a obtenu pour des projets de recherche une série de financements compétitifs.

Service à la cité

L'institut a organisé près de 300 manifestations, dont un certain nombre en partenariat avec des

organisations internationales et des missions permanentes.

Formation continue

Les formations continues comprennent huit programmes certifiants, six programmes courts, des programmes sur mesure, ainsi qu'un programme de formation pour les assistants d'enseignement.

HES-SO Genève

Gouvernance

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève, l'année a été consacrée à la mise en fonction d'organes participatifs au niveau de la direction de l'institution et dans les écoles. Le comité d'éthique et de déontologie sera toutefois constitué ultérieurement. En outre, deux commissions ad hoc ont été créées pour rédiger les règlements internes sur les finances et sur le personnel, qui devraient être adoptés par le Conseil d'Etat en 2016.

D'un point de vue institutionnel, l'année a confirmé la richesse des collaborations avec l'Université de Genève, avec en particulier l'inauguration du laboratoire de technologies avancées ainsi que le renouvellement des accords concernant la formation continue et les prestations aux étudiants.

Effectifs

A la rentrée 2015, la HES-SO Genève compte 5'046 étudiant-e-s et 390 dans les modules complémentaires, maturités spécialisées et classes propédeutiques. Ses effectifs ont progressé de 3,5 % par rapport à 2014.

Formation

La HES-SO Genève propose 27 filières *bachelor* et quinze filières *master*. Cette année, les filières en technique des bâtiments et ingénierie des technologies de l'information, uniques au sein de la HES-SO, ont été accréditées par l'autorité fédérale.

Recherche appliquée et développement

Douze laboratoires et instituts de recherche fonctionnent au sein des écoles de la HES-SO Genève. 357 projets sont en cours en collaboration avec des entreprises ou des institutions publiques. En 2015, la recherche a généré 18 millions de francs de chiffre d'affaires.

Formation continue

55 formations continues certifiantes ont été ouvertes à plus de 2000 participant-e-s.

A05 Enseignement spécialisé

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Réorganisation de la direction générale de l'office médico-pédagogique

La direction générale de l'office médico-pédagogique, en particulier du domaine pédagogique, a été réorganisée afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du système de pilotage, de planification et de gestion. Cette réorganisation s'est traduite par la mise en place d'un nouvel organigramme, la redéfinition de plusieurs fonctions et l'optimisation de processus clés.

Projet éducatif individualisé

Le projet éducatif individualisé est un instrument qui permet d'évaluer, selon une approche individualisée, les compétences éducatives et scolaires de chaque élève de l'enseignement spécialisé, de fixer des objectifs, puis d'en mesurer l'atteinte. La phase de test de cet instrument a démarré en septembre dans 17 structures spécialisées et un bilan sera effectué au printemps 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Nouvelles structures intégrées

Dans le cadre de la poursuite du processus engagé depuis plusieurs rentrées scolaires pour créer des structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des bâtiments scolaires des cycles d'orientation, la rentrée 2015 a connu une très forte augmentation du nombre de places dans ce type de structure (+44%), avec l'ouverture de classes intégrées dans le collège de Budé (18 places) et l'augmentation de la capacité d'accueil au collège de Cayla (+6 places). A l'inverse, le nombre de places dans les écoles de formation préprofessionnelles a été réduit (-16 places).

Pour répondre à l'accroissement des effectifs, la capacité d'accueil des dispositifs intégrés du cycle élémentaire a été augmentée. La classe intégrée de l'école de Geisendorf compte désormais six places supplémentaires. De plus, le regroupement de classes spécialisées de Peschier a été transformé en un centre médico-pédagogique intégré du cycle élémentaire, cela afin de tenir compte de la diminution des besoins de prise en charge scolaire en classe spécialisée (cycle moyen).

Nouveau centre médico-pédagogique à Conches

Le nombre de places dans les structures pour jeunes de 15 à 20 ans porteurs de handicap a été augmenté, notamment pour maintenir une prise en charge indispensable à des jeunes âgés de plus de 18 ans n'ayant pas encore trouvé de solution, faute de places disponibles dans les dispositifs pour adultes. Cette situation devrait malheureusement se poursuivre l'année prochaine. Ainsi, le centre médico-pédagogique de Conches a été créé (12 places) et la fondation SGIPA a augmenté le nombre de places du centre d'intégration socio-professionnelle (+6 places).

A06 Programme transversal à la politique publique A

A06.01 Médias, technologie et documentation pour l'enseignement

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Au cours de l'année, l'équipement informatique et audiovisuel des écoles a pu être partiellement complété, réduisant les disparités existantes entre anciens et nouveaux bâtiments. Tous les établissements secondaires disposent ainsi de salles multimédias pour l'apprentissage des langues et les salles de classes sont équipées d'un ordinateur. Dans l'enseignement primaire, l'équipement a été complété dans les salles dévolues au soutien scolaire et les maîtres de disciplines spéciales qui enseignent sur plusieurs sites ont été équipés de portables.

Par ailleurs, l'offre d'outils et de plateformes proposés aux enseignants et aux élèves dans le cadre de l'école en ligne a été enrichie et complétée. Par exemple, tous les enseignants de l'enseignement secondaire II ont maintenant accès à un logiciel de détection du plagiat. Pour le primaire, la police de caractères utilisée pour l'apprentissage de la lecture a été totalement refaite et les droits de la nouvelle police cursive «GE typo Libre» ont été acquis.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La restructuration de la médiathèque centrale à l'usage des enseignants s'est poursuivie: les collections ont été fusionnées et une nouvelle organisation mise en place. Dans le domaine du support informatique, l'amélioration de la gestion des incidents a été étendue aux écoles d'enseignement général de l'enseignement secondaire II. Par ailleurs, la clarification des

domaines informatiques pédagogique et administratif a été renforcée avec le transfert de l'ensemble des bibliothécaires du DIP dans le domaine administratif géré par la direction générale des systèmes d'information. Enfin, les enseignants bénéficient d'une nouvelle offre de formation dans le domaine médias-images.

A06.02 Service de médiation scolaire (SMS Le Point)

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2015, dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, le SMS Le Point a maintenu en priorité son action de mise en œuvre d'un plan cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école. La phase pilote du projet, financée conjointement par la Confédération, est arrivée à échéance au mois d'août. Le déploiement du plan d'action dans l'ensemble des établissements scolaires des trois degrés d'enseignement a été réalisé par le SMS Le Point, en collaboration avec ses partenaires cantonaux.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Parallèlement, le SMS le Point a poursuivi ses actions de conseil et d'intervention en matière de climat relationnel, de gestion de conflit et de crise auprès des établissements scolaires.

A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Une réflexion sur la procédure d'inspection des écoles privées de scolarité obligatoire a été entamée dans le cadre d'un groupe de travail. Ce dernier a également abordé, en collaboration avec l'association genevoise des écoles privées, la question du passage des enfants à besoins spécifiques entre secteurs public et privé. Les implications de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2015, de la loi fédérale sur les hautes écoles ont été communiquées aux écoles privées concernées.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2015, le service de l'enseignement privé a poursuivi son mandat d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève, avec notamment l'octroi de six nouvelles autorisations d'exploiter et de vingt autorisations d'enseigner, la reconduction de leur autorisation à quinze écoles dans leurs trois premières

années d'activité et le retrait de sept autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions).

L'inspection bisannuelle des écoles privées relevant de la scolarité obligatoire s'est poursuivie durant l'année 2015. Par ailleurs, la procédure de recensement du personnel d'encadrement des écoles privées a été simplifiée.

Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2015 se monte à 225. Le service réalise sa mission d'information, notamment par la publication sur Internet du répertoire des écoles privées autorisées.

A06.04 Service de la recherche en éducation

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Dans le cadre de ses obligations légales et de ses missions, le service de la recherche en éducation (SRED) a réalisé l'ensemble de ses prestations en produisant:

- les statistiques fédérales et cantonales dans le domaine de la formation avec, pour ces dernières, le label statistiques publiques;
- les prévisions cantonales d'effectifs d'élèves de l'enseignement public et subventionné;
- les repères et indicateurs statistiques selon un concept renouvelé mettant à disposition du public l'ensemble des données en ligne;
- des résultats de recherche portant sur l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes), l'évaluation de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (évaluation de dispositifs) et l'évaluation du système et des acquis (PISA 2015, pré-test HarmoS 2016).

Enfin, le SRED a développé les prestations de l'observatoire cantonal de la petite enfance en réalisant pour la première fois des statistiques de référence sur l'accueil préscolaire collectif et familial, ainsi qu'un ensemble de publications sur l'offre d'accueil.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Mesuré par les résultats aux évaluations communes, le taux d'élèves atteignant le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales (en référence au plan d'étude romand) est globalement supérieur aux attentes pour l'enseignement primaire. En revanche, les cibles ne

sont pas atteintes pour les élèves du cycle d'orientation. Les premières épreuves intercantionales de mathématiques qui auront lieu en 2016 pour les élèves de 11^{ème} permettront de situer les élèves genevois par rapport aux élèves des autres cantons. Concernant les réorientations en cours de scolarité obligatoire (passerelles durant le cycle d'orientation), le taux de maintien des élèves ayant bénéficié de réorientations promotionnelles est supérieur aux attentes.

S'agissant de la promotion des filières scientifiques chez les filles, les taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10^{ème} année du cycle d'orientation et promues en section littéraire-scientifique profil science en 11^{ème} année sont conformes aux attentes.

Les conditions d'encadrement et le nombre d'élèves par classe dans l'école obligatoire sont conformes aux conditions cadre définies pour l'enseignement primaire et pour le cycle d'orientation. Toutefois, le taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima règlementaires est légèrement supérieur à la cible fixée.

Les objectifs en lien avec la revalorisation de la formation professionnelle sont globalement atteints. On relève en particulier l'augmentation du taux d'élèves en formation duale par rapport à l'ensemble des élèves de la formation professionnelle, l'augmentation significative du nombre d'entreprises formatrices et la baisse du taux de résiliation des contrats d'apprentissage.

La proportion d'élèves quittant l'enseignement secondaire II de manière précoce est en baisse par rapport à l'année scolaire précédente. Les mesures mises en place, dont CAP formation, produisent les effets escomptés.

Les mouvements d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé sont en baisse conformément aux objectifs fixés. En revanche, si le nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire est supérieur à celui de l'année scolaire précédente, il n'atteint pas la valeur cible fixée. La mise en œuvre progressive de l'école inclusive doit permettre d'accroître les départs d'élèves de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire et de réduire ceux de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

B Emploi

B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le système des allocations favorisant le retour en emploi des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (OCE), et par là même une sortie du chômage, a été révisé. Il met désormais la priorité sur l'allocation d'initiation au travail (AIT), une prestation dont peut bénéficier une majorité de candidats dès l'inscription au chômage. Ces dernières années, l'AIT n'a pas été suffisamment exploitée à Genève, ce qui ne sera plus le cas à l'avenir, grâce à une stratégie de valorisation et de promotion de cette prestation initiée en septembre 2015. Conjointement, l'allocation de retour en emploi (ARE), dont la loi prévoit que la durée s'adapte au profil et au besoin en formation du candidat pour le poste, est mieux utilisée depuis novembre. Destinée aux chômeurs en fin de droit, l'ARE pourra désormais être attribuée à un plus grand nombre d'entre eux, dans les limites du cadre légal et du budget cantonal.

Cette nouvelle stratégie d'attribution des allocations a pour objectif prioritaire d'accélérer le retour en emploi des personnes inscrites au chômage. Elle devrait porter ses fruits en 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Sur l'ensemble de l'année 2015, 19'951 personnes se sont inscrites à l'office cantonal de l'emploi, alors que 19'082 en sont sorties (désinscriptions).

Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2013	2014	2015
PEF/STARE			
- AIT	349	255	266
- Stages	910	960	1'056
- EE	94	103	95
- ETFI*	598	482	554
- PETF	1'082	1'279	1'040
- AFO	51	51	65
- Semo	566	414	507
Total	3'650	3'544	3'613
Reclassement	2'200	2'414	2'853
Cours	10'907	11'363	13'679
Total	16'757	17'321	20'015
*nombre de demandeurs d'emploi concernés	548	460	528

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

PEF: programmes emploi-formation.

STARE: stages de réinsertion.

AIT: allocation d'initiation au travail.

EE: entreprises d'entraînement.

ETFI: emplois temporaires fédéraux individuels.

PETF: programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO: allocation de formation.

Semo: semestre de motivation.

Placement des chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2013	2014	2015
Placements sur emploi vacant annoncé à l'OCE	1'033	1'097	917

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2013	2014	2015
Placements en ARE	424	489	482
Placements en EdS	165	153	82

ARE: allocation de retour à l'emploi.

EdS: emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 82 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, date à laquelle 635 personnes étaient sous contrat EdS. Le nombre de placements a diminué du fait que la limite du budget disponible a pratiquement été atteinte.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2013	2014	2015
Licenciements collectifs annoncés	88	71	126
Entreprises concernées	73	48	84
Nombre de personnes licenciées	1'648	1'328	1'684

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2013	2014	2015
Dossiers traités	133	94	150
Dossiers admis (en tout ou partie)	94	62	114
Dossiers rejetés	39	32	36
Employés effectivement indemnifiés*	271	47	259

*Nombre mensuel moyen d'employés indemnifiés. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Le montant dépensé pour les mesures cantonales en 2015 est en ligne avec le budget alloué, s'élevant à 53,75 millions de francs. Il n'a pas été dépassé.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

C Action sociale

C01 Accès à l'assurance-maladie

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le cadre des prestations en ligne de l'administration (e-démarches), «Mon Espace SAM» – véritable dossier personnalisé qui permet de consulter sa situation relative aux subsides (par année et par caisse) avec la possibilité d'imprimer un relevé de subsides et/ou une attestation de non-subsidie – a été mis en service en avril 2014. En 2015, le nombre d'utilisateurs a été d'environ 5'303 par an.

S'agissant de la calculette en ligne, qui permet aux citoyens d'évaluer leur droit à un subsidie et, le cas échéant, de saisir un formulaire de demande adapté à leur situation, les statistiques menées sur 2015 montrent une moyenne de près de 6'204 visiteurs par an.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 29'618 lettres (26'566 en 2013 et 24'874 en 2014) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2015, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 7'554 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 16'149 (15'161 en 2013 et 13'040 en 2014) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 8'315 frontaliers (8'572 en 2013 et 7'315 en 2014) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 4'276 (586 en 2013 et 922 en 2014) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Subsides aux assurés

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de:

	2013	2014	2015
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	18'771	19'669	20'452
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	25'753	25'799	26'006
Personnes ayant droit à un subsidie partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	62'858	61'092	61'640
Total	107'382	106'560	107'918

* En 2015, le subsidie partiel calculé en fonction du RDU est de 30, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 232 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 56 francs pour les enfants à charge.

Les prestations versées se montent ainsi, pour chaque catégorie, à:

En francs	2013	2014	2015
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	72'170'114	78'040'459	83'614'103
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	132'155'737	136'724'426	142'300'747
Personnes ayant droit à un subsidie partiel en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	64'061'792	62'503'533	62'298'016
Total	271'247'931	277'268'418	288'212'866

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

En application de l'article 64a LAMal, 62'466 dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2015 (37'861 en 2013 et 55'841 en 2014) et le montant total payé au titre du contentieux s'élève à 39'281'206 francs (39'470'705 francs en 2013 et 46'165'245 en 2014). Selon cet article, les actes de défaut de biens et les titres équivalents sont gérés par les assureurs-maladie, qui doivent restituer aux cantons 50% des montants récupérés auprès des assurés. En 2015, un montant de 982'512 francs a été versé au SAM par les assureurs-maladie dans ce cadre (275'304 francs en 2014).

C02 Soutien à la famille

Allocations familiales

En lien avec les effets de l'entrée en vigueur de l'IN 145 au 1^{er} janvier 2012 et afin d'assurer le financement des prestations, le Conseil d'Etat a de nouveau augmenté le taux de cotisation des allocations familiales, qui est passé de 2,3% en 2014 à 2,4% en 2015.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales ont continué de voir leur nombre de bénéficiaires augmenter (1'249 dossiers pour 4'330 bénéficiaires à fin 2015, contre 1'105 dossiers pour 3'825 bénéficiaires à fin 2014, soit une augmentation de près de 13%). Ces prestations permettent de favoriser l'intégration et le maintien sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations de l'Hospice général pour des familles actives.

	2013	2014	2015*
Dossiers (en cours au 31 décembre)	902	1'105	1'249
Nombre de bénéficiaires	3'045	3'825	4'330
Montants versés au titre des PCFam (CHF)	9'088'374	10'473'232	12'991'528
Montants versés au titre de l'aide sociale (CHF)	2'660'138	4'073'039	4'284'935

* En 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). Les restitutions de l'année en cours s'élevaient à 1'699'161 francs pour les PC FAM et 633'535 francs pour l'aide sociale.

Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Le volume d'activités du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) est resté stable en 2015 par rapport aux années précédentes.

Les changements intervenus dans le cadre du droit de la poursuite et de la procédure pénale continuent d'avoir un impact positif sur le taux de recouvrement du service. La réactivation des créances résultant d'actes de défaut de biens dressés avant le 1^{er} janvier 1997, avant leur prescription fixée au 1^{er} janvier 2017, a contribué à améliorer le taux de recouvrement du service.

	2013	2014	2015
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'088	3'067	3'086
avec avances	673	631	629
sans avances	2'417	2'436	2'457
Pensions facturées (CHF)	21'136'391,80	20'875'180,60	21'033'820,28
Avances payées (CHF)	6'552'692,35	5'990'613,50	5'896'500,70
Encaissements s/pensions (CHF)	9'758'831,71	10'208'334,61	10'281'525,13
Taux rec.s/pensions	60,54%	60,71%	60,84%

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Insertion et aide sociale individuelle

Le service de réinsertion professionnelle (SRP)

de l'Hospice général, chargé de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale considérés comme proches du marché de l'emploi après avoir suivi le stage d'évaluation à l'emploi prévu par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), a atteint sa vitesse de croisière en 2015, avec 1'343 personnes suivies au 31 décembre. A relever que 35% des personnes suivies par le SRP depuis 2012 se sont réinsérées sur le marché du travail.

Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU)

La modification de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) est entrée en vigueur le 6 septembre 2014. La LRDU impose aux services qui octroient des prestations sociales de le faire selon un ordre précis (hiérarchie des prestations).

Aussi, si une demande de prestation en amont de la prestation demandée n'a pas obtenu de décision alors que le demandeur y est éligible, le service concerné ne peut pas prendre de décision. Il doit renvoyer le demandeur auprès du service délivrant la prestation en amont afin qu'il obtienne une décision.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la LRDU, le projet informatique qui soutient cette loi (SI RDU) a été mis en œuvre progressivement par lots. En 2015, c'est principalement le processus d'actualisation (à savoir la prise en compte des éléments de revenu et de fortune les plus récents) qui a ainsi été implémenté de manière incrémentale dans les différents services concernés.

Enfin, le portail de l'Etat pour les démarches en ligne a intégré en 2015 deux prestations spécifiques relatives au RDU: d'une part, «mon Espace RDU», qui permet, via une authentification forte, de consulter et télécharger sans délai son attestation RDU ainsi que le formulaire d'annonce de changement de situation économique; d'autre part, une demande anonymisée en ligne qui permet d'obtenir par courrier postal les documents précités dans un délai de deux semaines environ.

Programme cantonal de lutte contre le surendettement

Le programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) a fait l'objet d'une évaluation interne. Sur cette base, le Conseil d'Etat a décidé la poursuite du PCLS, moyennant des éléments d'amélioration, tout

en conservant l'axe de détection précoce des situations de surendettement. Le choix des prestataires du PCLS – Caritas et Centre social protestant – a été confirmé.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

A l'instar de l'année précédente, l'année 2015 a vu un accroissement du nombre de bénéficiaires avec soutien financier par rapport à 2014 (+ 7% à fin décembre). Il en va de même pour le nombre de dossiers sans aide financière (+ 8,5%).

Action sociale (situation au 31.12)	2013	2014	2015
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	8'861	9'413	11'985
Dossiers RMCAS	1'981	1'729	0
Total dossiers avec aide financière	10'842 +8%	11'142 +3%	11'985 +8%
Dossiers d'accompagnement social	1'631	1'564	1'697
Nombre de dossiers totaux	12'473	12'706	13'682
Nombre de personnes totales suivies	20'573 +3%	20'823 +1%	22'262 +7%
Total des prestations sociales versées en mio de francs)	260,3 +7%	271,9 +4%	266

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La révision des dossiers par le Tribunal de protection de l'adulte, conformément au nouveau droit en la matière, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, s'est terminée en 2015.

En parallèle, le service de protection de l'adulte (SPAd) a mis l'accent sur les demandes de relève de curatelle, par exemple lorsque la situation financière de la personne protégée ne justifie plus une prise en charge par un service public.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le SPAd a entamé une révision complète de ses procédures et processus de travail, de sorte à replacer la personne protégée au centre de la prise en charge et à améliorer la gestion financière des biens des personnes.

Curatelles d'adultes

Chiffres clés	2013	2014	2015
Dossiers actifs et en cours de clôture	2'513	2'751	2'811
Nouveaux mandats	289	353	369
Opérations financières (nombre)	294'273	300'806	324'563

C05 Actions en matière d'asile et de migration

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Requérants d'asile et réfugiés statutaires

L'année 2015 a été marquée par un fort afflux de demandeurs d'asile, nécessitant l'ouverture de plusieurs abris de protection civile (dix abris PC opérationnels à fin 2015) et le placement de familles à l'hôtel.

Les sorties du dispositif asile ont aussi évolué positivement, en raison de l'augmentation du nombre de départs volontaires gérés par la Croix-Rouge genevoise, des renvois effectués par la police cantonale, en particulier de bénéficiaires de l'aide d'urgence de longue durée, ainsi que d'une application stricte des accords de Dublin.

Action sociale (situation au 31.12)	2013	2014	2015
Nombre de personnes prises en charge	4785	5'218	6'532
<i>Evolution N-1</i>		+9%	+25%
dossiers de personnes assistées et logées	3'433	3'828	4'681
dossiers de personnes logées seulement	1'352	1'390	699
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'294	1'513	2'646
Nombre de sorties		-1'487	1'332
Total des prestations versées (en mio de francs)	19,2	22,3 +16%	32 +31%

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

S'agissant des prestations complémentaires familiales, il ressort que la hausse annuelle du nombre de dossiers éligibles à ce dispositif social, introduit en 2012 dans notre canton, dépasse les prévisions établies à l'origine du projet. Le dépassement budgétaire en 2015 est de l'ordre de 1,4 million (soit 9% du budget). Il conviendra dans le cadre de l'évaluation usuelle (4 ans après la mise en oeuvre) d'étudier les différents aspects (évolution, atteintes des objectifs fixés) de ces prestations.

Concernant les subsides aux assurés (C01), l'augmentation globale du montant des subsides de 3,9% constatée entre 2014 et 2015 découle de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 483 francs en 2014 à 500 francs en 2015, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside de 100% d'autre part (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Aussi, le montant total des subsides alloués est supérieur de 1,3% par rapport au budget.

Dans le cadre de la politique de soutien à la famille (C02) et concernant le recouvrement des pensions alimentaires, le montant des avances versées a légèrement diminué en 2015, alors que les encaissements sur pensions ont diminué.

Concernant la mise en œuvre et la conduite des mesures d'action sociale (C03), des aides ponctuelles ont été versées à hauteur de 215'000 francs pour soutenir des projets d'insertion des jeunes, d'insertion par le logement et d'insertion sociale des migrants. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de consacrer une enveloppe annuelle de 160'000 francs à la prise en charge de personnes en situation de surendettement, dans le cadre du programme cantonal de surendettement.

S'agissant des prestations complémentaires familiales, il ressort que la hausse annuelle du nombre de dossiers éligibles à ce dispositif social, introduit en 2012 dans notre canton, dépasse les prévisions établies à l'origine du projet. Le dépassement budgétaire en 2015 est de l'ordre de 1,4 million (soit 9% du budget). Il conviendra dans le cadre de l'évaluation usuelle (4 ans après la mise en œuvre) d'étudier les différents aspects (évolution, atteintes des objectifs fixés) de ces prestations.

Concernant la politique de protection des personnes adultes sous curatelle (C04), le nombre de nouveaux mandats confiés au service de la protection de l'adulte a continué d'augmenter en 2015 (369, contre 353 en 2014). Le nombre de relèves de mandats ayant progressé, l'augmentation nette du nombre de dossiers est de 2,2% en 2015.

Concernant l'aide aux requérants d'asile et réfugiés statutaires (C05), la commission des finances a octroyé un crédit complémentaire de 10 millions de francs pour le service d'aide aux migrants de l'Hospice général, qui a enregistré en 2015 une hausse de 29% de dossiers, nécessitant l'ouverture de huit abris de protection civile.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

D Personnes âgées

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Encadrement médico-social des personnes âgées

La deuxième année du contrat de prestations quadriennal (en vigueur pour la période 2014-2017) avec les 51 établissements médico-sociaux (EMS) du canton s'achève. Les objectifs et indicateurs fixés couvrent aussi bien des aspects liés à l'encadrement médico-social souhaité en faveur des personnes âgées (adéquation entre la charge en soins et l'indemnité allouée, composition du personnel soignant, formations, etc.) que des aspects liés à la gestion financière de l'établissement.

Par ailleurs, les différentes dispositions de la loi de gestion sur les établissements pour personnes âgées (LGEPA) ont continué de déployer leurs effets en 2015 (fixation des subventions en fonction de la charge en soins des résidents, fixation des loyers, harmonisation des prix de pension). S'agissant de la question du prix de pension, l'écart entre le plus haut et le plus bas a sensiblement diminué depuis 2008. De 116 francs en 2008 (min. 176 francs, max. 292 francs), cet écart s'élève à 74 francs en 2015 (min. 195 francs, max. 269 francs). Ce resserrement homogène des prix de pension s'inscrit précisément dans les objectifs de la LGEPA.

De plus, un groupe de travail tripartite (Etat/EMS/FEGEMS) s'est attelé à l'uniformisation de la comptabilité analytique d'exploitation en vue de récolter des informations homogènes sur le coût des activités de soins et celui des prestations socio-hôtelières. Le plan comptable 2016 a été revu à cet effet.

En outre, dans le cadre du développement de lits d'Unité d'accueil temporaire et de répit (UATR) en EMS, un projet-pilote a débuté en juin 2015 à l'EMS Bon-Séjour, avec la mise à disposition de deux lits court séjour.

Enfin, la Cour des comptes a publié un audit en juin 2015, qui a permis de mettre en évidence une maîtrise générale du contrôle des EMS de manière adéquate par l'Etat, tant d'un point de vue sanitaire que financier. De même, la gouvernance et l'organisation actuelle des EMS permettent de fournir aux résidents les prestations attendues.

Optimisation de la gestion du flux d'information (disponibilités en EMS)

Dans le cadre de la loi sur le réseau de soins, les EMS, par leur représentation, ont participé aux différents travaux de la commission de coordination du réseau de soins et, en ce sens, ont notamment préparé la mise en place d'un outil commun et indispensable de quantification exhaustif des lits disponibles et de gestion des listes d'attente afin d'objectiver les besoins et l'offre existante de places d'EMS. La phase de déploiement a débuté en automne 2015.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2015, le canton a versé 122'638'580 francs de subvention directe aux 51 établissements médico-sociaux, pour un total de 3'813 lits au 31 décembre.

L'évolution du nombre de lits provient de:

- l'ouverture d'un lit à l'EMS la Terrassière;
- la fermeture progressive de huit lits dans des chambres doubles à l'EMS Saint-Paul afin d'améliorer le confort des résidents. C'est ainsi que le taux de chambres doubles dans les EMS est passé de 26,34% en 2009 à 10,33% en 2015;
- la fermeture de deux lits à l'EMS les Charmettes suite à la fin des travaux de reconstruction.

Chiffres-clés	2013	2014	2015
Nombre d'établissements (reconnus LAMal) dont : - nouveaux - fermetures*	52 1	51 2	51 0 0
Subvention versée (CHF)	117'521'961	122'024'876	122'638'580
Nombre de lits en EMS (au 31 décembre) dont nombre de lits court séjour (au 31 décembre)	3'770	3'822	3'813 2

*l'impact de la fermeture de l'EMS Coccinelle au 31.12.2013 est pris en compte sur l'année 2013 et non 2014.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Délivrance de prestations complémentaires fédérales PCF AVS			
	2013	2014	2015
Prestations versées (CHF)	235'791'308	234'797'757	242'240'756
Dossiers au 31.12	10'803	10'976	10'871
Délivrance de prestations complémentaires cantonales PCC AVS			
	2013	2014	2015
Prestations versées (CHF)	62'109'580	62'193'281	62'515'944
Dossiers au 31.12	8'936	9'002	8'967
Aides complémentaires pour les personnes âgées (assistance)			
	2013	2014	2015
Prestations versées (CHF)	3'694'488	3'813'944	4'447'545
Dossiers au 31.12	205	196	202

En 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). Les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 3'649'411 francs pour les PCF, à 846'507 francs pour les PCC et à 108'630 francs pour l'aide sociale.

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers est resté relativement stable entre 2014 et 2015 (légères diminutions de 0,96% pour les prestations complémentaires fédérales-PCF et de 0,39% pour les prestations complémentaires cantonales-PCC). Le montant global des prestations versées a augmenté en raison de la hausse du montant des prestations versées par dossier (+4% pour les PCF).

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes âgées (D01), les subventions versées sont en adéquation avec le budget. En effet, l'écart entre les comptes et le budget est de moins 0,5% (état au 14.12.2015).

Le résultat 2015 de la politique D02 est supérieur de près de 7,6 millions, en lien avec l'augmentation du coût moyen par dossier.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

E Handicap

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département. En 2015, le canton a versé 168'248'360 francs de subventions à ces quinze institutions, pour un total de 2'593 places d'accueil au 31 décembre 2015.

26 nouvelles places ont été créées dans les établissements.

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. En 2015, la direction générale de l'action sociale, en partenariat avec la CCI, a continué le travail de mise à jour des informations contenues dans la base de données développée en 2014 afin d'améliorer le suivi des demandes d'indication. Cet outil constitue un support important et améliore la connaissance (notamment statistique) de ce domaine pour les placements en EPH.

La CCI a rendu 131 décisions d'indication au cours de l'année 2015.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales

La convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements, dans ses propres institutions de personnes adultes en provenance d'autres cantons, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte en 2015 à 1'863'957 francs (1'700'008 francs en 2014).

En 2015, plusieurs projets novateurs ont été planifiés et mis en œuvre afin de répondre au

problème de liste d'attente, et également pour apporter des réponses à certains des problèmes identifiés (complexité des cas pris en charge, vieillissement). Il s'agit notamment du projet d'équipe mobile mixte Etablissements publics pour l'intégration (EPI)-HUG, qui a démarré au mois de juin, puis de grands projets immobiliers en phase de développement, tels que la surélévation de l'immeuble des EPI à la route de Chêne, l'aménagement des combles de Thônex (EPI), la création de foyers d'hébergement pour personnes vieillissantes au sein de la SGIPA ou encore le projet «pôle seniors» d'Aigues-Vertes.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'assurance-invalidité et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, passant de 6'629 en 2014 à 6'712 en 2015 pour les prestations complémentaires cantonales AI. Il a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, passant de 6'668 en 2014 à 6'807 en 2015.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AI			
	2013	2014	2015
Prestations versées (CHF)	125'038'906	128'167'764	133'636'765
Dossiers au 31.12	6'448	6'668	6'807
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2013	2014	2015
Prestations versées (CHF)	65'295'999	65'880'819	67'852'401
Dossiers au 31.12	6'484	6'629	6'712
Aides complémentaires pour les rentiers AI (assistance)			
	2013	2014	2015
Prestations versées (CHF)	1'941'732	1'637'975	1'370'363
Dossiers au 31.12	194	167	146

Le nombre de dossiers de prestations complémentaires fédérales et cantonales AI a progressé entre 2014 et 2015 (+2,8% pour les PCF AI et +1,25% pour les PCC AI).

En 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). Les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 2'291'811 francs pour les PCF, à 1'034'909 francs pour les PCC et à 124'548 francs pour l'aide sociale.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes handicapées (E01), les subventions versées sont en adéquation au budget. En effet, l'écart entre les comptes et le budget est de moins de 1%. Le résultat 2015 de la politique D02 est supérieur de 6 millions, en lien avec l'augmentation du nombre des dossiers et du coût moyen par dossier.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

F Environnement

F01 Protection de l'environnement

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Projet GEothermie 2020

Suite aux premières données sismiques obtenues en 2014, le long de la route de Chancy, de nouvelles investigations ont eu lieu dans les zones du canton qui présentaient peu de données de géologie profonde ainsi que dans huit communes du canton de Vaud. L'ensemble des résultats n'est pas encore disponible, mais il semble qu'ils soient très encourageants pour la suite des travaux. En 2016, des campagnes de prospection détaillées seront menées sur les zones à plus fort potentiel pour affiner leur connaissance avant d'envisager des forages d'exploration. Par ailleurs, un projet de loi sur les ressources du sous-sol sera élaboré dans le courant du premier trimestre 2016.

Atteindre 50% de recyclage en 2017

Pour atteindre cet objectif, il convient de travailler sur deux axes: la collecte des déchets de cuisine et la suppression des tolérances communales pour les déchets des entreprises. Concernant les déchets de cuisine, un test a été mené durant l'été 2015 auprès de 2000 ménages, auxquels des poubelles aérées et des sacs compostables ont été distribués. Les résultats sont très encourageants et les communes sont proactives dans la mise en œuvre de ce projet.

Améliorer l'air à Genève

Grâce à un accord spécifique conclu entre l'Etat de Genève et Unireso, le dispositif genevois a intégré une nouvelle mesure: le tarif réduit pour les transports publics urbains et régionaux est proposé à la population en cas de pic de pollution. Cette incitation s'ajoute à la réduction préventive de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute instituée l'hiver dernier et complète ainsi les mesures d'information visant à prévenir les atteintes à la santé des personnes les plus fragiles.

Fruit de deux ans de travail, le projet transfrontalier G2AME s'est achevé en juin et permet désormais aux décideurs de disposer d'un modèle commun d'analyse et de prévision de la qualité de l'air à l'échelle du Grand Genève.

Enfin, la nouvelle stratégie cantonale de protection de l'air a été adoptée par le Conseil d'Etat en décembre.

Masterplan pour le développement de la voiture électrique

L'étude lancée pour examiner la faisabilité de l'introduction à grande échelle de la voiture électrique à Genève s'est achevée en 2015 et donne une idée chiffrée des scénarios probables. Parallèlement, un second volet d'étude consacré aux mécanismes d'incitation à l'électromobilité a été lancé, afin de présenter des propositions concrètes pour supporter le déploiement de la voiture électrique dans le canton. Les derniers résultats, attendus en 2016, permettront de définir un plan stratégique combinant des objectifs sur l'électromobilité et des mesures incitatives pour y parvenir. A ce stade, l'option d'un financement sous forme de partenariat public-privé est privilégiée pour la mise en œuvre de l'infrastructure des bornes de recharge.

Genie.ch

Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture et le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en collaboration avec les Services industriels de Genève, la Fondation pour les terrains industriels de Genève et l'Office de promotion des industries et des technologies ont inauguré au mois de juin la nouvelle plateforme collaborative Genie.ch, dédiée à la promotion et à la création de projets d'écologie industrielle. Se voulant un véritable réseau social d'entreprises, cet outil apporte des réponses concrètes aux entrepreneurs genevois qui souhaitent allier performance économique et respect de l'environnement. En six mois, plus de 220 membres se sont inscrits, représentant quelque 80 entreprises.

Sensibiliser la population aux problématiques environnementales

Deux grandes campagnes se sont poursuivies, avec un appui financier de partenaires privés. «Pour des travaux sans danger» a mis l'accent sur l'importance d'un diagnostic avant travaux. Quant à la campagne «Le tri c'est chic», elle a poursuivi la distribution gratuite de 17'000 «sakatri» à la population. Par ailleurs, et comme chaque année, près de 900 animations pédagogiques sur les déchets, la qualité de l'air et l'énergie ont été menées dans les écoles.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Comme les années précédentes, les activités se sont déployées dans des domaines multiples, en application de la cinquantaine de textes légaux et réglementaires fédéraux et cantonaux applicables dans le domaine de l'environnement.

Suite à une réorganisation interne, la direction générale de l'environnement a optimisé la production des préavis en matière d'aménagement du territoire. Désormais, un seul préavis consolidé est envoyé à l'office de l'urbanisme, en lieu et place des six précédents.

Etude de l'impact sur l'environnement	2013	2014	2015
Etudes et notices d'impact sur l'environnement	29	41	56
Evaluations environnementales stratégiques (grands projets et autres planifications territoriales impactant l'environnement)	10	10	26
Préavis sur les études et notices d'impact	--	69	119
Préavis environnement de procédures d'aménagement du territoire	--	24	36

Décisions et préavis	2013	2014	2015
Préavis rayonnements non ionisants	59	47	65
Préavis air et bruit (y.c. entreprises)	717	1'340	1'459
Décisions réglage/assainissement de chaudières	2'281	1'475	1'223
Décisions assainissement (air / bruit entreprises, hors chauffages)	15	28	31
Préavis accidents majeurs et utilisation d'organismes	67	104	197
Décisions accidents majeurs et utilisation d'organismes	0	3	2
Préavis sol	143	126	130
Préavis en matière de géologie/hydrogéologie	280	273	243
dont préavis pour les sondes géothermiques	116	101	49
Préavis gestion des déchets	95	74	107
Procédures pour plans d'extraction des gravières	0	8	10
Autorisations d'exploiter les gravières	2	1	0
Autorisations d'exploiter les installations d'élimination des déchets	10	18	12
Autorisations d'exporter les déblais	70	102	121

Contrôles, plaintes, amendes et procédures judiciaires	2013	2014	2015
Contrôles de chantiers amiante et PCB	137	106	57
Contrôles des entreprises OPAM et OUC	22	29	47
Contrôles sols	30	15	20
Contrôles formulaires déchets de chantier	1'524	1'989	1'902
Contrôles gestion des déchets	143	95	150
Contrôles des machines de chantier	220	101	81
Plaintes air (y.c. entreprises)	28	31	43
Plaintes bruit et rayonnements non ionisants (y.c. entreprises)	105	138	104
Amendes administratives en matière de déchets	64	20	104
Procédures judiciaires ouvertes	10	6	11

Sites pollués	2013	2014	2015
Demandes d'extraits de sites pollués	43	56	68
Sites contaminés à assainir	22	20	20

F03 Gestion des eaux

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Projet parc-plage-port des Eaux-Vives

Suite aux conclusions de l'étude de localisation des aménagements lacustres rendue en 2014, plusieurs éléments ont été intégrés dans le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux, qui est l'outil de planification retenu par le Conseil d'Etat. L'année 2015 aura été marquée par le lancement, par le DALE, de la procédure en modification de zone au mois de mai, avec enquête publique en août-septembre. Des séances de concertation ont été tenues entre octobre et décembre avec les futurs usagers, les services des administrations concernées et le monde associatif, afin de préciser les derniers détails du projet qui est déposé en autorisation de construire en 2016.

Protection contre les inondations de la Ville de Genève

La crue centennale de l'Arve du mois de mai est venue rappeler brutalement la réalité de ce danger naturel. Elle a permis de vérifier la bonne coordination entre les services cantonaux et communaux, en particulier avec le service d'incendie et de secours. Elle a également confirmé la justesse des modèles d'évaluation des dangers, permettant ainsi de conclure la phase de diagnostic et de passer maintenant à la phase de réalisation des mesures de protection.

Planifications stratégiques cantonales dans les domaines des éclusées, du charriage et de la renaturation

La planification stratégique cantonale a été envoyée à la Confédération dans les délais. Cette dernière a pris du retard pour sa validation, de sorte que son retour n'est parvenu que mi-novembre. Ce dernier est positif et va permettre de lancer les projets d'assainissement.

Renaturation de l'Aire - 3^{ème} étape

Commencé à Confignon en août 2012 avec les abattages préparatoires, ce chantier s'est terminé en décembre avec les dernières plantations. Les travaux réalisés permettent de garantir la protection des biens et des personnes contre les inondations, d'accueillir la population en lui offrant des espaces publics naturels de

qualité et enfin de renforcer la diversité de la faune et de la flore aquatiques. Ce projet s'est vu décerner, le 1^{er} décembre à Zurich, le prix «Hase Gold 2015», catégorie paysage, par la revue suisse de référence Hochparterre, spécialisée en architecture, design et paysage.

Autres travaux rivières selon le programme de renaturation 2014-2018

La direction générale de l'eau (DGEau) a conduit onze chantiers de renaturation en 2015. La plupart de ces réalisations comprennent une forte composante sécurité avec protection contre les inondations. Elles font suite aux conclusions des cartes des dangers exigées par la Confédération, qui mettent en avant des zones à risques nécessitant des travaux.

La renaturation de l'Aire urbaine, secteur Belle Cour-Planche d'Aire, a été réalisée suite aux crues de novembre 2013 et février 2014, qui avaient approché dangereusement le pied des habitations situées en rive droite du cours d'eau.

A Carouge et Lancy, les travaux du CEVA ont permis de conduire un chantier de renaturation de la Drize, qui a repris une centaine de mètres de berges dégradées. Les cheminements ont été réhabilités.

PRESTATIONS OPÉRATIONELLES

Mise en vigueur du nouveau fonds intercommunal d'assainissement

Dans le cadre de la mise en vigueur du nouveau système de financement de l'assainissement au 1^{er} janvier 2015, respectant le principe de l'utilisateur-payeur inscrit dans la législation fédérale, un fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a été institué afin de mutualiser les recettes des taxes causales perçues sur l'ensemble du canton et de les redistribuer aux communes pour financer leur réseau secondaire. Par convention avec l'Association des communes genevoises (ACG), la DGEau assure la gestion opérationnelle du FIA. Il est prévu que les recettes et les charges annuelles du FIA s'équilibrent en moyenne à 25 millions de francs au cours des cinq prochaines années.

Accord tarifaire avec le Pays de Gex et le Genevois haut-savoyard

Afin de pérenniser les efforts réalisés jusqu'ici en matière d'assainissement dans l'intérêt commun de la qualité des cours d'eau transfrontaliers, un accord a été signé avec les communautés de communes françaises du

Pays de Gex et du Genevois. Cet accord traite des nouvelles conditions tarifaires prévalant jusqu'en 2039 pour le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration genevoises. Il intègre également les obligations relatives au traitement des micropolluants.

Quelques chiffres clés

	2013	2014	2015
Analyses de micropolluants	50'500	46'100	56'750
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	2018	2042	1935
Demandes de mise en conformité dans le domaine de la protection des eaux	359	247	380
Recours	7	6	5

F04 Nature et paysage

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Corridors biologiques

Sur les trois contrats signés avec les partenaires transfrontaliers, tant français que vaudois, ce sont 130 actions engageant une centaine d'acteurs et partenaires qui ont vu le jour. De plus, le quatrième contrat concernant notre canton, celui du Pays de Gex-Mandement, a fini d'être élaboré et est prêt à être signé en 2016. 60 mesures sont actuellement en cours sur le territoire du canton, dont la restauration de la réserve naturelle de Vessy, la gestion du site de la Feuillée à Soral, la restauration des grands marais à Versoix et la mise en œuvre des plans d'actions pour les batraciens menacés et le grand capricorne.

Un colloque interrégional avec quatorze ateliers a réuni plus de 300 participants sur deux jours à Divonne. Un nouveau dossier pédagogique a été mis à disposition pour les classes primaires de 7^{ème} et l'exposition «Les couloirs de la nuit» a été inaugurée à l'automne 2015.

Par ailleurs, le réseau écologique genevois de 2004 a été mis à jour et le plan sectoriel prévu par la loi sur la biodiversité est en préparation pour son intégration au plan directeur cantonal.

Nature en ville et cadre de vie

Dans sa troisième année d'existence, le programme cantonal a connu de nombreuses mises en œuvre supplémentaires avec ses divers partenaires et acteurs. Le deuxième concours «Nature en ville» a été représentatif de ce déploiement, tant dans les collectivités publiques qu'auprès de la population ou le

secteur privé, avec une participation relevée et une progression dans le nombre et la qualité des projets. Un colloque national avec près de 80 participants s'est déroulé en novembre, et le plan sectoriel prévu par la loi sur la biodiversité est en préparation pour son intégration au plan directeur cantonal.

Sur le plan de la gestion concrète des milieux et des espaces interstitiels sur le terrain, la collaboration avec les communes a permis de mettre en place des panneaux expliquant l'entretien différencié des espaces. La conception conjointe avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport d'une toiture végétalisée qui servira d'espace didactique est en cours de réalisation sur le toit du bâtiment du chemin de l'Echo, à Onex.

Dans le cadre de la progression des planifications directrices localisées et des projets de construction, la thématique du cadre de vie de la population trouve de plus en plus sa traduction concrète au travers des mini-chantiers et des micro-labos urbains. Il faut citer notamment les réalisations menées au parc des Franchises, au parc Rigot, ou encore les développements en cours pour le parc agro-urbain dans le cadre des mesures d'accompagnement paysagère (MAP) Bernex, pour le site de Mon-Ideé dans le cadre de la MAP Foron ou dans le cadre du projet paysage prioritaire de l'Arve.

Activités de plein air et accueil dans milieux naturels

Plusieurs aménagements ont été mis à disposition de la population au bord du lac. Les Bains du Saugy ont pu être inaugurés au début de l'été et les aménagements temporaires à Baby-Plage ont connu une extension très vite utilisée. Le projet d'espace public permettant un accès facilité à tous les usagers sur la jetée du Jet d'eau est entré dans sa phase de chantier en automne, grâce à la collaboration entre l'association Handicap architecture urbanisme, les SIG, l'Etat et la Ville de Genève et leurs mandataires. Plusieurs études préliminaires ou de faisabilité concernant de nouveaux aménagements de détente ont également été menées, en particulier celles pour le Vengeron et Port Choiseul.

A l'intérieur des terres, l'accent a été mis sur un élargissement des possibilités d'accueil autour de la réserve des Douves, à Versoix: un cheminement pour les personnes à mobilité réduite et un sentier de «randonnée-croquis» ont été installés. L'amélioration de la signalisa-

tion des réserves (grands panneaux d'information, en particulier) est en cours, accompagnée par la production d'une trentaine de fiches (édition prévue en 2016) pour renseigner les visiteurs sur les valeurs naturelles de chaque site et les complémentarités entre les sites. Le projet «Itinérance lémanique», permettant la découverte de plusieurs portions et caractéristiques du territoire genevois en réalité augmentée, a également abouti.

Sensibilisation et animations sur le terrain

En accord avec la loi sur la biodiversité, un groupe de coordination entre les divers acteurs de la sensibilisation nature et biodiversité s'est mis en place et s'est réuni tout au long de 2015, au rythme d'une fois par trimestre. Animé par l'Etat, il regroupe le DIP, les associations actives en animation sur le terrain ou possédant un centre nature (Silviva, Pro Natura, La Libellule, ASL), les deux institutions de sciences naturelles de la Ville de Genève (Conservatoire et jardin botanique (CJB) et Muséum), le Bioscope et l'Ecole à la ferme. Le travail porte notamment sur l'évaluation de la demande et des offres, sur la formation des enseignants et sur le cadre des sorties d'animation pour les écoles. Plusieurs projets sont en cours d'élaboration pour renforcer l'offre, en particulier auprès des scolaires et du grand public.

Un certain nombre d'actions ont été menées directement sur le terrain, grâce notamment à quatre collaborateurs récemment diplômés de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture. La majorité des animations porte sur la forêt pour sensibiliser la population aux prestations délivrées par cet écosystème, mais aussi pour expliquer la gestion forestière. Les écoles, les professionnels de la filière et le grand public en bénéficient. Les thèmes du lac, des cours d'eau et de la pêche font également l'objet d'une demande croissante en animations sur le terrain. Les programmes «nature en ville» et «corridors biologiques» œuvrent tout particulièrement à la sensibilisation en développant des supports pédagogiques, des expositions, etc.

PRESTATIONS OPÉRATIONELLES

Forêt et arbres

Le Conseil d'Etat a rendu le rapport attendu par la Confédération sur la durabilité des forêts. Ce rapport indique dans les grandes lignes que la forêt et sa biodiversité se portent bien sur notre canton, qu'elle joue bien son rôle social, même

si la pression se fait sentir selon certains paramètres comme le piétinement. C'est au niveau économique que les préoccupations sont les plus fortes en terme de coûts de gestion et de valorisation des produits.

Le nombre d'autorisations d'abattage reste stable, soit plus de 2'000 par an. Le règlement sur la végétation arborée a été modifié afin de permettre plus de souplesse aux communes et entreprises possédant les savoir-faire.

Faune et flore

Dans la gestion de la faune, la stabilité est de mise grâce au travail de prévention et de régulation des gardes de l'environnement. Le coût d'indemnisation des dégâts reste au niveau le plus bas de la décennie.

Grâce au suivi de la flore mené ces dernières années conjointement avec les Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève, plus de 475 sites prioritaires pour la flore menacée du canton ont été recensés. Leur gestion est consolidée progressivement avec les propriétaires et exploitants: en 2015, un tiers des sites a ainsi pu être pris en charge, le solde restant en situation de veille.

Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels vendus reste globalement stable, alors que celui des permis journaliers est toujours en croissance grâce aux permis «étang». Il est à relever que derrière ces chiffres stables se cache une situation en demi-teinte sur le terrain, surtout pour les rivières: le nombre de poissons pêchés par preneur de permis est faible, malgré les efforts de repeuplement.

	2013	2014	2015
Autorisations d'abattages d'arbres	2'108	2'113	2'073
Sites prioritaires flore: sous gestion / total	114 / 456	136 / 472	186 / 475
Permis de pêche annuels	2'671	2'780	2'738
Permis de pêche journaliers	3'309	3'883	3'947

F05 Politique agricole

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Favoriser l'innovation dans l'agriculture – projet de développement régional (PDR)

Le PDR genevois a pour but de renforcer les filières agricoles, dans une perspective de

durabilité économique, sociale et environnementale. Il est porté par le secteur coopératif du canton (Union maraîchère, Cercle des agriculteurs, laiteries réunies), la fondation pour les zones agricoles spéciales et huit entreprises maraîchères. Sur une période de six ans (2012-2017), le projet prévoit un investissement de 65 millions de francs (dont 1/3 de soutien public cantonal et fédéral) dans des infrastructures agricoles durables.

En 2015, après avoir atteint près de 60% de ses objectifs, le PDR est entré dans une phase de consolidation, avec le développement de la plateforme collective de commercialisation des produits GRTA (Genève région – Terre avenir). Par ailleurs, un processus de planification visant à mettre sur pied un second PDR dès 2018 a été lancé.

Genève région – Terre avenir (GRTA)

Après une forte croissance liée à la demande de produits locaux, le nombre d'utilisateurs agréés à produire, transformer et/ou distribuer des produits certifiés GRTA s'est stabilisé à environ 345. Le nombre de restaurants collectifs labellisés, qui proposent entre deux et trois produits certifiés dans leur offre journalière, continue de croître fortement. En 2015, 74 restaurants (cuisines de production et satellites) se sont inscrits dans la démarche, ce qui porte à 200 le nombre total de restaurants labellisés. Cette nouvelle demande génère une diversification de la production agricole.

	2013	2014	2015
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	75	126	200

La plateforme GRTA, lancée en 2014, véritable catalogue en ligne des produits disponibles pour la restauration, compte 72 fournisseurs et propose, en fonction de la saison, entre 700 et 1'000 produits GRTA par jour. Cette plateforme permet aux cuisiniers de lancer des appels d'offre. En 2015, l'association de la plateforme GRTA a organisé, dans le cadre des Automnales, un concours de cuisine «Les Toqués de GRTA» afin promouvoir le travail des restaurants labellisés et l'engagement des cuisiniers qui mettent en valeur les produits GRTA dans leurs menus. Les animations pédagogiques des 6-12 ans sur l'agriculture de proximité et ses produits réalisées au sein des restaurants scolaires à la pause de midi connaissent toujours un succès grandissant. Après dix ans d'existence, GRTA regroupe de nombreux acteurs, qui se

sont identifiés à la marque de garantie et sans qui ces projets, tous très complémentaires, n'auraient pas pu se développer.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Gestion administrative et financière des paiements directs en faveur de l'agriculture

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent en matière de sécurité d'approvisionnement de la population, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural. Suite à l'entrée en vigueur de la politique agricole 2014-2017, 2015 aura été une année de consolidation des nouveaux programmes en matière de qualité du paysage et d'efficience des ressources. Globalement, 262 exploitations ont bénéficié de contributions, pour un montant total de 21'271'198 francs. L'adhésion des agriculteurs à l'ensemble des programmes se poursuit et se traduit par un accroissement des contributions octroyées entre la campagne 2014 et celle de 2015.

Paiements directs	2013	2014	2015
Montants versés en CHF	20'760'316	20'472'434	21'271'198

Gestion des crédits d'investissement fédéraux

Les crédits d'investissement accordés par la Confédération soutiennent l'installation des jeunes agriculteurs, l'innovation et la diversification en agriculture. En 2015, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a alloué pour un peu plus de 780'000 francs de prêts fédéraux en faveur de quatre projets. Ces prêts fédéraux ont été complétés par l'octroi de sept prêts cantonaux, pour un montant total d'environ 500'000 francs. Les montants versés en cours d'année s'élèvent à 1'882'580 francs.

Crédits d'investissement	2013	2014	2015
Montants versés en CHF	1'316'530	3'222'710	1'882'580

Vulgarisation – organismes réglementés

Une recrudescence inquiétante des organismes réglementés (organismes de quarantaine, plantes envahissantes, etc.) est observée. Parmi ces derniers, on peut mentionner le feu bactérien, l'ambrosie ou encore la chrysome du maïs. La direction générale de l'agriculture (DGA) assure la vulgarisation et la sensibilisa-

tion des producteurs dans ce domaine. Après la drosophile suzukii, qui a causé beaucoup de soucis aux vignerons en 2014, des foyers importants de flavescence dorée sont signalés pour la première fois au nord des Alpes en 2015, sur les communes vaudoises de Blonay et de la Tour-de-Peilz. Cette maladie grave nécessite un arrachage et la destruction immédiate des ceps malades, aucune lutte curative n'étant possible. La surveillance des organismes réglementés sur l'ensemble du territoire cantonal doit être intensifiée, de manière à pouvoir détecter et intervenir rapidement sur les premiers foyers.

Vulgarisation – viticulture et œnologie

Cinq nouveaux cépages de la famille des MRAC (Métis recherche agronomique Changins) sont entrés en production cette année et font l'objet de micro-vinification au vignoble de l'Etat. Un cépage blanc de la série des IRAC (Interspécifiques recherche agronomique Changins), prometteur, est également vinifié. Il s'agit de nouvelles obtentions d'Agroscope de cépages non encore homologués mais présentant des qualités culturelles très intéressantes, notamment de résistance naturelle aux maladies. Le laboratoire d'œnologie de la DGA, dont les services sont sollicités par près de 80% des encavages genevois, a analysé en 2015 8'700 échantillons de vins. Les épisodes liés à la drosophile suzukii, à l'utilisation d'un produit phytosanitaire (Fluopyram) et à l'arrivée de la flavescence dorée dans le canton de Vaud montrent l'utilité d'une vulgarisation réactive.

	2013	2014	2015
Nombre d'échantillons de vins analysés au laboratoire	7'150	7'600	8'700

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Protection de l'environnement

Comme planifié, le programme d'assainissement des installations de chauffage s'est poursuivi avec plus de 4'700 installations assainies entre 2012 et 2015.

La diminution du nombre de contrôles de chantier amiante et PCB (polychlorobiphényles) s'explique par une forte implication dans la campagne d'analyse de PCB dans les peintures des bâtiments du canton. 800 attestations relatives aux substances dangereuses ont été contrôlées en 2015 en lien avec les autorisations de construire.

Depuis 2015, la mise en place de champs de sondes géothermiques a permis la rationalisation du nombre des préavis.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Enfin, les études d'impacts sur l'environnement ont nettement augmenté en 2015, ce qui implique une hausse importante du nombre de préavis à délivrer.

Gestion des eaux

La qualité des cours d'eau s'améliore et correspond aux objectifs. La conformité des systèmes publics d'évacuation des eaux dans les zones bâties a atteint 90% et l'exposition au risque d'inondation des zones à bâtir a légèrement diminué, conformément aux objectifs fixés.

Dans le domaine de la renaturation, ce sont plus de 9'000 mètres de cours d'eau qui ont été renaturés, dépassant ainsi l'objectif initial.

Nature et paysage

Toutes les actions prioritaires inscrites au catalogue de cette législature suivent leur cours selon un calendrier convenu.

Politique agricole

Le nombre d'utilisateurs agréés à produire, transformer et/ou distribuer des produits certifiés GRTA se stabilise à environ 345, niveau déjà élevé par rapport au potentiel. L'indicateur avait été estimé suite à une forte hausse observée entre 2010 (202 entreprises) et 2012 (335 entreprises), liée à la demande de la restauration collective. A noter que la quasi-totalité des entreprises agricoles sont certifiées.

	2013	2014	2015
Nombre d'utilisateurs agréés	340	340	347

La surface agricole utile poursuit sa lente érosion de -0,2% par an. Cependant, ce chiffre négatif est à relativiser, compte tenu de la pression foncière urbaine croissante que connaît notre canton.

Enfin, les contrôles réalisés dans le cadre des paiements directs, qui représentent près de 70% des dépenses du programme F05, apparaissent pertinents et les processus suivis efficaces, considérant que les décisions rendues dans ce domaine par la DGA ont fait l'objet d'une seule contestation durant l'exercice écoulé. Le taux de couverture des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité biologique ou mises en réseau dépasse les attentes dans ce domaine, témoignant des efforts consentis par les exploitants agricoles en matière de préservation de l'environnement.

G Aménagement et logement

G01 Accès au logement

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La loi 1114 modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) visant à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété en propriété par étage (PPE) a été annulée par le Tribunal fédéral (TF) le 15 janvier 2015 pour des motifs de proportionnalité. Le TF a toutefois admis qu'une intervention dans ce domaine répondait à un intérêt public. La préoccupation visant à permettre à la classe moyenne d'accéder aux logements PPE contrôlés demeure pleine et entière. A cet égard, l'initiative 156 « Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp ! » traitant de ce sujet a été validée par le Conseil d'Etat le 4 février. Elle a fait l'objet de quatre recours auprès de la Chambre constitutionnelle, qui a avalisé en septembre 2015 le dispositif prévu, à l'exception des dispositions transitoires contenues. L'un des arrêts de la Chambre constitutionnelle fait actuellement l'objet d'un recours au TF.

Dans un autre domaine, et suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 septembre 2014 relatif à l'application des principes de l'article 269 du code des obligations aux logements contrôlés par une autorité administrative, l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a fait face à une quarantaine de réclamations de locataires invoquant un rendement sur fonds propres abusif. Dans la totalité des cas, l'office a conclu au rejet des demandes en démontrant, conformément aux instructions du TF, que les rendements admis n'étaient pas abusifs, notamment au regard des efforts des pouvoirs publics sur la durée du contrôle. Trois recours ont été déposés devant la Chambre administrative de la Cour de justice.

Enfin, suite aux Rencontres du logement de l'hiver 2014-2015 qu'il a organisées, l'OCLPF a préparé un rapport divers au Grand Conseil relatif à la mise en œuvre de la politique cantonale du logement (RD 1108). Ce rapport, adopté par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2015, inclut 38 mesures visant notamment à accélérer la chaîne de production de logements et à clarifier les dispositifs légaux en matière de logement (voir mesure 18 de la partie Conseil d'Etat: loger la population).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Aide à la personne en matière de logement

Le nombre de nouvelles demandes de logements est resté stable. En revanche, les attributions ont augmenté (+127) grâce à de nouvelles mises en location. Par conséquent, le nombre de demandeurs de logement n'a que légèrement cru. Les allocations de logement continuent d'augmenter, en particulier dans le secteur non subventionné (notamment en raison de la sortie de nombreux logements du parc HLM), de même que les subventions personnalisées suite au développement du parc de l'habitat mixte HM.

Le nombre de décisions sur réclamation est en hausse, les contrôles portant sur la conformité des revenus déclarés ayant été intensifiés.

Mesures d'aide à la personne	2013	2014	2015
Demandes de logements au 31.12	7'213	8'007	8'090
Logements octroyés ¹⁾			303
Foyers bénéficiant d'allocations	6'752	7'016	7'452
Montants d'allocations versés (en francs)	22'283'705	23'390'875	24'723'368
Foyers bénéficiant de subventions HM	1'876	2'164	2'450
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en francs)	12'136'632	13'906'917	15'756'688
Foyers surtaxés	1'449	1'435	1'241
Montants perçus au titre de la surtaxe (en francs)	6'564'973	7'430'279	6'599'656
Procédures judiciaires en cours ¹⁾			7
Procédures judiciaires ayant abouti	18	27	46
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	18	24	40
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	615	511	638
Décisions sur demande de remise notifiées aux locataires	57	69	69
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	19	68	39

¹⁾ Ces données sont renseignées pour la première fois en 2015.

Gestion et développement de l'offre de logements

2'273 logements ont reçu un accord de principe (461 HBM, 317 HLM, 671 HM, 458 ZD LOC et 366 PPE). 46% sont des logements d'utilité publique au sens de la LUP.

L'office a rendu 133 décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation d'immeubles soumis à la LGL (3'981 logements touchés). 45% des logements ont vu leur loyer baisser, 15% se stabiliser et 40% augmenter, principalement suite aux baisses de subvention à la pierre.

Les décisions sur réclamation ont fortement augmenté en 2015 (+33), conséquence de l'arrêt précité du TF, du 25 septembre 2014.

	2013	2014	2015
Logements ayant reçu un accord de principe	1'158	1'459	2'273
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles LGL-LUP ¹⁾			133
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires ¹⁾			46
Procédures judiciaires en cours ¹⁾			6
Procédures judiciaires ayant abouti ¹⁾			5
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF ¹⁾			5

¹⁾ Ces données sont renseignées pour la première fois en 2015.

Le parc de LUP compte, au 31 décembre 2015, 15'845 logements (+3,3%, +502 unités), ce qui correspond à environ à 9,88% du parc locatif (estimé à 160'342), contre 9,65% au 31 décembre 2014.

2015 se caractérise par un effort constant en matière d'acquisitions de terrains par le fonds LUP. Quinze parcelles ont été acquises (13'526 m²) pour quelque 20 millions de francs et un potentiel de 191 logements. Les Fondations immobilières de droit public (FIDP) et les communes ont bénéficié de dotations à la construction pour environ 9 millions de francs, représentant 238 logements.

Le retard dans le traitement des préavis LDTR accumulé au cours des exercices 2013-2014 a été résorbé: ce ne sont pas moins de 83 préavis relatifs à des demandes définitives et 91 à des autorisations par procédure accélérée (APA) des exercices antérieurs qui ont été traités en sus de l'activité courante 2015.

70 procédures judiciaires relatives aux autorisations d'aliéner en application de la LDTR portant sur des transferts d'actions de sociétés immobilières d'actionnaires locataires (SIAL), nouvellement soumis à autorisation, sont en cours.

	2013	2014	2015
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD ¹⁾			285
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA ¹⁾			1'027
Requête en autorisation d'aliéner en application de la LDTR ²⁾	246	250	382
Procédures judiciaires en cours ¹⁾			77
Procédures judiciaires ayant abouti ¹⁾			15
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF ¹⁾			13

¹⁾ Ces données sont renseignées pour la première fois en 2015.

²⁾ Ces données étaient renseignées auparavant sous la prestation G03.

Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat

154 dossiers ont été soumis au droit de préemption (123 LGL, 20 LZIAM et 11 LPMNS – respectivement 128, 20 et 11 en 2014).

Le nombre d'arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques est en hausse (+14). Le dossier le plus important fut l'acte de cession à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) d'actifs immobiliers de l'Etat de Genève sis en ZDIA, pour 100 millions de francs. Au niveau de l'activité notariale globale, le nombre d'actes authentiques, de demandes de réquisition et de consentement traités est d'environ 200 dossiers en 2015.

La direction de la planification et des opérations foncières a par ailleurs reçu 22 nouvelles demandes de prestations foncières (91 parcelles pour 123 propriétaires concernés).

Les procédures judiciaires ont principalement porté sur des mesures d'expropriation de servitudes de restriction de droits à bâtir et d'autres droits.

	2015
Dossiers soumis aux droits de préemption	154
Exercice du droit de préemption de l'Etat	0
Arrêtés du CE relatifs à la signature d'actes authentiques	35
Procédures judiciaires en cours	5
Procédures judiciaires ayant abouti	3
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	2

Ces données sont renseignées pour la première fois.

G02 Aménagement du territoire

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique de développement urbain ambitieuse par la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal 2030, adopté en 2015 par la Confédération, et en intensifiant la planification localisée pour enrayer la pénurie de logements. Un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) a été établi pour la législature 2014-2018, prévoyant plus de 2 millions de m² potentiels de surface brute de plancher (SBP) de logements et autant pour les activités.

Les actions suivantes ont été conduites en 2015:

- les négociations avec la Confédération se sont poursuivies jusqu'à l'approbation du plan directeur cantonal 2030, le 29 avril 2015, en arrêtant notamment un nouvel inventaire des surfaces d'assolement (SDA). Cette approbation est assortie d'une réserve pour tous les projets en extension sur la zone agricole n'ayant pas atteint le niveau de coordination en cours et empiétant sur le quota de 8'400 ha;

- le canton a poursuivi le traitement de thématiques sectorielles déterminantes. En matière de SDA, un nouvel inventaire a été achevé et validé par la Confédération en même temps que le plan directeur cantonal. Un groupe de suivi interdépartemental a été mis en place pour assurer le *monitoring* de la consommation de SDA. Le canton a obtenu de participer au groupe d'experts mis en place par la Confédération pour initier la révision du plan sectoriel ad hoc. Il a également participé activement aux groupes de travail initiés par la Confédération sur l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Une réflexion interdépartementale DALE-DETA est en cours pour préciser les modalités d'arbitrage dans la prise en compte des risques. Le rapport sur les pénétrantes de verdure a par ailleurs été finalisé. Le groupe de suivi interdépartemental sur les équipements et les installations cantonales à forte fréquentation poursuit sa veille;
- la directive sur les plans directeurs communaux a été revue et soumise aux communes et un calendrier prévisionnel établi par l'office de l'urbanisme;
- conformément à l'objectif 18 du programme de législature du Conseil d'Etat, les réflexions partenariales canton-communes relatives au financement de l'aménagement en cours se sont concrétisées. Elles ont abouti à l'adoption par le Conseil d'Etat, en fin d'année 2015, de deux projets de loi concertés avec l'Association des communes genevoises: le PL 11783 réformant la taxe d'équipement et le PL 11784 créant un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) doté de 500 millions de francs sur vingt ans (voir également mesure 18 du Conseil d'Etat: loger la population);
- en novembre 2015, l'Etat et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) ont signé une convention d'objectifs qui renforce le rôle stratégique de la FTI dans la mise en place d'ecoparcs industriels et dans la mutation urbaine du projet Praille Acacias Vernets (PAV). En outre, un projet de modification de la loi sur la FTI a été adopté par le Conseil d'Etat en décembre. Ce projet de loi positionne la fondation comme un acteur central de l'aménagement des zones industrielles du canton.

2015, avec un total de 525'277 m² de SBP pour les logements arrivés au stade de PLQ ou de concours d'architectures jugés;

- l'avancement des grands projets prioritaires est conforme aux prévisions, avec la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'affectation d'importance (premiers PLQ aux Cherpines et aux Grands Esserts, MZ Bernex-est et Vailly, MZ et PLQ de l'Etang, PDZI à Zimeysaver);
- suite au rapport d'adoption du PDCn par la Confédération et à la motion M 2281 adoptée par le Grand Conseil, une révision des densités et des calendriers de réalisation des projets a été engagée. Par ailleurs, le canton s'est doté d'un instrument supplémentaire, la zone réservée, pour permettre la mutation des zones villas telle que prévue par le PDCn;
- le plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets a été adopté et la convention de financement entre l'Etat et les communes a été signée. Un projet de révision de la loi PAV relative à l'équilibre «deux logements pour un emploi» est en cours d'établissement. Le groupe d'investisseurs a été désigné pour le développement du quartier des Vernets et les mandats établis pour engager la phase opérationnelle du dossier. Suite aux résultats du mandat d'études parallèles du quartier de l'Etoile, une étude de mise au point du programme a été conduite pour intégrer le futur palais de justice. La définition du PLQ 1 Acacias a suivi son cours selon le calendrier prévisionnel. De même, l'image directrice Praille ouest a été développée en intégrant le programme d'évolution de Migros;
- toujours concernant le PAV, les travaux pour la création d'une Fondation PAV ont démarré en 2015 en vue d'accélérer la mise en œuvre du plan directeur de quartier. La fondation aura pour mission principale de favoriser la libération du foncier. Dans ce contexte, un appel d'offres a été lancé afin de mettre en concurrence des *pools* de mandataires, dont le cahier des charges sera d'établir et de vérifier un *business plan* décrivant la forme (structure juridique), la fonction (cahier des charges, plan d'action, capacité et compétences nécessaires) et les ressources (capitaux nécessaires et méthode pour les réunir) de la Fondation PAV. Courant 2016, les mandataires transmettront leurs propositions dont émanera le projet de loi constituant la fondation;

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

- les objectifs de réalisation du programme de législature ont été atteints pour l'année

- les autorisations de construire déposées en fin d'année 2014 pour la réalisation des espaces publics autour des gares CEVA ont été délivrées. Le PL 11679 relatif à la mise en œuvre de l'aménagement des nouveaux quartiers urbains autour des gares CEVA été soumis au vote du Grand Conseil, qui l'a adopté. L'office de l'urbanisme s'est organisé pour assumer le pilotage de la réalisation de ces aménagements;
- la réforme du PLQ a été achevée en 2015 dans les délais voulus par le Conseil d'Etat. Les premiers PLQ élaborés selon ce nouveau mode sont en phase d'évaluation. Cette réforme donne lieu également à une nouvelle procédure et à une systématisation de la concertation au stade du PLQ.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2015 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire et la stabilisation des nouveaux processus y relatifs. La nouvelle procédure accélérée (APA), dont l'objectif fixé est de garantir la délivrance de la prestation en trente jours, donne des résultats significatifs. En effet, le pourcentage de décisions rendues dans les trente jours se stabilise autour de 75%, alors qu'il était de 25% en 2013. S'agissant de la réforme de la procédure ordinaire, visant une amélioration de la qualité du traitement des objets importants et complexes, les mesures mises en œuvre permettent d'atteindre des résultats concrets sur la qualité des dossiers et le pilotage des grands projets complexes. A l'instar des dossiers moins complexes, une réduction du délai moyen de traitement des dossiers est également constatée concernant les immeubles de logements.

On relèvera une augmentation constante des dossiers déposés, phénomène qui résulte vraisemblablement de la mise en œuvre des réformes susmentionnées, en particulier le succès de la procédure APA.

L'année a également été consacrée à la poursuite du projet de dématérialisation de la procédure APA. En effet, sur la base de l'outil CAMAC (centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) existant dans d'autres cantons, les travaux de prototypage en vue d'une solution adaptée au processus gene-

vois ont abouti pour permettre la poursuite du projet en 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations de construire	2013	2014	2015
Demandes d'autorisations de construire déposées	3'395	4'053	4'211
Réponses positives ¹⁾	3'081	3'100	3'178
Procédures de recours abouties contre des décisions LCI ²⁾	287	310	337
Infractions constatées à la LCI	135	133	172
Nombre de personnes reçues à la réception de l'OAAC ³⁾	-	-	15'800
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) ⁴⁾	170	192	91
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu	2'125	2'597	2'791
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	72	124	144
Visites de contrôle des chantiers	10'545	6'677	6'507
Permis machinistes délivrés par le service	400	456	500

¹⁾ Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

²⁾ S'agissant des procédures de recours, sur les 337 procédures abouties en 2015, 282 jugements ont confirmé la décision du département et 55 l'ont annulée.

³⁾ Soit environ 62 personnes par jour durant les trois heures d'ouverture quotidienne; une personne sur quatre vient pour la consultation de dossiers. Quant aux réceptions de la police du feu et des chantiers, elles représentent 3% de ce chiffre global.

⁴⁾ La diminution du nombre d'infractions constatées est due notamment à un meilleur respect des prescriptions de protection incendie pour les catégories d'exploitations contrôlées par la police du feu en 2015 (salles de spectacles, salles communales, dépôts pétroliers, hôtels), ainsi qu'à une baisse significative des contrôles effectués dans l'environnement bâti suite au départ de quatre inspecteurs, dont les postes ont mis un certain temps à être repourvus, faute de candidats.

Total des sanctions administratives: 531'500 francs

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Réunis en 2014 au sein de la même direction générale, soit l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), le registre foncier (RF) et la direction de la mensuration officielle (DMO) ont poursuivi en 2015 le renforcement de leurs synergies, la mise en cohérence et la mutualisation de leurs activités communes, tant sur le plan de l'organisation interne que sur les aspects métier.

En Suisse, les propriétaires fonciers doivent respecter un certain nombre de lois, d'ordonnances et de règlements engendrant des limitations de l'usage de leur bien appelées restrictions de droit public à la propriété foncière, comme par exemple les plans d'affectation ou les distances par rapport à la

forêt. La DMO, organe responsable du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, a piloté le démarrage de sa mise en production, qui est intervenue le 17 septembre 2015. Depuis, les premiers extraits statiques et dynamiques sont disponibles pour les propriétaires fonciers et les acteurs du marché de l'immobilier sur les guichets cartographiques du SITG.

Compte tenu des nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales en la matière, le règlement sur la mensuration officielle a été révisé. Intitulé désormais «règlement sur la mensuration officielle et les cadastres des restrictions de droit public à la propriété foncière, du sous-sol et 3D», il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Dans le domaine de la garantie des droits réels, le système d'information du registre foncier a été consolidé et optimisé, notamment par le déploiement d'une nouvelle version de l'application Capitastra. La mise en œuvre du projet fédéral eGRIS, visant à introduire un portail de renseignements national pour les données du registre foncier et à instaurer les transactions électroniques, s'est poursuivie par l'installation de l'environnement nécessaire à l'évaluation, en 2016, de la solution Terravis. L'introduction d'une telle solution ne pourra toutefois intervenir qu'après certaines adaptations spécifiques et l'adoption par le parlement fédéral d'un nouvel article 949d du code civil, qui constituera la base légale pour pouvoir confier à un organisme responsable de droit privé la réalisation du projet au niveau suisse. Le développement nécessaire à l'amélioration des modalités de publication des acquisitions immobilières sur le site Internet du registre foncier a été réalisé. Le projet concernant le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés) a également été poursuivi. Ces deux derniers projets seront mis en production en 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Concernant la qualité des géodonnées de référence, la DMO a fait numériser le parcellaire de plusieurs anciennes mensurations dites semi-numériques dans le cadre de la convention-programme 2012-2015 avec la Confédération pour la réalisation de la mensuration officielle. Ces travaux permettent de fiabiliser les données cadastrales et de simplifier les travaux de géomètre, notamment lors d'opérations de mutations parcellaires.

Dans ce même cadre de la convention-programme régissant la gestion du système de

référence de la mensuration, la DMO a engagé à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptation au nouveau système de référence géographique. En référence à la nouvelle stratégie fédérale des points fixes, la DMO a adapté son concept cantonal dans ce domaine.

Concernant les réquisitions d'inscription au registre foncier, diverses mesures d'amélioration ont été adoptées, ce qui a notamment permis de diminuer le volume des affaires en cours de traitement. Le délai moyen de réponse aux demandes d'extraits, de plans et de renseignements a également été amélioré.

Dans le cadre des procédures de mise au feuillet fédéral, l'enquête publique sur la commune de Vandœuvres a été effectuée fin 2015. Les opérations de traitement des droits se sont poursuivies sur la commune de Corsier, pour laquelle l'enquête publique sera effectuée en 2016, ainsi que sur les communes d'Anières et Hermance.

La DMO a également participé à divers groupes de travail et conférences et collaboré dans le cadre du *master* en ingénierie du territoire (MIT-HES-SO) ou pour la formation des apprentis en géomatique. Les activités et projets ont été décrits sous forme d'articles publiés dans des revues suisses et françaises.

La DMO a publié une cartographie aérienne nocturne de l'ensemble du territoire cantonal. Quelque mille clichés ont été réalisés, en partenariat avec l'Institut national français de l'information géographique (IGN), couvrant une surface au sol de 700 km² sur le canton de Genève et une partie de la France voisine. Les résultats de ce travail permettront, à terme, de mieux gérer et planifier les réseaux d'éclairage public, de favoriser les économies d'énergie et de réduire les nuisances lumineuses sur certaines espèces de la faune et de la flore sauvages.

La DMO s'est également impliquée dans les manifestations liées à la commémoration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération (GE200). Une exposition sur la frontière nationale, avec des outils de réalité augmentée (dispositif repris pour l'aménagement du territoire), a été mise en place, et une action de parrainage sur la restauration des bornes de la frontière en partenariat avec les Rentes genevoises organisée (www.re-bornes.ch).

Principaux chiffres des missions accomplies

Géodonnées de références	2013	2014	2015
Nombre de mutations traitées	1'050	967	1'134
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	70%	79%	75%
Nombre d'adresses projet attribuées	677	694	830
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D/3D)	1'495	1'365	1'600
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	143	60	55
Registre foncier	2013	2014	2015
Réquisitions enregistrées	11'053	12'047	13'173
Réquisitions traitées	13'639	10'858	13'512
Extraits délivrés	9'977	9'450	8'694
Plans délivrés	1'947	1'472	998
Renseignements fournis	4'986	4'092	3'614

G05 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Un premier projet d'importance stratégique est la réalisation et la numérisation du recensement architectural cantonal. Celui-ci constitue la base documentaire nécessaire à l'adoption de mesures de protection. Sans portée contraignante, il forme un instrument de conseil et de contrôle indispensable dans le cadre des objectifs du plan directeur cantonal 2030 et lors de l'instruction des demandes en autorisation de construire. Il permet par ailleurs aux communes de bénéficier d'une vision d'ensemble de la valeur culturelle du patrimoine situé sur leur territoire. A l'heure de la communication informatique, le projet de numérisation des données du recensement, couvrant de manière homogène la totalité du canton, s'impose comme une priorité pour les acteurs de la construction et de la conservation.

Dans le domaine de l'archéologie, le projet de musée de l'esplanade Saint-Antoine a été développé en coordination avec la Ville de Genève. Répondant au rapport du Conseil d'Etat portant sur la motion M2255, ce projet vise à conserver, préserver et rendre accessibles les vestiges exceptionnels découverts.

Enfin, en concertation avec la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), une réflexion a été engagée, visant à clarifier – et au besoin à redéfinir – les compétences respectives de cette commission consultative et de l'office du patrimoine et des sites.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Conseils, préavis et suivi de chantiers

Les architectes du service des monuments et des sites apportent leurs conseils aux propriétaires de bâtiments protégés et à leurs mandataires et instruisent les requêtes en autorisation de construire en soumettant les projets au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites. Ils effectuent aussi le suivi des préavis et des chantiers en se prononçant sur les réserves d'exécution.

Préavis délivrés	2013	2014	2015
	1'353	1'709	1'971

Afin de favoriser l'isolation des fenêtres anciennes et leur conservation, un guide des bonnes pratiques a été publié sur Internet, à disposition des propriétaires et des professionnels.

Les chantiers de monuments classés font l'objet d'un suivi rigoureux, tels, notamment, l'Eglise russe et le collège Calvin, dont la restauration exemplaire s'est achevée en 2015.

Mesures de protection

Arrêtés de classement	2013	2014	2015
Arrêtés adoptés	2	1	1
Arrêtés contestés	0	0	1
Arrêtés confirmés après recours	2	0	0
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Répondant à une demande formulée par l'association Patrimoine Suisse Genève, le Conseil d'Etat a adopté, le 15 avril 2015, un arrêté visant au classement du Musée d'art et d'histoire, lequel fait l'objet d'un recours.

Arrêtés d'inscription à l'inventaire	2013	2014	2015
Arrêtés adoptés	10	16	15
Arrêtés contestés	1	1	2
Arrêtés confirmés après recours	0	0	2
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Quinze arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été pris par le département, dont neuf relatifs à des bâtiments du XX^e siècle. Désormais, l'architecture allant au-delà des années 1970 est également reconnue au titre du patrimoine, à l'image de la mise sous protection du bâtiment dit «la Tulipe», avenue de la Roseraie 64, construit en 1975-1976.

Deux arrêtés ont fait l'objet d'un recours, l'un concernant une villa du milieu du XIX^e siècle à

Versoix, l'autre lié à la protection des abords d'un ancien rural remontant au XVIII^e siècle à Lancy.

Deux décisions ont été rendues par la Chambre administrative de la Cour de justice, confirmant les mesures de mise à l'inventaire prises par le département: une villa construite vers 1910 sise sur le plateau de Chêne-Bougeries (arrêté pris en 2014) et une autre érigée en 1956 à Cologny (arrêté pris en 2013).

Après rejet d'un recours, le plan de site de Meyrin-Parc, adopté en 2013, est entré en force en 2015. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté deux plans de site: Grand Morillon (Genève) et Arare-Dessus (Plan-les-Ouates); ce dernier fait l'objet d'un recours. Le Grand Conseil a accepté la création d'une zone de hameau à Arare-Dessus.

Subventions à la restauration de bâtiments

Le département a statué sur 54 demandes de subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments protégés destinés à de l'habitation (SRB), et ce pour un montant de 1'944'576 francs. Ces subventions ont notamment contribué à la conservation des fenêtres anciennes et à leur adaptation aux exigences d'isolation thermique. Le fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites (FMNS) a permis d'octroyer des subventions pour un montant de 208'949 francs.

Montants engagés (en francs)	2013	2014	2015
SRB	1'313'880	1'500'322	1'944'576
FMNS personnes physiques	112'120	14'600	0
FMNS institutions privées	248'450	615'300	208'949
FMNS communes	20'000	0	0
Total	1'694'450	2'130'222	2'153'525

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

En matière d'accès au logement, les objectifs figurant au projet de budget 2015 sont globalement atteints. Le pourcentage de demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à douze mois demeure toutefois supérieur à l'objectif fixé et reflète toujours la situation tendue sur le marché du logement locatif. Le pourcentage de propriétaires résidents dans leur logement après une année d'exploitation est en deçà de l'objectif. L'analyse détaillée montre néanmoins des situations diverses.

Avec quelque 25 projets adoptés ou jugés sur concours, un potentiel de 525'277 m² de surface brute de plancher de logements et de 237'736 m² de SBP d'activités a été généré. Ces résultats s'inscrivent dans les objectifs de production retenus (objectif cumulé: 550'000 m² représentant environ 6'800 logements).

Pour ce qui est des surfaces d'activités, le nombre de m² de SBP libérés par les PLQ et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) adoptés ou par les concours jugés représente 237'736 m² en valeur cumulée 2014-2015, soit un potentiel inférieur à la cible prévue (400'000 m² SBP). Toutefois, celle-ci correspond à un chiffre moyen du total prévu sur les cinq ans de la législature. La production de potentiels de SBP d'activités n'est pas linéaire et varie fortement en fonction de l'adoption et de la dimension des PDZI. Le nombre total de m² SBP dans les PDZI en cours de traitement laisse penser que les objectifs de fin de législature seront atteints.

Malgré une stabilisation des délais de traitement en matière d'APA, l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours n'est pas encore complètement atteint: celui-ci est toutefois dépendant de la mise en œuvre du projet de dématérialisation du traitement des requêtes (outil CAMAC).

En ce qui concerne le traitement des réquisitions d'inscription des actes par le registre foncier, les résultats obtenus sont inférieurs aux attentes: cela s'explique en substance par l'augmentation sensible du nombre de dossiers déposés au registre foncier en 2015, par les nombreux dossiers bloqués suite à des recours et renvois de dossiers pour modification/complément et par l'activité toujours plus importante déployée par les juristes hors du cadre strict du traitement des réquisitions.

Enfin, les objectifs en matière de connaissance et de protection du patrimoine ont été atteints.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

H Sécurité et population

H01 Population, droit de cité et migration

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans un contexte migratoire tendu, engendré notamment par la crise actuelle dans le domaine de l'asile, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a préparé, en étroite collaboration avec ses partenaires, la mise en œuvre de deux textes qui auront des incidences concrètes sur ses procédures de travail et sur son volume d'activité: l'initiative «pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» et l'initiative «contre l'immigration de masse», respectivement acceptées en votation populaire les 28 novembre 2010 et 9 février 2014.

Par ailleurs, les modifications apportées au processus cantonal de naturalisation pour réduire la durée du traitement administratif des dossiers à un maximum de 18 mois à l'horizon de juin 2016 ont déployé leurs premiers effets positifs sur l'accélération des procédures et l'égalité de traitement des candidats. L'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle loi sur la nationalité impliquera une restriction des conditions d'accès à la naturalisation.

Dans le cadre de la planification des futurs centres fédéraux, issue de la réforme en cours du domaine de l'asile, le canton, qui s'était engagé très tôt à accueillir un des trois centres de départ prévus dans la région romande, a initié le projet relatif à l'implantation d'un établissement proche de l'aéroport et mené à terme la première étude de faisabilité, en concertation notamment avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Genève a d'ores et déjà renforcé son dispositif opérationnel pour prioriser le renvoi des étrangers ayant un passé pénal et garantir une application stricte des accords de Dublin.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les réorganisations internes permettant de réduire le temps d'instruction des demandes et faciliter les contacts entre l'OCPM et les usagers se sont poursuivies. Elles ont été consolidées par la mise en production d'un nouveau site Internet facilitant l'accès aux prestations, par la mise à jour des formulaires correspondants et par l'adaptation des horaires des guichets.

L'office a amélioré ses performances grâce à la rationalisation de ses processus internes lancée en 2014. Seul l'examen des premières demandes et des renouvellements d'autorisation de séjour requiert encore la mise en œuvre de mesures d'allègement spécifiques pour réduire les délais de traitement. Dans cette perspective, l'office doit concilier l'accélération momentanée de ses procédures avec l'examen scrupuleux de certaines situations en raison du contexte sécuritaire actuel.

Afin de répondre à l'augmentation des demandes de passeports biométriques émanant des Suisses résidant dans le canton, le service concerné a adapté ses horaires et momentanément suspendu la convention passée avec le Département fédéral des affaires étrangères permettant aux Suisses vivant en zone frontalière de saisir leurs données biométriques à l'OCPM.

Au sein de l'office, la collaboration entre les services opérationnels et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) s'est encore renforcée en 2015. Elle s'est plus particulièrement concrétisée dans la promotion de l'employabilité des étrangers bénéficiant d'une admission provisoire ou des réfugiés statutaires et dans la mise sur pied de cérémonies de prestations de serment «grand format» réunissant à chaque fois quelque 300 nouveaux naturalisés. Ce redimensionnement a permis non seulement l'aboutissement de nombreuses demandes de naturalisation en attente de cette ultime phase de la procédure, mais également de renforcer l'aspect solennel de l'événement.

En marge de la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal, des projets novateurs ont également été menés à bien par le BIE, à l'exemple des cours de français pour migrants organisés dans les parcs en été (du 30 juin au 21 août) ou de la semaine contre le racisme (du 14 au 22 mars).

En raison de la préoccupation sécuritaire actuelle, le BIE s'est également impliqué dans des mesures d'observation et de prévention du phénomène de radicalisation islamiste.

En vue d'accélérer le renvoi des délinquants étrangers, l'OCPM a prononcé 947 décisions de renvoi et a proposé 1'776 interdictions d'entrée

en Suisse au SEM, compétent en la matière. Par ailleurs, 23 décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers qui ont commis une ou plusieurs infractions graves (2013: 21; 2014: 9).

A la fin 2015, la population résidente genevoise comptait 487'599 personnes (2014: 480'445 personnes).

	2013	2014	2015
Personnes relevant du domaine de l'asile	3'601	3'754	4'666
Nouvelles autorisations frontalières	11'013	9'720	15'186
Demandes de naturalisation	3'527	3'016	3'030
Passeports	39'041	42'538	41'476

H02 Sécurité publique

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Acceptée par le peuple le 8 mars 2015 à 50,02% et après le rejet de deux recours par le Tribunal fédéral en janvier 2016, la nouvelle loi sur la police va pouvoir entrer en vigueur. Revue en profondeur par l'ensemble des partenaires institutionnels, longuement examinée par les partis politiques et adoptée par une large majorité du Grand Conseil, la nouvelle loi permet à la police de se doter de la souplesse nécessaire pour s'adapter à la criminalité actuelle et de se rendre plus disponible pour la population en recentrant son action sur sa mission principale, la sécurité.

L'Académie de police de Savatan (VD) délivre, à compter du mois d'avril 2016, la formation de base des policiers genevois. Avec les cantons de Vaud et du Valais, une nouvelle stratégie de formation de la police est mise en place avec un renforcement des synergies autant opérationnelles que formatives.

Le projet de vidéoprotection porte ses fruits. Dans la zone concernée et à l'issue d'une année d'exploitation, 70% des habitants des Pâquis ont exprimé leur satisfaction et souhaitent conserver ce système de caméras. Un rapport final sur cette expérience-pilote sera publié fin 2016.

Dans le domaine du renvoi des étrangers, l'année a été consacrée au renforcement de la coordination entre les différents intervenants, ce qui conduit concrètement à la mise sur pied, dès janvier 2016, au sein de la police genevoise, d'une brigade gérant les renvois sous la direction de la police de la sécurité internationale. Les résultats en matière de renvoi sont en nette amélioration depuis une année.

Le dispositif de prévention GE_veille a montré une fois encore son efficacité tant au niveau de la prévention des cambriolages que des interventions en faveur des séniors. Il permet d'obtenir des résultats qui contribuent à faire baisser les cambriolages en général et à renforcer le sentiment de sécurité auprès de la population, notamment âgée.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les prestations opérationnelles permettent une réduction de la criminalité par une plus grande présence de la police au travers de différentes missions de proximité et d'une plus grande visibilité sur le terrain. En 2015, la police cantonale genevoise a procédé à environ 20'000 actions, principalement axées sur la prévention sur tout le territoire genevois, permettant de garantir une présence aux endroits sensibles ou nécessitant une présence policière accrue.

La mise en œuvre du concept de sécurité de proximité, entamé en 2013, a permis la signature d'un sixième contrat local de sécurité, le 1^{er} avril 2015, entre le département de la sécurité et de l'économie et la commune de Lancy. En outre, la révision du règlement sur les agents de la police municipale, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2015, permettra une meilleure utilisation de leurs compétences et une intégration plus opérationnelle dans le concept de sécurité de proximité conduit par la police.

Les efforts déployés pour sécuriser l'espace public, plus particulièrement dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, visent à réduire la demande exogène des stupéfiants, à limiter l'accessibilité aux produits et à diminuer le sentiment d'insécurité.

Tout le début de l'année a été marqué par des conférences internationales en vue d'un accord final sur le nucléaire iranien. D'autre part, les événements terroristes des mois de janvier et novembre qui ont frappé la France ont eu des répercussions nombreuses sur la police cantonale genevoise, qui a dû notamment renforcer la sécurité de certains sites stratégiques ou diplomatiques et de l'aéroport international.

Indicateurs d'activité	2013	2014	2015
Réquisitions (117, postes et brigades; SAE - système d'aide à l'engagement)	85'595	82'086	82'399 (+0,5%)
Arrestations	6'733	6'153	6'030 (-2%)
Contrôles	39'970	42'107	45'215 (+7,5%)
Rapatriements	1'844	1'690	2'054 (+21,5%)

La statistique criminelle est publiée en Suisse à fin mars. L'activité judiciaire qu'elle met en évidence n'est de ce fait pas mentionnée ici.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Déménagement de la fourrière

La direction générale des véhicules (DGV) a déménagé provisoirement son service de la fourrière cantonale des véhicules du Grand-Lancy au site de la ZIMEYSA de la commune de Satigny, laissant ainsi la place à la réalisation du projet Praille Acacias Vernets.

Accréditation

La qualité et la traçabilité des prestations des contrôles techniques de la DGV ont été accréditées par le Dynamic test center – organe d'expertise reconnu par l'Office fédéral des routes (OFROU) – cela en conformité avec les exigences de l'Association des services automobiles (ASA), qui suit la mise en œuvre des lois fédérales sur le plan cantonal.

Environnement

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus/malus est toujours d'actualité et ce point fait maintenant partie de l'ensemble de l'éventail décisionnel de la population genevoise lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché quantifiable va dans le sens du «conduire moins cher = conduire plus propre».

	2013	2014	2015
Vhc < 121 g CO2 / bonus	3'990	4'458	5'570
% Bonus total vhc immatriculés	26,18%	30,66%	36,05%
Vhc > 200 g CO2 / malus	1'076	1'019	859
% Malus total vhc immatriculés	7,06%	7,01%	5,37%

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Administration en ligne (Ael)

Le souhait de maintenir l'évolution des prestations offertes par Internet est constant. La prestation de l'annonce de changement d'adresse concernant les permis de conduire et de circulation par Internet, devrait voir le jour dans le courant de l'année 2016, de même que la commande de plaques «même numéro».

Sécurité

La DGV, en collaboration avec la police, a procédé sur les routes à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds et des deux

roues. Une mise aux normes en matière de sécurité et de signalétique, en relation avec les mesures de santé et de sécurité au travail, a été effectuée, notamment dans la halle technique, tant pour le personnel que la clientèle.

Modifications légales

Le service juridique de la DGV a adapté toutes les procédures en relation avec la modification de la base légale fédérale «Via Sicura», notamment, la prise en compte des nouvelles dispositions concernant la notion de chauffard et les nouveaux taux d'alcoolémie pour les différentes décisions administratives en relation avec l'ébriété, tant pour les jeunes conducteurs que pour les autres usagers de la route.

Chiffres-clés

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Total des véhicules routiers (au 30.9)	-----	308'272	311'689	1,11 %
Voitures de tourisme	220'103	220'626	222'122	0,68 %
Cars, autobus	507	526	551	4,75 %
Voitures de livraison	16'562	16'965	17'496	3,13 %
Camions	2'022	2'073	2'050	-1,11 %
Tracteurs agricoles	1'206	1'218	1'233	1,23 %
Motocycles (y.c. légers)	52'366	53'088	54'410	2,49 %
Remorques (y.c. spéciales)	8'803	8'790	8'747	-0,49 %
Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.9)	6'445	6'286	6'368	1,30 %

H 06 Exécution des poursuites et faillites

Poursuites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les travaux visant à renouveler le système d'information de l'office des poursuites (OP) se sont poursuivis durant l'année 2015. En raison de l'importance et de la complexité des différents chantiers à mener, la bascule prévue durant le second semestre 2015 a été reportée au 1^{er} trimestre 2016. Les travaux concernent notamment la reprise des données du système actuel remontant à 1985, l'interfaçage du nouvel outil avec la comptabilité financière intégrée et le paramétrage correct de l'édition des nombreux documents émis.

La mise à contribution d'un nombre important de collaborateurs de l'office pour les nombreuses campagnes de tests dédiées au nouvel outil informatique dès le début de l'année (une trentaine d'utilisateurs référents, devenus également formateurs des autres collaborateurs sur l'application) a pesé négativement sur le

temps de traitement des poursuites, compte tenu également de la croissance des réquisitions reçues toutes catégories confondues (+2,5% par rapport à 2014). Le nombre de plaintes admises pour déni de justice (retard) a toutefois été contenu (6 en 2015, contre 14 en 2014).

Des problèmes de management survenus antérieurement ont fait l'objet d'un examen approfondi de la part du nouveau directeur général. Des mesures correctrices ont été prises et il a été mis fin à la relation de travail avec le directeur financier.

Enfin, dans le cadre de la coopération intercantonale en matière de formation, sept candidats de l'OP ont obtenu le certificat de formation générale à l'exécution forcée, option «poursuites».

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre des réquisitions, toutes catégories confondues, y compris les séquestres, a cru de manière importante (+2,5%) et s'est élevé à 471'740. Tandis que les réquisitions de poursuite ont poursuivi leur croissance (+1,2%), le nombre de réquisitions de continuer la poursuite aboutissant à la saisie, en baisse depuis 2008, s'est accru en 2015 de 4,5%, pour atteindre 178'589.

Les émoluments rapportés en 2015 s'élèvent à 35,5 millions de francs (dont 8,2 millions proviennent de la facturation interne aux services étatiques), soit pratiquement le même montant qu'en 2014 (35,8 millions). L'activité de l'OP en 2015 a permis une redistribution dans l'économie de 487 millions de francs (465 millions en 2014).

Durant l'exercice ont été enregistrés 108 contrats de vente avec réserve de propriété¹ (88 en 2014), représentant une valeur de 6,9 millions de francs (6,3 millions en 2014). Enfin, l'OP a enregistré 223 plaintes (233 en 2014), dont actuellement 31 sont admises ou partiellement admises (13,5%), contre 37 en 2014 (15,1%)².

Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2013	2014	2015	Variation 2014/2015	
Poursuites	281'668	285'125	288'535	+ 1,2%	+ 3'410
Continuations	173'686	170'921	178'589	+ 4,5%	+ 7'668
Inventaires	103	96	96	0,0%	0
Ventes	4'135	3'609	3'941	+ 9,2%	+ 332
Séquestres	752	609	579	- 4,9%	- 30
Total	460'344	460'360	471'740	+ 2,5%	+ 11'380

Faillites

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2015, l'office des faillites (OF) a continué à stabiliser son application informatique (ORFEE). Le projet de loi de bouclage (11476), déposé le 11 juin 2014, laisse apparaître un non-dépensé de l'ordre d'un million de francs sur un crédit initial de 5,4 millions. Aujourd'hui, l'OF dispose d'un outil qui permet d'assurer la liquidation des faillites au moyen d'une gestion électronique globale intégrée, mettant fin à l'ère du « tout papier ». D'autres cantons ont manifesté leur intérêt à pouvoir bénéficier de ce système d'information, ce qui permettra de créer des synergies et ainsi de réduire les coûts de maintenance et d'évolution.

En matière de contrôle interne, l'OF a dûment standardisé et alimenté son système de contrôle interne pour atteindre le niveau 4 de maturité suivant les critères requis par le Conseil d'Etat.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2015 a enregistré une hausse du nombre de faillites prononcées, lesquelles se sont élevées à 1'555, soit une augmentation de 10,4% par rapport à 2014 (1'409). Cette progression s'explique principalement par un accroissement des faillites de personnes inscrites au registre du commerce (entreprises et raisons individuelles).

Les émoluments rapportés par l'OF s'élèvent à 2 millions de francs (1,9 million en 2014). Le travail de l'OF a permis la redistribution dans l'économie de plus de 50 millions de francs, contre 29 millions en 2014 (+ 73,4%).

L'OF a enregistré 28 plaintes (17 LP), contre 18 en 2014, dont actuellement huit admises, aucune pour déni de justice (quatre en 2014, aucune pour déni de justice).

Chiffres-clés des faillites

	2013	2014	2015	Variation 2013/2014		Variation 2014/2015	
Faillites enregistrées	1'735	1'434	1'586	-301	-17,35%	152	10,60%
Faillites prononcées¹	1'703	1'409	1'555	-294	-17,26%	146	10,36%
Faillites ouvertes ²	1'532	1'316	1'456	-216	-14,10%	140	10,64%
Faillites définitives³	1'274	1'106	1'285	-168	-13,19%	179	16,18%
Industrie	84	75	83	-9	-10,71%	8	10,67%
Commerce	139	78	93	-61	-43,88%	15	19,23%
Services auxiliaires	168	128	148	-40	-23,81%	20	15,63%

¹ Faillites enregistrées sans les commissions rogatoires et les *exequatur*.

² Faillites prononcées sans les refus d'exécuter.

³ Faillites ouvertes sans les faillites annulées après recours.

¹ Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

² Le nombre de plaintes formées en 2015 peut encore évoluer durant le 1^{er} trimestre 2016, tout comme le nombre de plaintes admises.

	2013	2014	2015	Variation 2013/2014		Variation 2014/2015	
Autres entreprises et raisons individuelles	274	174	256	-100	-36,50%	82	47,13%
Faillites personnelles	43	37	42	-6	-13,95%	5	13,51%
Successions répudiées	566	614	663	48	8,48%	49	7,98%
Total	1'274	1'106	1'285	-168	-13,19%	179	16,18%
Refus d'exécuter	171	84	97	-87	-50,88%	13	15,48%
Faillites annulées après recours	258	184	169	-74	-28,68%	-15	-8,15%
Commissions rogatoires	32	24	32	-8	-25,00%	8	33,33%
Exequatur	2		4	-2	-100%	4	-%

Procédures immobilières

Ventes immobilières	2013	2014	2015	Variation 2013/2014		Variation 2014/2015	
Office des faillites	5	5	10	0	-%	5	100%

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office cantonal de la détention (OCD) a poursuivi en 2015 la mise en œuvre du programme de planification pénitentiaire de 2012 dans le respect des délais annoncés et des budgets alloués.

2015 a vu l'ouverture, en septembre, d'une nouvelle unité de mesures à Curabilis. Les deux prochaines unités de mesures seront ouvertes en mars et en juin 2016. L'ouverture, prévue en décembre 2016, de l'unité de sociothérapie finalisera le déploiement complet de l'établissement.

Le nouvel établissement de la Brenaz a été inauguré en octobre. Les premiers détenus en exécution de peine ont été transférés. Le déploiement complet sera finalisé en juin 2016.

Dès l'ouverture de l'établissement pénitentiaire d'exécution de peines des Dardelles, la Brenaz sera convertie en établissement de détention administrative.

Le projet des Dardelles, dont l'ouverture du chantier est prévue à l'horizon 2018, se poursuit selon la planification prévue. L'établissement est destiné à accueillir 450 détenus, dont 150 condamnés à de longues peines. La mise en fonction des Dardelles permettra de pallier le manque d'infrastructures responsable de la surexploitation actuelle de la prison de Champ-Dollon.

Le recrutement et la formation des agents de détention se sont poursuivis afin d'accompagner

le développement des infrastructures. En 2015, 77 agents ont été recrutés et formés, portant le total des engagements à 222 en trois ans.

Dans le prolongement des états généraux de la détention et de la probation de novembre 2014, l'OCD a mené les premières réflexions visant à proposer un nouveau concept de réinsertion assurant une prise en charge individualisée des personnes détenues. Après une première phase de consultation en 2015, les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de 2016.

Les travaux sur l'évaluation de la dangerosité ont débouché sur une nouvelle méthodologie, qui a été implémentée en novembre et doit être appliquée dès 2016 avec tous les partenaires de l'OCD.

Les travaux législatifs en lien avec le projet de loi réglant l'organisation des établissements pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire se sont poursuivis en 2015. Ce projet propose de créer un statut unique et spécifique pour le personnel pénitentiaire. Il vise notamment à garantir une égalité de traitement entre fonctionnaires exerçant la même profession et à faciliter la mobilité des collaborateurs en proposant un élargissement des activités ainsi qu'un plan de carrière plus attractif.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Etablissements de détention

Champ-Dollon connaît toujours une surexploitation, même si la situation s'est sensiblement améliorée. Les autres établissements fermés ont une occupation proche des 100%, hormis l'établissement pour mineurs de la Clairière, qui enregistre une baisse de son taux d'occupation dans le secteur pénal. Le taux d'occupation des établissements affectés au régime ouvert de Montfleury et du Vallon est stable, aux alentours de 70%.

Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Le SAPEM a finalisé son travail de sécurisation des processus d'exécution des peines et mesures, notamment dans le traitement des dossiers et la gestion des délais. Il poursuit le rattrapage des plans d'exécution de la sanction pénale qui visent à fixer à chaque détenu des objectifs pour leur parcours carcéral. Le plan de rattrapage prévoit la mise à niveau du service à la fin de 2016.

Service de probation et d'insertion (SPI)

Le SPI a stabilisé sa nouvelle organisation durant l'exercice 2015. Le secteur évaluation fait face au plan de rattrapage de l'élaboration des plans d'exécution de la sanction. Le secteur social déploie ses activités dans les établissements de détention de Curabilis, Brenaz + 100 et Villars. Le secteur socio-éducatif assure désormais une première évaluation sociale pour toutes les personnes détenues plus de sept jours et a mis en place un nouveau dispositif de formation. Le secteur socio-judiciaire a suivi, en ambulatoire et sous mandat de justice, plus de 400 personnes résidentes. Le secteur TEHA (travail d'intérêt général – electronic monitoring – hébergement/animation) a augmenté ses activités (+113% pour le travail d'intérêt général et +160% pour les arrêts domiciliaires). Le secteur d'insertion par l'emploi a permis à plus de cinquante personnes suivies par le service d'obtenir un emploi rémunéré.

H09 Sécurité civile et armée

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Réorganisation des sapeurs-pompiers

En collaboration avec les entités concernées, les réflexions sur la mise en œuvre de la réorganisation des sapeurs-pompiers se sont poursuivies. Le dispositif des sapeurs-pompiers professionnels est appelé à évoluer dans le but d'augmenter le taux de respect des temps d'intervention.

Réforme de la protection civile

L'Association des communes genevoises a été informée des propositions d'évolution issues des réflexions sur l'avenir de la protection civile. Globalement, c'est un renforcement de sa capacité opérationnelle qui est visé par, notamment, une professionnalisation de l'échelon de conduite et un regroupement des ressources à disposition.

Armée

Le projet de développement de l'armée, à nouveau devant l'Assemblée fédérale, confirme la présence militaire dans le canton, notamment pour des tâches subsidiaires de sûreté ainsi que pour l'instruction des formations de sauvetage.

Afin de permettre la libération du site de la caserne des Vernets au profit du projet PAV, le

Grand Conseil a adopté les lois de financement utiles au redéploiement de l'armée à Meyrin-Mategnin (crédit de réalisation), Aire-la-Ville et Epeisses (crédits d'étude). La Confédération et le canton mènent des négociations afin de concrétiser les modalités de libération des Vernets et du futur usage partagé de ces trois sites.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Protection de la population

Identifiés dans le cadre de l'étude Kataplan, trois scénarios ont fait l'objet d'une analyse afin de déterminer l'adéquation entre les moyens d'intervention et les risques étudiés. L'afflux massif de réfugiés est l'un des sujets considérés.

Protection civile

228 nouveaux miliciens ont été incorporés. Trois organisations de protection civile ont fait l'objet d'un contrôle organisationnel. 10'737 jours de service ont été effectués, soit 2'119 jours d'intervention (20%) et 8'618 jours de cours de répétition (80%). 2'259 nouvelles places protégées pour la population ont été réalisées et 1'200 désaffectées.

Protection civile	2013	2014	2015
Personnes instruites et actives	3'881	3'690	3'608
Variation	72	78	-82
Nombre de cours de protection civile			77 (800 participants)
Places protégées du canton	364'886	367'327	368'386
Variation			+1'059

Sécurité incendie et technique

A la fin 2015, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'585 personnes, réparties dans 44 compagnies communales. Quatorze inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Le service d'incendie et de secours comptait 208 personnes en uniforme.

817 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, 38 ont nécessité une extension. 173 exercices d'évacuation ont été supervisés dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 1'127 dossiers relatifs à des manifestations éphémères, 56 ont nécessité un suivi. 459 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées et 393 déclarations de conformité ont été enregistrées.

44 cours de prévention incendie ont été dispensés, pour un total de 958 participants.

Sécurité incendie et technique	2013	2014	2015
Sapeurs-pompiers volontaires	1'588	1'618	1'585
Variation			-33
Nombre de cours et écoles de sapeurs-pompiers	31	29	32
			(637 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	17'570	17'744	18'052
Variation			+308

Affaires militaires

46 journées d'information aux conscrits ont été organisées et ont accueilli 2'134 participants, dont onze femmes.

1'174 demandes de dispense ou déplacement de service ont été traitées. Sur demande de la Confédération, 32 demandes de retrait d'armes d'ordonnance ont été émises.

Journées d'information aux conscrits	2013	2014	2015
Nombre de journées	46	43	46
Nombre de participants	1'840	1'997	2'134
Variation			+137

Logistique civile et militaire

Ce domaine couvre notamment l'exploitation des sites à usage militaire et du centre d'instruction de Bernex, l'entretien du matériel de l'armée, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, l'appui logistique au corps de musique cantonal officiel, aux sociétés militaires et patriotiques ainsi qu'à l'administration cantonale.

La caserne des Vernets a comptabilisé 76'927 nuitées pour des militaires ainsi que 3'561 pour des civils.

Le village d'exercice d'Epeisses, lieu d'entraînement des troupes de sauvetage, est également utilisé par plusieurs partenaires civils. Les nuitées s'élèvent à 9'792 pour des militaires et 849 pour des civils.

Nuitées sur les sites militaires	2013	2014	2015
Caserne des Vernets	69'397	69'982	76'927
Variation			+6'945
Epeisses	12'396	14'148	9'792
Variation			-4'356

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Population, droit de cité et migration

Dans leur majorité, les objectifs fixés sont atteints. La réduction du temps de traitement des dossiers est effective et le nombre mensuel

de prestations délivrées par collaborateur se stabilise, malgré la complexification de certaines procédures. Le taux des personnes quittant la Suisse suite à réception d'une décision de renvoi est constant. Il est toutefois en faible baisse pour les procédures Dublin, dont le nombre est en forte augmentation, en raison notamment de l'accroissement de la pression migratoire. Par ailleurs, le taux d'utilisation des prestations en ligne est en léger recul, mais une simplification de la procédure d'accès aux e-démarches et la mise à disposition de nouvelles prestations doivent permettre d'atteindre les buts fixés à court terme. Enfin, dans le domaine de l'intégration, le partenariat avec les communes s'intensifie. Seule la part du budget du programme d'intégration cantonal alloué au financement de cours de français demeure en deçà des objectifs fixés, dans l'attente du développement du dispositif de cours de langue pour les personnes issues du domaine de l'asile prévu pour 2016.

Sécurité publique

Les principaux objectifs figurant au budget de fonctionnement sont atteints, le taux d'infractions concernant les atteintes au patrimoine (35%, objectif: 42%), et la baisse des cambriolages résidentiels (-38%, objectif: -32%, année de référence 2011). Le taux pour 1'000 habitants d'infractions contre l'intégrité corporelle est proche de l'objectif (6,1%, objectif: 5,5%).

Admission à la circulation routière et à la navigation

L'ensemble des objectifs fixés a été réalisé. Tant les indicateurs concernant les différents délais des contrôles techniques périodiques des véhicules que les contrôles médicaux concernant les permis de conduire sont au vert.

Le développement des prestations proposées à la population via Internet se poursuit et la DGV constate que ces facilités sont appréciées du public, avec notamment un taux supérieur aux attentes concernant la prise de rendez-vous aux examens de conduite et leur paiement en ligne. Les ventes aux enchères de numéros d'immatriculation attractifs ont également apporté satisfaction auprès des détenteurs genevois et la DGV peut aujourd'hui déjà compter 8'000 abonnés au mode de facturation électronique (@billing - @paiement).

La DGV continuera de suivre attentivement l'évolution du dossier de «fraude VW» concernant les émissions polluantes, notamment les émissions de dioxyde de carbone (CO²). Ces dernières influencent la taxation sur

les véhicules depuis la mise en vigueur de l'incitation fiscale bonus/malus. L'Etat mettra tout en œuvre pour récupérer le manque à gagner si tel cas était vérifié par l'OFROU en charge du dossier.

Exécution des poursuites et faillites

S'agissant de l'indicateur 1.1 portant sur le délai entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer, celui-ci s'est élevé en moyenne à 41 jours en 2015, contre 20 jours prévus. Ce temps de traitement accru découle de plusieurs causes, dont l'augmentation des réquisitions de poursuites traitées en 2015, l'implication significative des collaborateurs dans les tests de la nouvelle application au détriment du traitement des réquisitions et, en particulier, l'obsolescence de l'outil informatique actuel, de 30 ans d'âge, et de ses nombreuses applications périphériques.

Quant à l'indicateur 2.1 portant sur le nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur, l'objectif de 1'300 prévu au budget 2015 est largement dépassé, puisqu'il s'est élevé à 1'469 réquisitions par collaborateur (calculé sur 196,4 ETP fixes et auxiliaires à fin 2015).

Enfin, s'agissant du temps d'attente aux caisses (indicateurs 4.1 et 4.2), 87% des usagers ont été servis en moins de 30 minutes et 70% en moins de 20 minutes. Quant à l'indicateur 4.3 portant sur le délai de traitement des attestations qui doivent être traitées dans les deux jours, cet objectif est atteint à 90%.

En ce qui concerne les faillites, aucune condamnation n'a été enregistrée en 2015 à la suite d'actions en responsabilité dirigées contre l'Etat (art. 5 LP), et l'autorité de surveillance comme le SAI n'ont relevé aucune irrégularité, démontrant la qualité des prestations fournies par l'OF aux usagers. Le nombre de dossiers en gestion par collaborateur (42) est supérieur aux objectifs fixés (36). Grâce à son nouveau système d'information et à l'adaptation de son organisation, l'OF a néanmoins assuré la liquidation des faillites en respectant les délais de traitement fixés par la LP et en appliquant correctement la loi et les directives.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le nombre de places de détention pénale à disposition est moindre qu'attendu en raison des chantiers en cours à Brenaz I et à Champ-Dollon ainsi que de l'ouverture échelonnée de Curabilis. La suroccupation de Champ-Dollon a baissé davantage qu'escompté. Si le taux

d'encadrement du personnel de l'administration pénitentiaire est temporairement supérieur à l'objectif, cela est normal et prévu; il s'agit que ledit personnel soit au bénéfice de l'expérience nécessaire au moment du plein déploiement de la planification de la détention.

Sécurité civile et armée

Plusieurs objectifs fixés ont été atteints à l'instar de la formation par les sapeurs-pompiers entrés en cours, du nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement, l'évaluation des moyens d'intervention aux différents risques identifiés sur le plan cantonal ou encore le maintien du nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire.

D'autres objectifs tels que l'inspection des organisations de la protection civile inspectées annuellement ou encore le traitement des demandes de déplacement de service accordées pour les cours de répétition ont presque été atteints.

A ce stade, l'évaluation des objectifs en lien avec des statistiques nationales ne peut porter que jusqu'au début décembre en raison de l'indisponibilité des données fédérales pour l'année entière.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

J Mobilité

J01 Transports et mobilité

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Gare de Cornavin

Lancée au printemps conjointement avec la Ville de Genève, l'Office fédéral des transports et les CFF, l'étude «Design to cost» a permis de dégager une solution de tracé souterrain pour la gare de Cornavin satisfaisant toutes les parties, qui ont signé une convention en décembre 2015. Elle prévoit un investissement global de 1'652 millions de francs +/- 30%, dont 416,57 millions de francs à la charge du canton et 111,3 millions de francs à la charge de la Ville. La convention assure également la répartition des coûts supplémentaires ou des économies éventuelles entre les commanditaires.

Cette gare souterraine a l'avantage de rendre superflu le «saut-de-mouton» prévu du côté de Châtelaine pour mettre en œuvre la cadence au quart d'heure entre Genève et La Plaine, et certainement aussi celui projeté du côté de Sécheron, autrement nécessaire à la mise en service au quart d'heure des trains RegioExpress entre Lausanne et Genève. La convention prévoit le mode de répartition des montants correspondants en cas de remboursement par la Confédération au canton et à la Ville de leur part respective de ces ouvrages initialement nécessaires dans le cas de la réalisation d'une variante de surface, mais rendus superflus dans la solution retenue. L'organisation de la suite des études (avant-projet et projet) sera définie au début de l'année 2016. Selon le planning actuel, le début des travaux est envisagé en 2024, pour prendre fin en 2031.

Léman Express

Suite à une vaste consultation ouverte en juin sur Internet, le public a choisi un nouveau nom au réseau express régional, qui s'appelle désormais Léman Express. En 2016, les diverses autorités – l'OFT, la région Rhône-Alpes-Auvergne, le canton de Genève et le canton de Vaud – poursuivront la définition d'un concept global (livrée des trains et communication).

En dépit des efforts déployés par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) en vue d'une flotte unique, un concept d'exploitation avec deux types de train

est désormais retenu. Les trains «Regiolis» d'Alstom (17 rames) et les trains «Flirt» de Stadler Rail (23 rames) sont les deux types de rames qui circuleront sur le réseau transfrontalier.

Conception cantonale de la mobilité

Dans le cadre des «états généraux de la mobilité», une large consultation de la population a été lancée en 2014. Ses résultats ont dégagé des opinions claires quant aux modes et aux habitudes de déplacement.

Suite à ces états généraux, le DETA a proposé au Conseil d'Etat un projet de loi sur la mobilité, qui a servi de base à l'élaboration, par une sous-commission spécifique de la commission des transports du Grand Conseil, d'un contre-projet à l'initiative pour une priorité aux transports publics. Celui-ci a été accepté par le Grand Conseil en décembre 2015. Le peuple genevois se prononcera sur ces objets de mobilité dans le cadre d'une votation courant 2016.

En matière de signalisation lumineuse, suite à une première expérience positive, une seconde série de soixante carrefours a été modifiée pour fonctionner à l'orange clignotant durant la nuit. Une onde verte entre le pont de l'Ecu et Vernier a en outre été mise en service au printemps.

Concernant les transports collectifs, une diminution de l'offre a été décidée en décembre 2015, suite aux difficultés budgétaires de l'Etat dues à la mise en œuvre de l'IN 146. Cette diminution de l'offre implique une réduction de fréquence sur certaines lignes aux heures creuses. Néanmoins, une nouvelle ligne U, reliant Versoix à Chavannes-des-Bois, a été mise en service en décembre, entièrement financée par les communes concernées.

Chantiers et mobilité

La «plateforme stratégique chantiers et mobilité» a accueilli l'Office fédéral des routes (OFROU) comme nouveau membre. Elle poursuit activement ses travaux de coordination dans le cadre des chantiers importants. A la fin de l'été, une *task force* réunissant la Ville de Genève, les Transports publics genevois (TPG), la police et la direction générale des transports (DGT) a été engagée pour limiter les impacts du chantier de renouvellement du revêtement routier entre le pont du Mont-Blanc et la rue Versonnex.

L'application pour *smartphones* mise en service l'année dernière a été améliorée pour permettre de renseigner également la population lors de manifestations impactant la circulation.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Dans le cadre des activités régaliennes de la DGT, le nombre de directives de chantier émises a une nouvelle fois augmenté (+9% par rapport à 2014):

	2013	2014	2015
Demandes d'adaptation du réseau routier (aménagement, circulation, marquages)	1'166	1'080	946
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	984	922	1'162
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	172	189	181
Directives de chantier	3'096	3'402	3'711

Enfin, la DGT poursuit ses activités pour garantir une qualité d'information auprès de tous les acteurs de la mobilité, ainsi qu'une bonne relation avec ses clients, ses partenaires et les organisations internationales. En étroite collaboration avec ces derniers, un groupe de travail a été mis sur pied pour un développement de plans de mobilité spécifiques.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

CEVA

L'ensemble du chantier a représenté pour le canton un investissement de l'ordre de 115 millions de francs. L'année 2015 a vu le percement du tunnel de Pinchat. Les journées portes ouvertes ont été un succès populaire. Elles ont permis à la population de prendre la mesure de l'importance des travaux réalisés. Cinq sites ont été ouverts au public, ce qui a permis d'observer le travail accompli depuis le premier coup de pioche en 2011. Des navettes gratuites ont permis de circuler entre les chantiers du CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse): construction de deux nouveaux ponts, de deux tunnels, de plusieurs tranchées couvertes et de cinq gares.

Infrastructure autoroutières

Les études de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Sacconnex et de la route des Nations ont été menées à terme. La partie fédérale a d'ores et déjà obtenu l'autorisation, qui est en cours d'instruction pour la partie cantonale. Les études du complément de jonction de Lancy-Sud se poursuivent en

collaboration avec l'OFROU. Les études préliminaires sur de nouvelles jonctions, en particulier Vernier-Canada et Versoix, se poursuivent également.

Traversée du lac

Sous l'égide du DETA, un comité de pilotage a été formalisé en février 2015. En automne, le Conseil d'Etat a pris acte d'une étude juridico-économique permettant de clarifier le processus et les prochaines étapes nécessaires en vue de la mise en œuvre éventuelle d'un péage routier et d'un financement sous forme de partenariat public-privé de la traversée du lac et du bouclage autoroutier. L'étude confirme que d'un point de vue juridique, la mise en place d'un péage sur une infrastructure routière, qu'elle soit cantonale ou fédérale, est admissible sur la base de l'exception prévue par la constitution fédérale (article 82, alinéa 3). S'agissant du partenariat public-privé, l'étude examine les options de réalisation du point de vue d'un concessionnaire et du point de vue de l'Etat. Une décision sur ce point pourrait intervenir à la fin de la phase dite «de projet» de l'ouvrage et devrait faire l'objet d'un appel public à candidatures dans le respect des marchés publics. Sur cette base, il apparaît aujourd'hui clairement qu'il est avant tout nécessaire de préciser le projet pour demander à l'Assemblée fédérale une dérogation pour la mise en place d'un péage, puis pour cerner au mieux les risques et ainsi optimiser le coût global d'un éventuel partenariat public-privé.

Projet d'agglomération

Les projets du projet d'agglomération première génération arrivent en phase d'exécution. Les premiers appels d'offres pour les travaux ont été réalisés au cours de l'année. Les interfaces CEVA et le tunnel piétons de Champel-Hôpital seront menés en coordination avec le chantier ferroviaire du CEVA.

Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets d'assainissement se poursuit conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs sur onze ans pour les études et les mesures d'assainissement. Sont réalisées notamment des mesures de modulation de la circulation, de pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que d'installation d'éléments et de murs antibruit.

Infrastructures transports publics

Les procédures de bouclage financier en vue de la récolte du solde des subventions

fédérales se sont terminées pour le tram Cornavin-Onex-Bernex. Une modification de la loi H 1 50 a été votée, qui prévoit le financement des projets jusqu'en 2030.

Par ailleurs, conformément au contrat de prestations, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis en coordination avec les Transports publics genevois.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Routes nationales

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération – pour elle l'office fédéral des routes – jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales et a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de ce mandat. Dans ce cadre, le canton de Genève, représenté par le service de l'exploitation des routes nationales, fait partie avec Vaud et Fribourg de l'unité territoriale II, dirigée par la filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac.

Renouvellement et construction de routes cantonales

Les études d'avant-projet des liaisons 1 et 2 de Genève-Sud se sont poursuivies. Un projet de loi sera proposé courant 2016 pour la suite des études et la réalisation. Ce projet se réalise en coordination avec le complément de la jonction de Lancy-Sud.

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. De même, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et bandes cyclables ainsi que de divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics se poursuivent.

Entretien et exploitation du réseau routier

La direction de l'entretien des routes a la charge d'assurer l'exploitation et l'entretien du domaine public cantonal. Celui-ci comprend le réseau routier et son domaine vert et arboré, les tunnels, tranchées couvertes et les ouvrages d'arts. Pour l'exploitation du réseau routier, une mutualisation des moyens avec la Ville de Genève a été mise en place. Fort de cette expérience concluante, le DETA a la volonté d'étendre cette mutualisation aux grandes villes du canton. Pour la partie routière, quatre kilomètres de chaussées et deux kilomètres de trottoirs ont été renouvelés, ce qui représente 40'000 m² de

revêtement. Ces réfections ont été réalisées sur tout le réseau cantonal, mais pour l'essentiel sur les routes de Verbois, de Bellegarde, du Nant-d'Avril, d'Aire-la-Ville, de Thonon, d'Hermance, de Thônex, du Mandement, de Meinier et sur la rue de Vernes.

La sécurisation du domaine arboré a nécessité l'abattage de 1'900 arbres qui seront compensés par des replantations. Ces travaux ont été complétés par l'élagage, le traitement et l'entretien de quelques 1'300 arbres.

Entretien et renouvellement du parc de véhicules de l'Etat

La direction de l'entretien des routes a la charge d'assurer l'entretien et le renouvellement du parc de véhicules et de la batellerie de l'Etat. L'entretien des véhicules et engins se fait sur l'ensemble du parc. L'année 2015 a vu le remplacement de trois véhicules, neuf agrégats pour machines, diverses améliorations de la station de saumure, deux outils pour l'atelier et trois petites machines. Ces acquisitions se font en partenariat avec la Ville de Genève, afin d'obtenir de meilleures conditions des fournisseurs.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Les objectifs fixés à la DGT ont globalement pu être suivis, tant en matière de planification de réseaux de transports collectifs à long terme que de gestion des chantiers à court terme, à l'exception du déploiement du réseau de transports collectifs, réduit en raison des contraintes budgétaires ainsi que de l'application de l'initiative tarifaire 146. De plus, la signalisation lumineuse aux carrefours, qui reste comme l'année précédente une source d'inquiétude par manque de financement (investissement et fonctionnement).

Entretien et déneigement des routes

Outre les investissements, la direction du génie civil a la charge de l'entretien et de l'exploitation du domaine public cantonal. Des indicateurs sur la base de sondages permettent de juger du taux de satisfaction des usagers. Pour l'année 2015, ils montrent globalement une stabilité de ce taux de satisfaction. Il est de 81% pour les routes, de 88% pour les pistes cyclables et de 94% pour les trottoirs.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

K Santé

K01 Réseau de soins

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Programme cantonal de soins palliatifs 2012-2014

La formation de sensibilisation aux soins palliatifs s'est poursuivie en 2015 pour toucher, en fin d'année, plus de 80% de collaborateurs soignants de l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), des établissements médico-sociaux (EMS) membres de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Cette formation s'inscrit désormais dans le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs.

En février 2015, l'unité de gériatrie communautaire (UGC) et l'unité de soins palliatifs communautaire (USPC) ont fusionné pour devenir l'unité de gériatrie et de soins palliatifs communautaire (UGSPC), une opération porteuse de synergies.

L'année 2015 a permis d'effectuer un bilan de ce plan cantonal, dans la perspective de son renouvellement.

Commission de coordination du réseau de soins

Grâce aux contributions des membres de la commission de coordination du réseau de soins, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) a pu mettre en ligne, en juin 2015, un portail du réseau de soins (www.ge.ch/reseau-de-soins), qui renseigne sur les prestations disponibles dans le canton de Genève pour les personnes âgées atteintes dans leur santé ou leur autonomie, ainsi que pour leurs proches. Huit domaines de prestations ont été définis, tels que le besoin d'aide, les proches aidants ou encore les EMS. Les visiteurs peuvent ainsi facilement accéder aux sites Internet des associations et institutions du réseau de soins genevois.

La commission a aussi confié à un groupe de travail la tâche d'améliorer et d'uniformiser la feuille de transfert (FT), qui a pour but de faciliter la transmission des informations nécessaires à la continuité des soins lors d'un transfert (hospitalisation depuis le domicile ou depuis un EMS, par exemple). La FT existante, qui accompagne

le patient lors d'un transfert, a été révisée afin de remédier aux problèmes de retranscriptions manuelles d'informations déjà saisies ailleurs, de rubriques inutiles et d'informations manquantes. La FT simplifiée qui en résulte sera hébergée sur le site de l'Etat, afin de lui donner une reconnaissance officielle et d'en favoriser l'utilisation.

La mise en œuvre des recommandations du groupe de travail partenarial chargé de proposer des solutions au problème des attentes de placement aux HUG s'est poursuivie en 2015:

- l'outil informatique Gestplace, qui a pour objectif prioritaire d'optimiser les flux d'informations des HUG vers les EMS lors d'une recherche de place pour un patient éligible pour un hébergement en long séjour, est actuellement en phase de déploiement dans l'ensemble des EMS et aux HUG (service social), après une phase-pilote dans trois EMS et sur deux sites des HUG. Pour cela, des formations sont organisées pour les collaborateurs concernés de ces établissements. Gestplace permet de gérer une demande d'admission unique par futur résident, visible par tous les EMS choisis. Le cheminement de la demande d'admission peut être suivi en continu par l'assistante sociale des HUG à l'origine de cette demande;
- pour les patients en attente de placement dont la situation financière n'est pas clarifiée, ce qui constitue un obstacle à leur admission en EMS, un projet-pilote a été lancé au printemps 2015. Ces patients sont transférés dans un EMS à titre provisoire – dans les limites des disponibilités en lits – avant qu'une place dans l'EMS de leur choix leur soit attribuée une fois leur situation financière clarifiée. Les deux EMS participant à cette expérience-pilote, dont un bilan est en cours de finalisation, sont la Maison de Vessy et la Maison de retraite du Petit-Saconnex;
- pour les patients en attente de placement mais qui ne pourront pas être accueillis dans un EMS étant donné la lourdeur de leur situation (patients non éligibles à l'admission en EMS), les HUG ont créé une unité spéciale de quinze lits (par réaffectation interne) à leur intention sur le site de Loëx;
- enfin, les HUG ont diffusé une directive interne, dans le but d'inciter les patients à accepter, à titre provisoire, une place dans un

autre EMS que celui de leur choix (placement à titre provisoire).

Le quatrième colloque annuel du réseau de soins a accueilli, le 25 novembre 2015, 236 participants représentatifs du réseau genevois. Ce colloque vise à favoriser les rencontres et les échanges entre participants, le partage de l'information sur les actualités du réseau de soins, ainsi que la réflexion autour d'une problématique. La thématique retenue cette année, «La prévention dans le système de soins», a rencontré un vif intérêt. Les interventions ont porté sur les connaissances épidémiologiques, ainsi que sur les pratiques au quotidien en matière de prévention dans différents lieux de soins: aux HUG, à domicile, en EMS, en cabinet médical et dans les pharmacies. Agir sur les facteurs de risque pour prévenir les maladies évitables représente un enjeu essentiel pour le financement du système de soins.

A ce jour, 42 institutions privées et publiques ont signé la charte de collaboration des partenaires du réseau de soins.

Déploiement de MonDossierMedical.ch

A la fin 2015, le nombre total de patients ayant adhéré à MonDossierMedical.ch (MDM) s'élève à 10'000 (contre 2'000 en 2014 et 900 en 2013) et un quart des médecins de cabinets de ville du canton sont connectés.

Le projet Plan de soins partagé est déployé dans le cadre d'un pilote. Celui-ci a pour objectif de mettre à disposition de nouveaux outils dynamiques de partage de l'information en support à de nouveaux modes de prise en charge basés sur l'intégration des soins pour les patients chroniques et complexes. MDM est maintenant interconnecté au système d'information des soins à domicile de l'imad, ainsi qu'au système d'information des médecins de cabinet de ville le plus répandu (Mediway). La fonctionnalité Plan de soins partagé constitue un outil de travail collaboratif, alimenté en continu avec des données des soins à domicile et des médecins, consultable en direct par les professionnels de santé et le patient grâce à MDM.

Par ailleurs, les processus d'inscription des professionnels et des patients ont été simplifiés. L'authentification ne nécessite plus l'utilisation d'une carte à puce mais celle du SMS à usage unique et les accès au dossier sont ainsi facilités.

Enfin, le projet MDM Boost a été mis en œuvre au sein des HUG: il permet l'inscription de nombreux patients au niveau de l'ensemble des points d'admission de l'institution.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Financement des locaux nécessaires pour l'aide sociale et la santé

En application des lois cantonales, les communes mettent actuellement à disposition des locaux pour l'aide sociale et les soins à domicile et reçoivent pour cela une subvention de l'Etat. Les travaux visant à améliorer les modalités de financement et de gestion des locaux sont poursuivis en 2015. De nouvelles dispositions ont été intégrées au projet de loi sur le désenchevêtrement des tâches cantonales et sont présentées dans le premier train du projet, actuellement à l'ordre du jour du Grand Conseil. Le dispositif prévoit les modalités suivantes:

- les entités en charge de l'aide financière et sociale individuelle ainsi que du maintien et de l'aide à domicile sont titulaires des baux à loyer ou des droits réels ou personnels sur les locaux nécessaires à l'exercice des tâches qui leur sont attribuées;
- le financement desdits locaux est à la charge exclusive du canton.

Afin d'associer au mieux les communes à la planification des locaux et de répondre aux besoins des institutions, le canton, les communes et les institutions s'organisent et programment des séances d'échange, qui se mettront en place dès 2016.

Suivi des contrats de prestations

L'année 2015 a été marquée par le processus de renouvellement des contrats de prestations pour la période 2016-2019, entre l'Etat de Genève d'une part et, d'autre part, la Coopérative des soins infirmiers (CSI), Sitex, les neuf foyers de jour et de jour/nuit pour personnes âgées, l'Arcade sages-femmes, la Croix-Rouge genevoise pour sa prestation de garde d'enfants à domicile Le Chaperon rouge, et le service Alzheimer pour sa prestation de relève. Les partenaires de l'Etat concernés ont été consultés et le processus est à bout touchant.

Par ailleurs, toutes les commissions annuelles de suivi des contrats précédents, portant sur la période 2012-2015, ont été tenues.

Cliniques de Joli-Mont et de Montana

Chiffres clés	Année	Nombre d'admissions	Nombre de journées d'hospitalisation	Durée moyenne de séjour (en jours)	Taux d'occupation
Joli-Mont	2013	1'547	33'338	21,37	93,20%
	2014	1'405	29'932	21,03	83,68%
	2015	1'304	29'042	22,43	81,19%
Montana	2013	1'246	21'525	17,22	90,72%
	2014	1'219	22'182	18,30	93,50%
	2015	1'132	20'682	18,19	87,15%
Total	2013	2'793	54'863	19,52	92,21%
	2014	2'624	52'114	19,78	87,59%
	2015	2'436	49'724	20,45	83,58%

Clinique de Joli-Mont

L'activité de la clinique est principalement axée sur les suites de traitement de pathologies médicales et chirurgicales dans une mission de réadaptation stationnaire polyvalente (médecine interne, gériatrie, oncologie) ou spécifique à un organe (musculo-squelettique, cardiaque, pulmonaire). La clinique accueille également des patients en soins palliatifs, pour des accompagnements de fin de vie.

A travers ses missions, Joli-Mont répond à un besoin réel et croissant du bassin genevois en lien avec le vieillissement et l'augmentation de la population.

Le niveau d'activité de la clinique est resté toutefois relativement faible en 2015, tant en nombre d'admissions qu'au niveau du taux d'occupation. Cette situation s'explique par des prises en charge de plus en plus lourdes et complexes, alors que les effectifs médicaux et soignants ne permettaient pas d'assumer cette activité pour l'ensemble des lits planifiés. A noter également des refus de prise en charge de certains cas par les assureurs, qui renvoient ces patients vers l'ambulatorio pour leur réadaptation, une baisse des demandes d'admission durant certaines périodes de l'année et l'ouverture d'un certain nombre de lits de réadaptation privés et semi-privés à Genève et dans ses environs.

Le virage ambulatoire et l'introduction des *Diagnosis Related Groups* en 2012 ont eu pour conséquence une modification du profil des patients de la clinique, conduisant à des transferts des soins aigus vers la réadaptation de patients plus lourds et de manière plus précoce. L'âge moyen des patients a augmenté, passant de 77 ans en 2010 à 78 ans en 2015. La durée moyenne de séjour, quant elle, se situe à 22,4 jours en 2015, se maintenant dans des valeurs comparables à la moyenne des établissements de réadaptation en Suisse pour la tranche d'âge considérée (22,6 jours en 2013;

OFS, Statistique médicale des hôpitaux).

Le ratio nombre de soignants par lit de la clinique de Joli-Mont est inférieur à ce que l'on peut constater dans d'autres institutions comparables, ce qui constitue également une limitation pour la prise en charge de cas plus lourds. Il est nécessaire pour la clinique de continuer d'augmenter sa dotation en personnel, ceci afin de garantir une sécurité et une qualité de prise en charge des patients adéquates.

Les résultats financiers 2015 seront déficitaires, l'activité effective ayant été moindre que celle prévue pour les raisons mentionnées. Par ailleurs, un certain nombre de lits est resté temporairement non exploité pour permettre d'affecter des ressources en personnel correctes aux prestations nécessaires pour les cas admis plus complexes. La baisse mentionnée des demandes d'admission s'est, quant à elle, fait particulièrement sentir en début et en fin d'année.

En termes de développement, l'année a été marquée par l'aboutissement de projets d'envergure, comme la mise en place de la comptabilité analytique et de l'informatisation des prescriptions médicales. Un travail préparatoire a également été effectué dans le cadre du projet de rapprochement annoncé avec les HUG. Un projet de loi a été déposé dans ce sens par le Conseil d'Etat en parallèle de l'augmentation dans le projet de budget 2016 des postes soignants et médicaux.

Clinique de Montana

Pour mémoire, la clinique de Montana offre des prestations de réadaptation et de suites de traitement dans les domaines de la médecine interne générale, de la médecine psychosomatique (dépression, épuisement, anxiété, addictions, troubles du comportement alimentaire, douleurs chroniques, etc.) et des réadaptations diverses (orthopédique, oncologique, neurologique, pulmonaire et cardiovasculaire).

L'année 2015 a été marquée par deux importantes réalisations: l'introduction de la comptabilité analytique et la mise en place du dossier patient informatisé. Pour mener à bien ces réalisations, le nombre d'admissions a dû être réduit. La forte implication du personnel a toutefois permis d'assurer le bon fonctionnement de la clinique et de garantir la sécurité et la qualité des prises en charge. Aucune plainte, erreur médicale ni événement

grave n'ont été enregistrés en 2015 et le taux de satisfaction des patients se maintient à 97%.

Le projet de fusion des cliniques de Joli-Mont et de Montana avec les HUG (PL 11622) a également fortement mobilisé la direction et l'encadrement de la clinique. Les relations entre les établissements se sont considérablement intensifiées durant l'année 2015.

Enfin, l'accroissement des tâches médico-administratives liées à l'application des mesures de l'ANQ (Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux) a fortement sollicité le personnel médical, soignant et administratif. Ces nouvelles exigences ont révélé la nécessité de renforcer les effectifs dans ces secteurs.

Statistiquement, pour les raisons évoquées ci-dessus, le nombre d'admissions et de journées d'hospitalisation a diminué de 7%, par rapport à 2014. Les refus de prise en charge et les pressions des assureurs pour limiter les durées d'hospitalisation ont également contribué à ces baisses.

Sur le plan des pathologies, on constate une confirmation de la lourdeur des cas et de la complexité des profils polymorbides des patients qui nécessitent des compétences complémentaires en médecine interne générale d'une part, et en médecine psychosomatique d'autre part. Cette évolution se traduit par une augmentation des demandes d'avis de médecins spécialistes externes ainsi que par une hausse des transports en ambulance.

La répartition des patients par diagnostic confirme la prévalence des pathologies psychosomatiques, qui représentent 66% des patients pris en charge. Les 34% restant relèvent de situations de suites de traitement de médecine interne et d'autres réadaptations.

L'âge moyen des patients reste stable à 56 ans. Quant à leur provenance, 86% des patients sont adressés par des médecins installés en cabinet privé et 14% par des hôpitaux et cliniques, principalement les HUG.

L'augmentation des hospitalisations extracantonales s'est confirmée en 2015, en particulier en ce qui concerne les admissions de patients valaisans¹ et vaudois. Cela confirme que l'offre et les programmes thérapeutiques développés à la clinique de Montana répondent aux besoins des patients et des médecins prescripteurs de Suisse romande.

Sur le plan financier, pour la treizième année consécutive, les résultats 2015 de la clinique de Montana s'annoncent positifs. Cela s'explique par des recettes de prestations aux patients conformes aux prévisions budgétaires et par des charges de personnel bien maîtrisées.

Hôpitaux universitaires de Genève

L'ambition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) est d'être un hôpital public de pointe, pionnier et innovant, rassemblant les collaborateurs et les acteurs du réseau autour d'objectifs partagés, au service de la santé des Genevois.

En 2015, année de leurs vingt ans, les HUG ont marqué cette étape et leur évolution en changeant de logo, associé à la signature «L'essentiel, c'est vous». Ils ont également redéfini leur positionnement: être à la pointe de la médecine, ouverts sur le monde, engagés dans la communauté et agissant pour le bien-être et la santé de chacun. En intégrant les soins, la recherche et l'enseignement, les équipes des HUG œuvrent ensemble pour que les HUG soient les meilleurs pour chaque patient, chaque jour.

L'année 2015 a été marquée par la concrétisation d'engagements allant dans le sens de cette ambition et la mise en œuvre d'actions concrètes pour relever le défi de la qualité.

En matière de médecine de pointe, les HUG ont développé leurs expertises, notamment:

- en gynécologie: mise sur pied d'un bilan de fertilité en un jour, baptisé Fertiday®, unique en Suisse;
- en oncologie: inauguration du centre du cancer de la prostate, nouvellement certifié;
- en obstétrique: renouvellement du label «UNICEF-OMS Hôpital ami des bébés» et introduction du *rooming-in* pour favoriser l'allaitement;
- en cardiologie et chirurgie cardiaque pédiatriques: création d'un centre romand universitaire;
- en chirurgie robotique: acquisition d'un robot de dernière génération.

Des initiatives ont été prises pour:

- améliorer le confort et la sécurité du patient (agrandissement des consultations ambulatoires de pédiatrie, ouverture d'un espace dédié aux jeunes adultes atteints de cancer, hospitalisés ou soignés en ambulatoire,

¹ La clinique de Montana se situe sur territoire valaisan mais ne fait pas partie du dispositif sanitaire du canton du Valais.

acquisition d'un nouvel appareil de neuro-monitoring au bloc opératoire de pédiatrie);

- faciliter la collaboration avec les acteurs du réseau (ouverture d'un centre d'intervention d'urgence au CERN, signature de conventions de collaboration avec Genève-Médecins et avec Genève Aéroport, rapprochement avec les cliniques de Joli-Mont et Montana);
- développer des partenariats public-privé (fondation privée des HUG, renforcement de la recherche en oncologie, adoption d'un programme de partenariat philanthropique).

Vision 20/20

Dans la perspective du contrat de prestations 2016-2019, en cours de discussion entre les HUG et l'Etat de Genève, une réflexion largement participative intitulée Vision 20/20 a été lancée en juin 2014 et a abouti, en juin 2015, à la sélection de neuf projets stratégiques innovants qui seront menés d'ici 2020. L'objectif pour les HUG est de poursuivre les missions d'intérêt général qui leur sont confiées, tout en garantissant l'accès à des soins hospitaliers de pointe pour tous, afin de maintenir le canton parmi les meilleurs sites hospitalo-universitaires de formation et de recherche en comparaison tant nationale qu'internationale.

Dans le domaine des soins stationnaires, l'année 2015 a connu, pour les soins aigus, un bon niveau d'activité, exprimé en termes de nombre de cas hospitaliers, par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs éléments ont contribué à cette évolution: d'une part, la forte occupation de l'unité tampon suite aux épisodes de grippe et l'élargissement de la zone aiguë de l'Hôpital des Trois-Chêne; d'autre part, la croissance des séjours en obstétrique, qui a compensé la perte de la patientèle frontalière; enfin, la forte activité des urgences pédiatriques. Dans le même temps, la lourdeur des cas, mesurée par leur *cost-weight*, a affiché une progression par rapport à 2014.

Hors zone de soins aigus, l'activité mesurée par le nombre de journées réelles d'hospitalisation a affiché un bon déploiement en ce qui concerne les soins palliatifs, en lien avec un taux d'occupation des lits élevé. Il en a été de même pour les soins de psychiatrie, en raison d'une hausse de la durée médiane de séjour et des entrées due à un fort recours à l'hospitalisation, qui a nécessité de maintenir ouverte toute l'année une unité supplémentaire non prévue au budget.

Ambulatoire en hausse

Quant au niveau de l'activité ambulatoire, il est resté soutenu tout au long de l'année, avec un nombre de prises en charge à la hausse et supérieur de 6% à la cible fixée. L'ouverture d'un nouveau plateau de polychirurgie qui offre une capacité d'accueil élargie y contribue largement, tout comme la progression du nombre d'examen en imagerie. Dans le même temps, le nombre de points TARMEF facturés a encore augmenté du fait de la croissance de l'activité et de l'exhaustivité des relevés de prestations.

Pour ce qui concerne les urgences, les temps d'attente ont diminué alors que le nombre d'entrées a de nouveau fortement augmenté. A titre illustratif, les temps de prise en charge moyens chez les adultes, mesurés par la durée écoulée entre l'évaluation initiale par l'infirmier et la prise en charge médicale, sont de 2,4 minutes lors d'une urgence vitale. Dans 86,5% des cas, la prise en charge s'est effectuée en moins d'une minute et, dans 91% des cas, en moins de cinq minutes. L'absorption d'un nombre croissant d'urgences tout en réduisant l'attente a été rendue possible par de nombreuses améliorations. Parmi celles-ci, il faut citer une collaboration renforcée avec les partenaires de soins, une efficacité accrue du plateau technique, des admissions facilitées et la réorganisation de l'accueil.

Sur le plan tarifaire, l'année écoulée démontre une grande stabilité, des accords conventionnels pour les soins stationnaires et les soins ambulatoires ayant été trouvés avec les partenaires tarifaires. Toutefois, l'exercice a été affecté par le remboursement aux assureurs de montants facturés en trop les années précédentes, en lien avec des litiges tarifaires résolus entretemps. Dans le domaine des transplantations d'organes et de cellules souches, de nouveaux accords tarifaires ont engendré un report de facturation sur 2015 des prestations réalisées les années précédentes.

Nouveau bâtiment des lits et bâtiment des laboratoires

S'agissant des constructions, l'année 2015 a vu se poursuivre les travaux d'installations techniques et de second œuvre du nouveau bâtiment d'hospitalisation. Ces mêmes travaux sont en cours pour la maternité étape 3.3. La mise en exploitation de ces deux bâtiments aura lieu début 2017. Du côté de l'hôpital des enfants, la dernière étape de rénovation des locaux de l'aile est s'est achevée.

Quant au bâtiment des laboratoires et de recherche, il est opérationnel depuis mars 2015 et réunit désormais, dans un seul lieu, les 32 laboratoires d'analyses des HUG et des instituts de recherche.

Sur l'ensemble des sites hospitaliers, d'importantes transformations et réorganisations de locaux ont été réalisées pour un montant supérieur à 20 millions de francs afin d'améliorer l'accès aux bâtiments, notamment pour les personnes à mobilité réduite, l'accueil, le confort et la sécurité des patients.

Investissements dans l'imagerie

Au-delà de l'évolution des soins et des technologies, les HUG ont poursuivi le renouvellement de leur parc d'équipements pour un montant total de 17'441'000 francs. En imagerie, cela concerne par exemple l'amélioration de la prise en charge des patients et la diminution des doses d'irradiation grâce à l'installation d'équipements de dernière génération tels que le renouvellement de deux imageries par résonance magnétique (IRM) adulte et pédiatrique et l'ajout d'un IRM adulte, ainsi que le renouvellement du scanner des urgences, la mise à niveau de deux salles d'angiographie et le changement de toutes les machines (onze au total) permettant d'effectuer des radiologies au lit du patient.

Cela s'est également traduit par les premiers déploiements d'armoires à pharmacie automatisées et sécurisées, la mise en service de la chaîne robotisée de biologie, l'acquisition de séquenceurs de biologie et d'un ensemeur de bactériologie, ainsi que la suite de la modernisation du plateau technique d'ophtalmologie. A noter encore le changement des deux tunnels de traitement du linge, qui prennent en charge plusieurs dizaines de tonnes de linge par an et qui sont plus écologiques (consommation réduite d'eau et de détergent).

Par ailleurs, les HUG ont continué leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21) dans un autre domaine: les panneaux photovoltaïques installés sur les sites de Cluse-Roseraie, de Belle-Idée, de Bellerive et des Trois-Chêne produisent plus de 260'000 kWh par an, soit la consommation de 66 ménages. D'autres panneaux sont en cours d'installation sur le nouveau bâtiment d'hospitalisation et seront opérationnels en 2016.

Campus Biotech

Dans le domaine de la recherche, les HUG

s'impliquent dans des projets majeurs tels que Neuropolis, qui bénéficie du soutien de la Confédération, ou le Campus Biotech, et collaborent avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) dans le cadre des expériences menées avec l'accélérateur de particules, pour développer une technologie permettant d'observer le fonctionnement du cerveau. Parmi les innovations majeures, on peut citer la découverte d'une alternative à la transplantation hépatique, l'équipement de leur pharmacie du premier automate de préparation de chimiothérapies et la création de PedAMINES®, une application permettant de gérer les médicaments en réanimation cardiopulmonaire pédiatrique. Les HUG ont également réalisé deux premières suisses: en cardiologie, avec l'implantation d'un stimulateur infracardiaque et en orthopédie, en utilisant un guide de découpe de l'os par technologie 3D, ce qui divise par deux la durée d'une opération.

Ebola

En juin 2015, les HUG ont organisé, en partenariat avec l'Université de Genève et l'Organisation mondiale de la santé, l'*International Conference on Prevention & Infection Control*, la plus importante conférence mondiale dédiée à la prévention et au contrôle de l'infection. Cette troisième édition a réuni plus de 1'000 spécialistes venus de plus de 100 pays, avec une session spéciale consacrée au virus Ebola.

Enfin, les HUG ont également participé à la Cité des métiers pour promouvoir les métiers de la santé et obtenu le prix du meilleur stand, décerné par le jury et le public.

Institution genevoise de maintien à domicile (imad)

Introduction

Les conséquences du vieillissement démographique et de l'augmentation des maladies chroniques sont une réalité qui se matérialise au quotidien dans l'accroissement des prises en charge par l'imad. A Genève, un tiers des 22'600 personnes de plus de 80 ans reçoit au moins une des prestations proposées par l'imad.

Cette dernière année du contrat de prestations 2012-2015 marque un tournant pour l'imad, tant sur le plan de la palette des prestations offertes que sur le plan de la qualité et de l'organisation des prises en charge. En effet, faisant suite à l'analyse de données cliniques d'une part (sur la clientèle) et résultant d'autre part

d'enquêtes auprès des clients et des collaborateurs, l'institution a posé les bases pour évoluer en adéquation avec les besoins de la population genevoise.

Axes de développement de l'imad

Afin de soutenir et concrétiser les objectifs en matière de réseau de soins de l'Etat de Genève, l'imad a proposé six axes de développement pour le maintien à domicile:

- attractivité et spécificité;
- coordination du réseau;
- qualité et organisation;
- leviers d'efficience;
- ressources et financement;
- gouvernance adaptée.

1. Attractivité et spécificité

La capacité de l'imad à délivrer des prestations de natures différentes¹ et complémentaires est un atout majeur dans le cadre de l'approche pluridisciplinaire développée par l'institution. Le renforcement de l'attractivité et de la spécificité de l'imad passe par une identification des besoins distinctifs de ses clients et l'adaptation du portefeuille de prestations à l'évolution des besoins. Cette agilité est également demandée aux équipes afin d'assurer des sorties d'hôpital de plus en plus rapides, voire de plus en plus lourdes. Ainsi, la diminution des durées moyennes de séjours, notamment en stomato-chirurgie et en orthopédie, requiert de l'imad plus de technicité, d'adaptabilité et de coordination dans la prise en charge du client.

En fin d'année ont été lancées les mesures d'évolution organisationnelle permettant d'optimiser la qualité et l'adéquation des prises en charge, ainsi que de doter l'institution d'une gouvernance adaptée.

2. Coordination du réseau

Les facteurs du vieillissement démographique, de l'augmentation des maladies chroniques et des patients complexes rendent cruciale une amélioration des interfaces entre les différents acteurs afin d'éviter des déperditions d'informations. Cela représente non seulement un enjeu au niveau global en termes de contention des coûts à l'échelle du canton, mais également les prémices pour optimiser le fonctionnement de l'imad. Outre sa participation à la commission cantonale du réseau de soins, l'imad a poursuivi son engagement sur les plans suivants:

- la poursuite de la collaboration active avec MonDossierMedical.ch;

- la participation aux échanges de données, au niveau national, par l'incorporation de l'imad à la base de données de l'Association suisse d'aide et de soins à domicile;
- l'étude de la création d'une prestation à l'intention des parents d'enfants gravement malades, sur mandat du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, dans le cadre du développement de l'offre en prestations de répit aux proches aidants. Le rapport a été envoyé à la direction générale de la santé (DGS) avec la proposition de mettre en place un pilote;
- la réalisation d'une enquête genevoise, sur mandat de la DGS, concernant les profils et besoins des proches aidants. L'étude a été publiée dans le rapport «AGeneva Care»;
- la participation aux groupes de travail portant notamment sur:
 - la santé mentale;
 - les urgences de psychiatrie, de gériatrie ainsi que les urgences sociales;
 - le plan cantonal Alzheimer;
 - l'arcade HUG.
- l'examen approfondi de plus d'une vingtaine de projets, sous l'égide de la DGS;
- la participation de l'imad à la commission des violences domestiques et ses différents groupes de travail, notamment au sujet des violences faites aux aînés;
- une très forte implication de l'imad dans le plan canicule 2015 avec une action comportant plus de 1'000 visites supplémentaires par jour;
- enfin, sur l'année 2015, les collaborateurs ont été confrontés à de nouvelles situations d'infestation par des punaises de lit au domicile des clients lors de leurs interventions.

3. Qualité et organisation

Les collaborateurs représentent la principale ressource de l'imad: 89% du budget est consacré aux ressources humaines, dont 92,2% directement affecté aux prestations pour la clientèle. Il est donc particulièrement important de pouvoir valoriser ce capital humain. La clarification du rôle des services support dans une logique orientée client interne a été largement entamée et se poursuivra dans le cadre de la simplification des processus.

¹ Soins infirmiers à domicile; hospitalisation à domicile; ergothérapie; repos dans une unité d'accueil temporaire de répit; aide aux familles/consultation parents-enfants; aide pratique; gérance sociale et animation dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées; repas et diététique; retour à domicile après une hospitalisation aux HUG; sécurité à domicile; urgences sociales; veilles et couchers tardifs.

On peut citer, parmi d'autres, les objectifs dont la mise en œuvre a débuté en 2015:

- l'utilisation du référentiel de compétence des cadres dans le processus de recrutement, du parcours de formation et des évaluations périodiques;
- le renforcement de la politique de santé institutionnelle;
- l'obtention de la certification au niveau national de l'application métier clinique.

4. Leviers d'efficience

Le principal levier d'efficience pour l'imad consiste en l'optimisation des temps de déplacement professionnel de ses collaborateurs. Ces déplacements sont estimés à environ 290'000 heures par an. Pour mémoire et à titre de comparaison, l'imad a délivré en 2014 pas moins de 609'000 heures de soins et 390'000 heures d'aide.

Pour faire face à cette contrainte forte en termes d'efficience, l'imad développe une stratégie sur trois axes: le plan directeur des locaux 2012-2020, le développement de l'utilisation des outils nomades métiers et le plan de mobilité des collaborateurs.

Peuvent être citées les réalisations suivantes pour 2015:

- la pose des bases de réflexion pour la création en 2016 d'une unité d'analyse médico-économique;
- la réalisation des premiers travaux et réflexions afin d'inclure, en 2016, la valorisation des temps de déplacement dans le système d'information;
- la poursuite de la mise en exergue des temps de déplacement auprès des partenaires (politiques, cantons/communes, assureurs), avec les partenaires romands, notamment l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD);

5. Ressources et financement

Le déploiement des outils nomades métiers a permis d'améliorer la qualité et la systématisation de la facturation des prestations.

Une meilleure connaissance des temps requis pour la formation, pour les colloques ou encore pour la coordination interne et externe vise également à optimiser l'utilisation des temps de travail des collaborateurs, aussi bien dans une logique de qualité des prestations auprès

des clients que d'objectivisation à des fins de facturation ou d'indemnisation.

Les réalisations 2015 de cet axe sont notamment les suivants:

- la finalisation de la mise en œuvre de l'outil de gestion budgétaire;
- le début d'exploitation des données résultant de la comptabilité analytique;
- l'analyse des temps en lien avec les activités des collaborateurs terrain;
- la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) et le développement de l'utilisation du nouveau numéro AVS à 13 positions (NAV513).

6. Gouvernance adaptée

L'entrée en vigueur de la loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (LIMAD) a permis d'adapter la gouvernance des instances supérieures de l'institution. Il s'en est suivi une révision de la gouvernance opérationnelle permettant de répondre au mieux aux besoins de l'institution. La vision, les valeurs et les principes clés sont inscrits et déclinés dans l'ensemble des documents publiés par l'institution, notamment dans les exposés des motifs au budget et aux comptes, mais également dans celui soutenant le projet de loi sur le contrat de prestations 2016-2019.

Outre le contrat, les réalisations suivantes sont à mentionner:

- consolidation de la mise en place du bureau de gestion des projets (PMO);
- poursuite, développement et suivi d'indicateurs de pilotage;
- consolidation de la mise en place du comité d'audit du conseil d'administration et du conseil éthique de l'imad.

7. L'innovation au service des missions de l'imad

La réalisation de projets novateurs en lien avec la mission de l'imad complète ces mesures en anticipant les besoins futurs et en engageant l'imad dans des domaines représentant des facteurs importants de progrès. Les différentes enquêtes de satisfaction et de besoin, combinées à l'analyse de données cliniques et économiques, soutiennent naturellement cette démarche. A ce titre, en 2015, l'imad a initié l'analyse des besoins clientèle et des solutions concrètes acceptables par les personnes directement concernées en fonction des résul-

tats de l'enquête qualitative sur les besoins en gérontechnologie, réalisée en collaboration avec l'AVASAD et avec le soutien de la Fondation Leenaards.

Prestations fournies	2013	2014	2015	%
Nombre de bénéficiaires des prestations de base ¹⁾	16'502	16'621	16'798	+1.06%
Nombre de personnes en âge AVS	12'549	12'604	12'821	+1.72%
Nombre de prestations				
- soins réalisés ²⁾ par les CMD	549'928	587'755	590'459	+0.46%
- soins réalisés ²⁾ par les UATR	12'736	12'922	12'899	-0.18%
- aide pratique ²⁾	389'998	388'694	368'257	-5.26%
- repas livrés à domicile	419'347	434'309	445'854	+2.66%
- abonnés à la sécurité à domicile (hors IEPA)	4'038	4'178	4'158	-0.48%
Provenances établissements publics médicaux (EPM) ³⁾ :				
- HUG	7'949	8'072	8'390	+3.94%
- Joli-Mont	928	938	839	-10.55%
- Montana	137	121	120	-0.83%

¹⁾ Soins LAMal, aide pratique, repas livrés à domicile et appareils de sécurité à domicile.

²⁾ Volume des heures « prestées » n'incluant pas l'arrondi à la facturation.

³⁾ Demandes d'intervention en provenance des établissements publics médicaux pour l'aide pratique, les soins, les repas, la sécurité et les UATR (depuis 2011).

K02 Régulation sanitaire

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Suivi des prestations de santé et des coûts

Cet outil de veille a permis au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé de continuer d'analyser l'évolution des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins, sur la base des données mises à disposition par l'Office fédéral de la santé publique.

Sur les neuf premiers mois de l'année 2015, les coûts totaux ont augmenté de 3,1% dans le canton de Genève, contre 3,8% en Suisse. La progression annuelle des coûts reprend un rythme très élevé par rapport à l'année 2014, où elle avait été plus modérée (+1,3%).

L'augmentation de la facturation des cabinets médicaux reste la principale cause de la hausse, devant celle du secteur ambulatoire des hôpitaux.

Correction des primes d'assurance-maladie payées en trop ou en insuffisance

En mars 2014, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) avait été modifiée selon une solution de compromis, permettant la correction partielle des primes d'assurance-maladie payées en trop ou en insuffisance

entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2013. Dès 2015, chaque assuré genevois s'est vu rembourser une somme d'environ 80 francs, sous la forme d'une réduction de prime. Cette déduction se répétera les deux prochaines années.

Poursuite de la collaboration entre l'Etat et les cliniques privées du canton

Les mandats de prestations confiés par le canton aux cliniques privées pour compléter l'offre des hôpitaux publics ont été renouvelés pour la quatrième année consécutive. Dans le cadre de ces mandats, l'obligation faite aux cliniques privées d'admettre au minimum 50% de patients sans assurance complémentaire d'hospitalisation a été augmentée à 75% en 2015. Ainsi, environ 2'000 patients ne bénéficiant que de l'assurance obligatoire ont pu recourir à cette possibilité, contribuant à réduire les délais d'attente dans les domaines concernés. Comme en 2014, la participation de l'Etat s'est élevée à environ 15 millions de francs.

Les négociations relatives aux mandats 2015 se sont avérées difficiles, car les établissements privés de soins aigus ont, dans un premier temps, tous contesté les propositions de mandats qui leur étaient faites. En effet, dans le cadre de l'application stricte de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, qui fixe au 1^{er} janvier 2015 la fin de la période transitoire de trois ans pour sélectionner les établissements selon des critères de qualité et d'économicité, le canton a réalisé une nouvelle estimation des besoins, modifiant la répartition des cas par établissement. A fin 2014, un accord avec les principales cliniques genevoises a cependant pu être conclu pour une période de trois ans.

Fixation de plusieurs tarifs dans les domaines de soins hospitaliers et ambulatoires

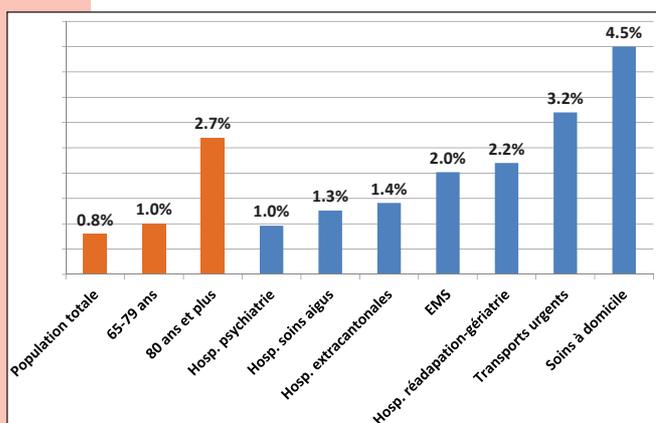
Pour 2015, les négociations tarifaires entre hôpitaux et assureurs ont pour la plupart abouti. Les parties ont réussi à s'entendre et à signer des conventions. Le seul échec des négociations a été constaté dans le domaine de la psychiatrie aiguë en milieu universitaire, pour lequel le canton a été contraint de fixer le tarif par règlement.

Rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2016-2019

Conformément à l'article 28 de la loi cantonale sur la santé, du 7 avril 2006 (LS) (K 1 03), la

planification sanitaire cantonale a pour but de déterminer, tous les quatre ans, les besoins en soins de la population du canton et de définir les moyens pour les satisfaire de la façon la plus rationnelle et la plus économique possible. Elle vise à améliorer l'efficacité du système de santé et à offrir des soins accessibles, appropriés et de qualité à la population.

La précédente période de planification (2012-2015) touchant à sa fin, il a été nécessaire de réaliser un nouveau rapport de planification qui couvre la période 2016-2019. Les résultats de cette évaluation s'inscrivent dans la continuité du rapport précédent. Les principales augmentations annuelles des besoins concernent les catégories citées dans le tableau suivant:



Le rapport quadriennal de planification sanitaire fixe le cadre de l'évolution des besoins jusqu'en 2019, dans lequel devront se déployer les allocations de ressources pour garantir le niveau actuel d'accès à des soins de qualité pour tous. Il sera soumis au Grand Conseil début 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations d'exploiter des institutions de santé et autorisations d'exercer des professions et des activités médicales

Le nombre de demandes d'autorisations de pratiquer reste constant dans le canton de Genève pour l'année 2015 en comparaison de 2014. Au 15 décembre 2015, 2'134 autorisations ont été émises. En ce qui concerne plus particulièrement la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins, il convient de mentionner que la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie (LAMal) est toujours appliquée par le canton de Genève.

Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, plus de 240 demandes de droit de pratique de médecins ont été refusées.

Surveillance des professionnels et institutions de santé

Le service du médecin cantonal a reçu 249 plaintes dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Des sanctions ont été infligées pour cinq de ces plaintes. Une suspension de droit de pratique a été prononcée. Deux amendes pour publicité non conforme ainsi que deux pour composition d'équipage non conforme dans un service d'ambulance ont été infligées. Le groupe des infirmiers inspecteurs a procédé aux inspections programmées de manière inopinée tout au long de l'année pour garantir une bonne prise en charge des entités inspectées. En collaboration avec la direction générale de l'action sociale (DGAS), les moyens qui devraient être déployés pour étendre les activités de surveillance au monde du handicap ont été analysés.

Régulation sanitaire

	2013	2014	2015
Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	60%	71,5%	81,9%

Autorisations d'exercer une profession de la santé en 2015 (arrêtées au 16.12.2015)	Attestations d'inscription	
	Pratiques complémentaires	Techniciens-dentistes
2'134	165	1

	2013	2014	2015
Taux de visites d'EMS par an	100%	100%	100%
Taux de corrections des anomalies dans l'année après la visite annoncée d'EMS	100%	100%	100%
Nombre de visites d'autres institutions de santé	53 inspections	39 inspections	27 inspections

Autres données relatives à la période entre le 1^{er} janvier et le 22 décembre 2015:

Contrôle de traitement des addictions: annonce électronique des prescriptions médicales de stupéfiants (état au 15.12.2015)	1'400 traitements en cours 75 nouveaux traitements 268 fins de traitements
Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (ODim): inspections de cabinets pour les dispositifs médicaux (stérilisation)	33 lieux de pratique ou cabinets, soit 111 professionnels
Surveillance des manifestations (concepts sanitaires)	15 inspections de manifestations
Etablissements médico-sociaux (EMS)	51 EMS inspectés +14 réclamations/plaintes issues d'EMS
Etablissements pour personnes handicapées (EPH)	1 institution inspectée
Organismes d'aide et de soins à domicile (OASD)	6 inspections

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

L'activité de la commission de surveillance (CSPSPD), après une année 2014 marquée par des changements organisationnels importants (changement de direction, renouvellement des membres, sous-effectif du greffe), a pu reprendre un cours relativement normal en 2015, notamment grâce à l'arrivée d'une nouvelle juriste en janvier. Par ailleurs, compte tenu du retard accumulé dans la rédaction des décisions avant et durant l'année 2014, une juriste auxiliaire est venue renforcer les rangs du greffe de la commission entre les mois de septembre et décembre, ce qui a permis de diminuer le nombre de dossiers concernés.

Les statistiques comparatives pour les années 2012 à 2015 sont les suivantes:

DEAS – DGS – CSPSPD	2013	2014	2015
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	76	39	71
Décisions de classement immédiat par le bureau ou renvoi à une autre autorité	26	12	21
Renvois en médiation	-	-	-
Décisions incidentes	1	4	-
Décisions de classement après instruction	43	16	20
Décisions d'injonction	1	-	-
Décisions prononçant un avertissement	9	2	5
Décisions prononçant une amende	1	-	4
Décisions prononçant un blâme	-	1	3
Propositions de suspension ou de radiation	-	-	4

K 03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

Durant cette année, le Conseil d'Etat a pris connaissance du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention, qui fixe les priorités d'intervention qui guideront l'action de l'Etat en la matière pour les quinze prochaines années. Ce dernier a été élaboré par le comité de pilotage interdépartemental chargé de redéfinir la politique cantonale en matière de promotion de la santé et de prévention.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique cantonale de promotion de la santé et de prévention, le plan cantonal actuel a été prolongé jusqu'à fin 2016. Les mesures

prises en œuvre dans ce cadre ont continué de déployer leurs effets en 2015 dans les axes d'intervention prioritaires «Marchez et mangez malin!», «Retarder l'âge de la première consommation d'alcool», «Alliance genevoise contre la dépression», ainsi que dans celui dédié à la promotion de la santé des personnes âgées.

Les efforts de prévention du surpoids et de l'obésité se sont poursuivis avec la mise en œuvre des 23 projets du programme «Marchez et mangez malin !», soutenu par Promotion santé Suisse. En parallèle, l'association Fourchette verte Genève a poursuivi la mise en œuvre du contrat de prestations portant sur la labellisation des lieux de restauration collective. Finalement, la campagne de promotion de l'utilisation du vélo pour les déplacements urbains a été renouvelée en partenariat avec le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture et par le biais d'une subvention à l'association Pro Vélo Genève.

Une étape importante a été franchie dans la prévention des dépendances. La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et les divertissements (LRDBHD), votée en mai 2015, va permettre de renforcer la prévention et la réduction des risques associés à des consommations excessives d'alcool et d'autres substances psychotropes dans les manifestations festives. Le service du médecin cantonal a précisé les modalités qui permettront aux autorités cantonales et communales compétentes d'exiger, dès 2016, que les organisateurs mettent en place les mesures nécessaires.

L'élargissement des activités de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles psychiques s'est poursuivi avec l'octroi de soutiens financiers à cinq projets ou associations genevoises actives dans ce domaine (Stop suicide, Trajectoires, Resiliam, CTAS et Onex santé). Un événement participatif avec plus de cent acteurs concernés par la problématique de la santé mentale a eu lieu afin, d'une part, de créer ou de renforcer des liens entre ces derniers et, d'autre part, d'explorer des éléments nouveaux dans ce domaine. Enfin, un groupe de travail cantonal sur la promotion de la santé mentale s'est constitué.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal (SPhC), chargé d'assurer la surveillance du marché des

produits thérapeutiques et chimiques, a réalisé 179 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 190 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques.

Le SPHC abrite depuis le 1^{er} janvier 2014 la commission cantonale d'éthique de la recherche. En 2015, cette dernière a examiné 275 protocoles de recherche. 225 protocoles ont été acceptés d'emblée, quarante ont reçu un avis conditionnel en attente de réponse et dix ont reçu un avis de non-entrée en matière.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 3'500 inspections dans environ 2'900 établissements publics différents. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, environ 7'200 produits ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 16%.

L'objectif de permettre aux inspecteurs de prélever des échantillons en vue de contrôle d'hygiène toutes les deux inspections au minimum est en passe d'être réalisé grâce à l'augmentation de la capacité analytique du laboratoire de microbiologie.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé 431 échantillons d'eaux de baignade et mené 192 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans environ 80 cas.

Tableau du nombre d'inspections par année

Domaine	2013	2014	2015
Produits thérapeutiques	179	174	179
Produits chimiques	144	199	190
Fabricants/distributeurs de denrées alimentaires (DA)	2'753	3'214	3'031
Manifestations publiques (DA)	402	482	364
Animaux abattus inspectés (sauf volailles)	3'600	3'733	3'351
Piscines	204	175	202

A noter que le nombre d'animaux abattus est légèrement en baisse par rapport à 2014 (10%). C'est également le cas pour les bovins (n = 399, soit une diminution de près de 12%).

Une cartographie de l'ensemble des exploitations de bovins, ovins, caprins, porcins et volailles a été effectuée afin de lutter de manière optimale contre toute éventuelle épizootie.

Renforcer la protection de la population contre les morsures de chiens

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et rôdée, qui permet de maîtriser au mieux le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines, en augmentation de 12% par rapport à 2014, sont traitées de manière prioritaire. Pour rappel, les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuge ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douane et police ont l'obligation d'annoncer les accidents au service.

Chiffres-clés	2013	2014	2015
Agressions par des canidés	239 (dont 101 sur humains)	224 (dont 103 sur humains)	254 (dont 115 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	107	102	94
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	210	207	180

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

L'âge d'entrée en EMS pour la période du 31 mai au 31 octobre 2015 était de 85,6 ans, légèrement supérieur à la cible de 83,3 ans. Ce résultat est bon; des fluctuations sont cependant attendues.

La durée moyenne de résidence des résidents d'EMS décédés entre le 31 octobre 2014 et le 31 mai 2015 était de 3,2 ans. Cette durée, qui est très légèrement inférieure à la cible (3,3), est bonne. Des fluctuations importantes de cette durée peuvent être attendues en lien avec le décès de résidents ayant des durées de séjours très élevées.

En ce qui concerne la sécurité sanitaire, la promotion de la santé et la prévention, les objectifs figurant au budget du programme ont été globalement atteints par les services concernés, tant en termes de prestations que de délais de traitement des dossiers, du respect des cadences des inspections, des contrôles et des analyses, compte tenu des risques inhérents à chaque domaine d'activité.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

L Economie

L01 Développement et soutien à l'économie

L'année 2015 a été marquée par un environnement économique difficile. La décision par la BNS de mettre fin au taux plancher a pénalisé la compétitivité des entreprises suisses largement orientées vers les marchés extérieurs. Les entreprises étaient déjà confrontées à deux enjeux majeurs: la troisième réforme de l'imposition des sociétés et la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

Dans ce contexte, l'action menée dans le cadre du programme de développement et du soutien à l'économie s'est fondée d'une part sur la définition de lignes et d'objectifs stratégiques à moyen terme afin d'assurer une croissance qualitative, équilibrée et diversifiée de l'économie genevoise, et, d'autre part, sur un accompagnement ciblé des entreprises dans leurs différentes phases de développement.

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le 24 juin 2015, le Conseil d'Etat a adopté la stratégie économique cantonale 2030. Un premier volet de la stratégie propose un état des lieux de l'économie genevoise et une analyse de ses principaux secteurs. Cette étude est fondée notamment sur les points de vue de plus de cinquante experts faisant autorité dans leur domaine. Cet état des lieux a permis de dégager les enjeux des différents secteurs clés de l'économie genevoise.

Le second volet présente la vision du Conseil d'Etat ainsi que les axes et les objectifs stratégiques. Un accent particulier est placé sur la diversification de l'économie, l'innovation, la mobilisation des ressources disponibles ainsi que sur l'exploration des nouveaux champs d'application qui s'ouvrent dans le cadre des technologies de rupture.

Dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations de la Fongit, de l'Office de promotion des industries et des technologies et de la Fondation d'aide aux entreprises, un important travail de recentrage des missions sur les activités de base de ces organismes a été effectué dans le but de renforcer l'efficacité du dispositif de soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Afin d'apporter un soutien aux entreprises particulièrement affectées par l'abandon du taux plancher par la BNS, le Conseil d'Etat a proposé une loi, votée par le Grand Conseil en décembre 2015. Cette dernière prévoit de soutenir les entreprises industrielles en difficulté au moyen de prêts sans intérêt.

Une action importante a également été menée afin d'accompagner les entreprises désireuses de s'implanter dans notre canton. Ces entreprises contribuent au renforcement des pôles d'excellence de notre économie. Ainsi, les entreprises Incyte, Santen et Menicon, sociétés renommées dans le domaine des sciences de la vie, se sont implantées en 2015 à Genève.

Afin de promouvoir les atouts de notre région, d'inciter des entreprises étrangères à investir dans notre canton et d'accompagner des entreprises locales désireuses de développer des opportunités d'affaires sur des marchés étrangers, le conseiller d'Etat chargé de l'économie a mené deux délégations économiques à Dubaï et à Singapour et Kuala Lumpur. Ces missions ont également permis de développer des synergies avec des partenaires institutionnels de ces régions.

En réponse aux enjeux relatifs à la cybersécurité et à l'utilisation de données sensibles, un forum sur la sécurité informatique a été organisé. Celui-ci a permis de rassembler de nombreux experts du domaine et d'identifier plusieurs pistes d'actions à développer.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année a été marquée par le vote du Grand Conseil sur le transfert d'actifs, qui permet aux Ports francs et entrepôts de Genève SA (PFEG) de devenir propriétaires de leur outil de production. En parallèle, une feuille de route a été fixée par l'Etat de Genève au nouveau président, afin de procéder à une revue des risques et un renforcement des contrôles.

Un premier train de mesures a été rapidement mis en place. Des contrôles permettant de mieux

connaître les clients qui utilisent les infrastructures des PFEG et leurs éventuels sous-locataires ont été introduits. L'accès au site a été sécurisé par un système biométrique. De plus, les PFEG procéderont à la signature d'engagements pour la bonne tenue des inventaires et à l'expertise, par une société indépendante, des marchandises entreposées afin de s'assurer que toutes les législations en vigueur sont respectées. Les contrôles cibleront en particulier le marché des antiquités, dont on sait aujourd'hui que la contrebande explose en raison des conflits au Moyen Orient.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Du point de vue opérationnel, les résultats de l'exercice 2015 ont été similaires à ceux de 2014, tant pour le chiffre d'affaires (25'536) que pour le résultat net (1'220).

L03 Régulation du commerce

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Adoption de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et de son règlement d'exécution (RRDBHD)

La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) a été adoptée par le Grand Conseil en mars 2015. Les nouveautés introduites par la loi concernent, pour l'essentiel, le secteur de la restauration au sens large. La loi renforce la réglementation à plusieurs égards, tout en simplifiant le dispositif et en étendant les horaires des établissements. Après une large consultation des parties prenantes, le règlement d'exécution a été adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2015. Il est entré en vigueur avec la loi au 1^{er} janvier 2016. Le règlement favorise notamment l'entraide administrative et la coordination entre autorités. Il institue aussi une commission consultative tripartite qui permettra de renforcer la coordination entre les partenaires sociaux et l'OCIRT.

Au vu du changement de pratique que suscite cette nouvelle loi, un travail important de communication a été entrepris auprès de l'ensemble des partenaires concernés.

Loi sur les taxis

La loi sur les taxis de service public et autres transports professionnels de personnes adoptée

en mars 2014, qui concrétisait un projet de loi déposé lors de la législature précédente, est devenue obsolète, avant même son entrée en vigueur, de par l'évolution du marché des transports professionnels. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a déposé un nouveau projet de loi sur les services de transport de personnes intitulée «loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur» (PL LTVTC). Il est orienté vers une simplification de la réglementation, à l'instar de ce qui se pratique dans certaines villes et cantons de Suisse, et prend en compte les nouvelles façons d'exercer la profession de chauffeur professionnel.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations délivrées	2013	2014	2015
Etablissements publics (LRDBH)	2'717	2'770	2'800
- dont cafés-restaurants	1'894	1'924	1'902
Manifestations au sens de la LSD	2'105	2'043	2'384
Vente d'alcool à l'emporter (LVEBA)	338	350	331
Animations musicales (LRDBH)	695	564	773
- d'ou plaintes pour nuisances sonores	214	103	31

Le secteur des établissements publics reste très stable, le marché étant désormais mature. Le cycle de changement de propriétaire/exploitant par année est également stable, mais se caractérise par un taux de rotation toujours élevé. En effet, en trois ans, un établissement change en moyenne une fois de propriétaire/exploitant.

La stabilité des demandes de vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA) a amené le service du commerce, conjointement avec la police cantonale, à poursuivre les contrôles nocturnes pour s'assurer du respect de l'interdiction de la vente d'alcool entre 21h et 7h du matin. Ces contrôles ont débouché sur la fermeture de dix établissements en infraction, pour un total cumulé de 198 jours.

Les contrôles du service de la métrologie ont augmenté pour atteindre un total de 2'930 pour l'année 2015, contre 2'657 en 2014. Le canton de Genève est ainsi en phase avec les objectifs fixés par l'institut fédéral de métrologie METAS.

Durant l'année, les contrôles des balances concernant la vente brute pour net ont débuté. Ils ont démontré que de nombreux commerces ne déduisent pas le poids de l'emballage avant la pesée. Ces contrôles seront donc maintenus en 2016.

Les contrôles concernant la loi sur les taxis et limousines (transport professionnel de

personnes au moyen de voitures automobiles) et celle sur les transporteurs étrangers ont perduré. Ils représentent 74,5 journées de contrôles. Certains d'entre eux ont été effectués conjointement avec la police cantonale genevoise. Un certain nombre était lié à l'arrivée des services de la société UBER.

Registre du commerce

Dossiers traités par le RC	2013	2014	2015
Inscriptions nouvelles	3'558	3'603	3'469
Modifications	14'998	15'043	14'389
Radiations	3'299	2'845	2'269
Total	21'855	21'491	20'127

Le nombre de dossiers traités par le registre du commerce est en légère diminution. En revanche, le nombre d'utilisateurs de son site Internet cherchant des renseignements juridiques sur les 42'000 entités inscrites à Genève ne cesse d'augmenter.

L04 Surveillance du marché du travail

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Contrôle du marché du travail et application des mesures d'accompagnement

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et des contrôles sur les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail et auprès des entreprises actives sur un marché public. En 2015, 2'132 contrôles et observations d'entreprises ont été menés par l'OCIRT, en complément de ceux effectués par les commissions paritaires.

Contrôles effectués auprès des entreprises suisses

	2013	2014	2015
Nombre d'entreprises contrôlées	1'264	1'391	1'351
Nombre de travailleurs contrôlés	11'878	13'877	15'399
% d'entreprises en ordre	78%	73%	78%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	82%	82%	83%

S'agissant des contrats-type de travail avec salaires minimaux impératifs, l'OCIRT a finalisé la campagne de contrôle dans le secteur des

transports de choses pour compte de tiers. 141 entreprises du secteur du transport de choses occupant du personnel ont été contrôlées. 21% des entreprises contrôlées étaient en infraction. 92% d'entre elles ont payé la totalité des rattrapages salariaux dus. Des amendes ont été prononcées à l'encontre de celles ayant refusé la mise en conformité. De nombreuses entreprises du secteur ont indiqué ne pas occuper de personnel, ce qui est surprenant dans ce domaine d'activité. Une observation renforcée de ces entreprises est donc maintenue. L'OCIRT a également initié deux nouvelles campagnes de contrôle dans le secteur des monteuses de stands et dans l'économie domestique. Ces deux campagnes sont encore en cours.

Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers

	2013	2014	2015
Nombre d'entreprises contrôlées	183	198	334
Nombre de travailleurs contrôlés	615	800	1'338
Nombre d'indépendants contrôlés	58	73	112
% d'entreprises en ordre	39%	22%	32%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	53%	58%	73%
Nombre d'entreprises sous décision interdiction de détachement	18	18	13
Nombre de travailleurs dont l'activité a été arrêtée pour cause d'absence de permis	18	19	49
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	16	37	30

Il convient de souligner que les résultats d'infractions aux salaires minimaux ou de sous-enchères salariales ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale, dans la mesure où les campagnes de contrôles sont précisément menées dans les secteurs identifiés comme à risque. Dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement les situations d'infraction transmises par les commissions paritaires.

L'OCIRT établit aussi les documents reflétant les conditions de travail et prestations sociales en usage à Genève, qui servent de référence lors de l'analyse de la sous-enchère salariale. Les usages sont définis pour 24 secteurs professionnels. 3'198 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

Contrôle des conditions de travail sur les marchés publics

En étroite collaboration avec les partenaires

sociaux et les autorités adjudicatrices, l'OCIRT procède au contrôle des conditions de travail des entreprises suisses et étrangères actives sur un marché public. Lorsqu'une entreprise refuse de se conformer aux conditions de travail applicables, l'OCIRT prononce une décision d'exclusion des futurs marchés publics. Par ailleurs, l'OCIRT contrôle le respect de l'obligation d'annonce des sous-traitants actifs sur un marché public de la construction. Lorsqu'un sous-traitant ne respecte pas son obligation d'annonce, l'OCIRT enjoint l'autorité adjudicatrice de suspendre immédiatement les travaux du sous-traitant et de lui ordonner de quitter le chantier, jusqu'à ce que l'OCIRT ait pu établir que le sous-traitant respecte les conditions de travail en vigueur.

	2013	2014	2015
Nb d'entreprises exclues des futurs marchés publics	29	16	40
Nombre de suspensions de sous-traitants non-annoncés sur des marchés publics	Pas encore de base légale	0	25

Santé et sécurité au travail

1'522 interventions ont été effectuées en 2015 en matière de prévention et de contrôle de la santé et sécurité au travail.

L'OCIRT a, en particulier, mené une campagne de sensibilisation et de contrôle concernant la problématique des risques psychosociaux au travail.

Lutte contre le travail au noir

Résultats des contrôles

Instances	Année	Contrôles		Infractions							
				LEtr		AVS		AI	Impôts à la source		
				E	T	E	T	E	T	E	T
OCIRT ¹	2015	330	2'738	51	165	19	34	-	19	34	
	2014	323	2'457	69	216	21	51	-	21	51	
	2013	310	2'647	51	233	24	70	-	24	70	
OCE/AFC/OCAI ²	2015	330	1'498	-	-	-	-	0	6	16	
	2014	183	1'051	-	-	-	-	9	8	21	
	2013	292	1'226	-	-	-	-	2	1	6	
OCPM	2015	89	89	89	89	-	-	-	-	-	
	2014	229	229	229	229	-	-	-	-	-	
	2013	161	161	161	161	-	-	-	-	-	
CCGC ³	2015	986	22'630	-	-	³	1'846	-	-	-	
	2014	933	25'831	-	-	272	810	-	-	-	
	2013	1'017	108'058	-	-	289	985	-	-	-	

1 Les contrôles effectués par l'OCIRT et la CCGC sont orientés «entreprise». Il peut en découler une variation importante du nombre des travailleurs contrôlés d'une année à l'autre.

2 Les contrôles effectués par l'OCE, l'AFC et l'OCAI sont orientés «travailleurs». Il peut en découler une variation importante du nombre des entreprises contrôlées d'une année à l'autre.

3 non renseigné par la CCGC

S'agissant des contrôles OCIRT, 44 ordonnances de condamnation pour violation de la LEtr sont parvenues à l'OCIRT en 2015.

En complément de ce tableau, il convient de relever que l'Hospice général a examiné 452 dossiers de manière complète et effectué 702 contrôles terrain. 163 mesures ont été prises (notamment arrêt de l'aide). Plus de la moitié des contrôles terrain révèlent au moins une non-conformité.

La lutte contre le travail au noir a permis de facturer quelque 2,6 millions d'arriérés de cotisations et de récupération de prestations chômage indues.

Main d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère a examiné environ 4'000 dossiers en 2015, un chiffre inférieur à celui de 2014. Il convient de souligner que les contingents accordés par la Confédération pour 2015 étaient inférieurs à ceux de 2014.

	2013	2014	2015
Autorisations de travail B acceptées (Etats tiers)	541	451	433
Autorisations de travail L acceptées (Etats tiers)	367	327	266

Si le nombre d'autorisations contingentées délivrées a connu une baisse, le nombre d'autorisations non contingentées a augmenté (séjours de moins de 120 jours dans l'année). Le nombre de demandes déposées par des prestataires de service européens actifs en Suisse reste aussi important.

Les activités du service ont généré des émoluments d'un montant d'environ 682'000 francs.

Lutte contre la sous-enchère salariale

Le Conseil d'Etat a également soumis au Grand Conseil un contre-projet à l'initiative populaire «Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale» (IN 151). Les négociations entre le département de la sécurité et de l'économie, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) ont abouti à un projet de révision de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT), qui constitue un contreprojet à l'IN 151. Ce résultat témoigne de la volonté tripartite de renforcer le dispositif de surveillance du marché du travail dans le canton de Genève en instituant un

nouvel acteur: l'inspection paritaire des entreprises (IPE).

L'IPE pourra agir dans l'ensemble des secteurs. Elle permettra ainsi d'augmenter la détection de cas potentiels d'infractions aux conditions de travail et favorisera une intervention rapide des instances compétentes. L'OCIRT et les commissions paritaires garderont les compétences actuelles. Ils resteront notamment seuls compétents pour prononcer les sanctions prévues dans la LIRT, respectivement dans les conventions collectives de travail.

Le contreprojet prévoit que l'IPE, comme l'OCIRT, bénéficieront d'au moins un inspecteur du travail pour 10'000 salariés, hors secteur public.

Le Grand-Conseil ayant accepté, le 13 novembre 2015 et à l'unanimité, ce contreprojet, sa mise en œuvre est prévue pour 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Formation

Près de 1'400 personnes ont assisté à 18 cours, consacrés notamment au rôle de l'OCIRT dans les conditions de travail en usage ou dans les CTT, aux conditions de travail applicables dans les stages, dans les marchés publics genevois, à la prévention des risques et aux dispositions légales applicables dans les EMS et dans les entreprises de sécurité.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Développement et soutien à l'économie

Malgré un environnement économique difficile et marqué par des incertitudes, les objectifs fixés pour 2015 ont été globalement atteints. En matière de soutien à la création et au développement des entreprises locales, on relève des résultats dépassant les attentes. Ainsi le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide du dispositif de soutien est de 189, soit plus de 25% par rapport à ce qui était escompté. Au niveau des implantations, le canton de Genève a attiré plus de 31 entreprises qui ont contribué au renforcement des clusters de la région.

Par ailleurs, afin de promouvoir l'excellence du tissu économique, le service de la promotion économique a participé activement à l'organisation d'environ 50 événements. Enfin, dans le

cadre du développement des pôles de compétences inter-cantonaux, plus de 77 entreprises ont pu bénéficier de l'apport des plateformes de promotion sectorielle visant à mieux profiler l'économie de la région.

Régulation du commerce

L'objectif d'assurer la qualité des inscriptions au registre du commerce est atteint, tout comme celui relatif à l'enquête de satisfaction réalisée tous les deux ans pour les Chambres de commerce latines.

Surveillance du marché du travail

L'ensemble des objectifs en matière de contrôle du marché du travail est atteint. A relever que le service de l'inspection de travail a effectué un total de 2'132 contrôles en application des mesures d'accompagnement et ainsi dépassé de 33% l'objectif fixé par le SECO.

S'agissant de la lutte contre le travail au noir, le nombre de contrôle est inférieur à l'objectif fixé, ce qui s'explique par le fait que les contrôles portent non seulement sur l'existence d'un permis de travail, mais également sur l'affiliation aux assurances sociales et la perception de l'impôt à la source. Pour 2016, l'objectif devra être adapté en fonction de la complexité des contrôles.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

M Finance et impôts

M01 Impôts, taxes et droits

Ce programme présente la particularité d'être exclusivement constitué de flux financiers et de ne pas contenir de prestations publiques. Le détail de ces flux et les explications qui s'y rapportent figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

Hormis la réforme de l'imposition des entreprises, déjà évoquée dans la première partie de ce rapport de gestion (point 2: Unifier la fiscalité des entreprises), le programme M01 est principalement concerné par les travaux de réévaluation du parc immobilier et la réforme de la fiscalité immobilière qui en découlera. Il convient également de mentionner la révision de l'imposition à la source, certains effets au niveau de l'administration fiscale genevoise de l'échange international de renseignements, ainsi que des projets de lois fiscaux en lien avec le budget ou donnant lieu à des votations populaires.

Réforme de la fiscalité immobilière

S'agissant des travaux liés à la fiscalité immobilière, la loi relative à la préparation de l'estimation des immeubles est entrée en vigueur en juin 2014. L'administration fiscale a donc collecté les données nécessaires auprès des propriétaires dès octobre 2014. Cette opération a pris plus de temps que prévu, soit parce que de nombreux propriétaires n'ont pas répondu dans les temps, soit parce que la qualité des données récoltées n'était pas toujours satisfaisante et a nécessité des démarches supplémentaires. En fin d'année, l'état des travaux a été présenté aux milieux immobiliers et les derniers travaux d'affinement de la méthode sont planifiés pour le début de l'année 2016. Cette ultime opération effectuée, le Conseil d'Etat pourra décider des mesures d'accompagnement qu'il souhaite mettre en place.

Projet de révision de l'imposition à la source en bonne voie

S'agissant de la révision de l'imposition à la source, le Conseil d'Etat avait fait valoir de fortes réserves sur l'avant-projet de loi fédérale mis en consultation par le Département fédéral des finances en décembre 2013, en rapport avec la situation du canton de Genève. Le projet déposé devant le parlement fédéral ne tenait que partiellement compte des réserves émises. Ce n'est qu'en cours de processus parlementaire que ces réserves ont pu être prises en compte,

lors du travail en commission. Le parlement devrait donc accepter une version satisfaisante, qui maintient la pratique actuelle de rectification ultérieure de l'imposition établie par l'employeur. Cette pratique permet de corriger l'impôt sur la base des revenus réels des contribuables dont les deux conjoints réalisent un revenu, et non pas d'utiliser un salaire médian qui, lorsque quelque 80'000 contribuables sont potentiellement concernés, conduirait à de graves inégalités de traitement.

Echange de renseignements

Les discussions au plan international qui traitent de l'échange de renseignements spontanés arrivent à terme et, une fois les dispositions légales adoptées, l'administration fiscale cantonale devra transmettre l'ensemble des accords conclus avec les contribuables (*rulings*) visés par l'échange spontané. Cette pratique vise à rendre plus transparent le traitement fiscal des sociétés multinationales, ce qui nécessitera un travail important et complexe. La mise en vigueur est prévue pour 2018, voire 2017, et l'administration devra s'assurer de disposer de personnel suffisant et formé à cette tâche. A cela s'ajoute l'échange international automatique de renseignements à mettre en œuvre dès 2018 et le traitement des données bancaires transmises par les établissements bancaires étrangers.

Traitement de lois fiscales cantonales

Le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2015 un règlement provisoire relatif à l'imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé. Ce règlement fait suite au dépôt d'un référendum contre la loi 11683 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP). L'entrée en vigueur de cette loi cantonale avait été fixée au 1^{er} janvier 2016. Or, le dépôt du référendum empêche cette entrée en vigueur. Le règlement provisoire vise à la mise en œuvre, dans le droit cantonal, des modifications apportées à la loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense. Il sera appliqué de manière transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi cantonale portant sur le même objet.

S'agissant des allègements fiscaux qui peuvent être accordés à certaines conditions pour favoriser l'implantation de sociétés et soutenir la création d'emplois, le peuple sera appelé à se prononcer le 28 février 2016 sur l'IN 150, qui vise à supprimer cet instrument de développement économique, et sur son

contre projet qui maintient cet outil tout en clarifiant les critères d'octroi des allègements. La commission fiscale du Grand Conseil a décidé, au printemps 2015, de reprendre le projet de loi 11456 élaboré par le Conseil d'Etat pour en faire un contre projet à l'IN 150.

Enfin, le Conseil d'Etat a présenté deux projets de lois visant à plafonner, d'une part, la déduction des primes d'assurances maladie et, d'autre part, la déductibilité des frais de déplacement. La correction de ces spécificités genevoises était de nature à améliorer les revenus de l'Etat. En décembre 2015, le Grand Conseil a adopté la loi relative aux frais de déplacement mais refusé celle qui concerne les primes maladies et accidents.

M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

Ce programme recouvre les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et des passifs financiers. Les données chiffrées détaillées figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

Taux d'intérêts

L'objectif du budget 2015, l'atteinte d'un taux moyen de la dette inférieur à 1,8% (soit un montant des intérêts passifs de 232 millions de francs), a été largement atteint en raison d'un changement majeur imprévu. Le 15 janvier 2015, la BNS a aboli le cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro et a dans le même temps abaissé le taux d'intérêt à court terme à -0,75%.

Des taux d'intérêts négatifs, parfois jusqu'à des durées de dix ans, ont été observés courant 2015 dans un contexte volatile.

La gestion de la trésorerie et de la dette au quotidien a dû être modifiée pour s'adapter à cet environnement inédit, qui rend très coûteux les excédents de liquidités. Le canton a également pu bénéficier de cette nouvelle donne, les refinancements à court terme ayant été quasiment entièrement réalisés à des taux négatifs. Ceci se traduit par une baisse de plusieurs millions de la charge d'intérêt annuelle.

En parallèle, des emprunts à long terme (neuf et quinze ans) ont été réalisés en novembre 2015 à des niveaux de coûts record pour le canton (coupons d'environ 0% pour le neuf ans et 0,5% à quinze ans)

Niveau de la dette

L'introduction des taux négatifs a également modifié le comportement de certains contribuables, avec des versements plus élevés que prévu. D'autre part, le produit du transfert d'actifs à la FTI a réduit l'endettement de 100 millions. Enfin, l'encaissement, au mois de mars, de 420 millions liés à un dossier fiscal particulier a réduit le niveau de la dette 2015, qui s'établit à 12,7 milliards au 31 décembre 2015, contre 13,4 milliards un an plus tôt.

Gestion des risques

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité de la stratégie en matière de gestion des risques liés à la dette, en place depuis plusieurs années. Les principaux paramètres visant à réduire les risques de taux et de liquidité sont inchangés, le canton maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure à 30% et celle des emprunts à court terme inférieure à 25%.

M03 Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue d'isoler et de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dès lors que ceux-ci ont un impact majeur sur la performance financière du canton. Pour l'année 2015, la facture nette du canton de Genève s'est élevée à 256 millions de francs, en baisse de 14 millions par rapport à 2014.

Du côté des charges, alors que la participation globale des cantons à fort potentiel à la péréquation des ressources augmente de 2,9%, celle de Genève baisse de 3,8% et atteint 356 millions de francs (-14 millions). Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 6,8 millions de francs.

S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives en faveur de Genève totalise 107 millions de francs, montant correspondant à celui de 2014.

Genève demeure le second contributeur au titre de la péréquation des ressources, et le troisième contributeur net de la RPT. En 2015, le Tessin rejoint à nouveau le groupe des cantons à faible potentiel de ressources. Ainsi, neuf cantons contribuent au financement, alors que dix-sept sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs

encore plus difficile, tant dans le cadre des conférences inter cantonales qu'au niveau du parlement fédéral.

Fin de la seconde période quadriennale

L'année 2015 marque la fin de la seconde période quadriennale. Lors de la consultation sur le rapport d'efficacité 2012-2015 de la RPT, dont le résultat sert de base au message du Conseil fédéral qui fixe les dotations pour la prochaine période quadriennale (2016-2019), Genève et les autres cantons donateurs se sont fortement mobilisés pour proposer des améliorations visant à rendre la redistribution des moyens financiers plus équitable et solidaire.

Le Conseil fédéral a, dans un premier temps, proposé une réduction de 330 millions de francs de la dotation à la péréquation des ressources, considérant que l'objectif de dotation minimum visé de 85% a été dépassé, tout en refusant les demandes des cantons donateurs. La proposition du Conseil fédéral n'a pas été suivie par le Conseil des Etats.

Au final, le parlement fédéral a adopté un compromis, avec une réduction de la dotation de la péréquation des ressources à hauteur de 165 millions, dont 67 millions de diminution de la facture des cantons donateurs. La compensation des charges est toutefois maintenue dans un rapport équivalent entre les charges topo-géographiques et socio-démographiques, alors que les études scientifiques démontrent que ces dernières sont notablement plus lourdes à financer.

M04 Production et perception des impôts

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2015, l'administration fiscale cantonale (AFC) a mis l'accent sur l'amélioration de ses relations avec les contribuables. En parallèle, elle a participé très activement à tous les travaux importants en cours sur le plan fédéral pour les évolutions législatives, telles que la RIE III, les échanges spontanés d'information ou l'impôt à la source. Au niveau cantonal, les travaux techniques relatifs au projet de réestimation du parc immobilier sont quasiment terminés. Les travaux législatifs pourront suivre courant 2016.

La gestion courante de l'AFC est rendue plus difficile année après année par l'augmentation constante du nombre de contribuables (+8'700 en 2015), qui n'est pas compensée en forces de travail. Cette évolution impose de dégager des gains de productivité. Le retard observé en 2014, soit 25'000 dossiers non taxés, a ainsi pu être maintenu à ce niveau en 2015, moyennant une augmentation du nombre moyen de taxations effectuées par taxateur-trice (de 2541 à 2707).

Faisant suite à la demande effectuée par l'AFC en septembre 2014, la Cour des comptes a analysé la qualité de ses relations avec les contribuables. Un long travail d'investigation et d'observation a eu lieu durant toute l'année 2015, et le rapport sera publié au début 2016.

Parallèlement, une réorganisation du système de traitement des appels téléphoniques est en cours afin de pouvoir répondre à un plus grand nombre de sollicitations. L'amélioration de l'efficacité passe aussi par le développement des prestations en ligne, qui rencontre un succès remarquable. En 2015, le cap des 200'000 formulaires remplis en ligne a ainsi été dépassé (223'978).

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015	Ecart 2015/2014
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ⁽¹⁾	275'618	281'659	290'340	+ 8'681
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ⁽¹⁾	232'623	214'016	218'526	+ 4'510
Production en francs (impôt cantonal)	1'314'326'000	1'189'567'000	1'660'562'000	+ 470'995'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	278'752	254'508	286'762	+ 32'254

⁽¹⁾ Par exemple, période fiscale 2014 pour l'année civile 2015.

Grâce aux gains de productivité obtenus par le développement permanent des applications informatiques et à l'extension des seuils de matérialité, les objectifs généraux de production ont été largement dépassés. Cependant, malgré la très forte augmentation des dossiers traités par rapport à l'année précédente, les objectifs fixés pour les taxations de l'année antérieure (85% des dossiers à taxer) n'ont pas pu être atteints. Cela résulte de l'augmentation constante des contribuables dans le contexte d'un effectif en personnel stable.

Réclamations	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015
Réclamations traitées	14'135	11'592	14'042
Solde des réclamations à traiter	4'223	4'186	5'185

Le nombre de réclamations traitées en 2015 est en forte progression par rapport à l'année précédente. Cependant, le stock à traiter à fin 2015 est plus important qu'à fin 2014. Cela s'explique principalement par l'augmentation sensible des réclamations suite à l'envoi des taxations d'office.

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les dossiers des contribuables imposés selon la dépense n'étant pas tous traités au moment de l'établissement de cette statistique, nous indiquons, par le passé, les recettes estimées des trois dernières années fiscales. Ces recettes estimées étaient fondées uniquement sur les dépenses conventionnées, auxquelles était appliqué un taux moyen d'imposition de 20,5%.

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation réelle relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2010, 2011 et 2012, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales
2010	702	346'580'000	493'700	91'244'100
2011	712	364'126'000	511'400	90'325'000
2012	695	359'982'000	518'000	88'940'000

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants:

- la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent;
- les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus

qui en proviennent;

- les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2014 (taxations faites durant l'année 2015) a augmenté d'environ 3,5% par rapport à la période fiscale précédente (1'098 contribuables en plus). En quatre ans, l'augmentation s'élève à quasiment 11% (3'079 contribuables supplémentaires).

Production des services de taxation	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015	Ecart 2014-2015
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ⁽¹⁾	29'385	30'424	31'522	+1'098
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ⁽¹⁾	21'530	24'191	25'331	+1'140
Production de la période fiscale N-1 (impôt cantonal) en millions CHF	483	497	486	-11
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	29'272	31'700	32'218	+518

⁽¹⁾ Par exemple, période fiscale 2014 pour l'année civile 2015.

Allégements fiscaux

Les allégements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allégements peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Bilan du traitement des dossiers d'allègements fiscaux en 2015

En 2015, six allègements fiscaux ont été octroyés, dont deux déploieront leurs effets postérieurement à 2015. Pour ces derniers, aucune donnée concernant la période 2015 n'est dès lors disponible. Les quatre autres allègements concernent deux sociétés actives dans le domaine industriel et deux start-up actives dans le domaine des biotechnologies. Sur la base des *business plan* remis, le montant d'impôts exonérés en 2015 pour les quatre sociétés concernées s'élève à 126'279 francs et le nombre d'emplois créés ou maintenus dans le canton de Genève à 112. Durant l'année 2015, l'administration fiscale a en outre reçu trois nouvelles demandes d'allègements.

D'autre part, neuf sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal ont fait durant l'année l'objet d'un contrôle approfondi concernant les objectifs qu'elles s'étaient engagées à réaliser. A ce stade des vérifications, une société a fait l'objet d'un *claw-back* (clause de retour sur allègement).

Données effectives relatives aux sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal au 31 décembre 2015

Le tableau suivant fait ressortir, pour les années 2011 à 2013, le nombre de sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal, les collaborateurs-trices qu'elles employaient à Genève, ainsi que la masse salariale qui leur a été versée – ces deux dernières données étant basées sur les informations communiquées par les sociétés concernées.

S'agissant des sociétés elles-mêmes, le tableau indique également les impôts cantonaux qu'elles ont payés (impôt sur le bénéfice et le capital, y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct), respectivement le montant d'impôts cantonaux pour lequel une exonération leur a été accordée. Il convient de relever que les données qui y figurent concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allègement partiel (allègement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Année fiscale	2011	2012	2013
Nombre de sociétés	41	41	40
Nombre de collaborateurs	9'960	9'084	8'896
Masse salariale versée	1'418'545'451	1'633'946'312	1'499'527'805
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée ⁽¹⁾	127'669'091	147'055'168	134'957'502
Impôts générés par les sociétés ⁽²⁾	46'071'267	42'191'877	78'615'312
Impôts exonérés au niveau des sociétés ⁽³⁾	202'163'803	102'894'433	93'253'27

⁽¹⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaires) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

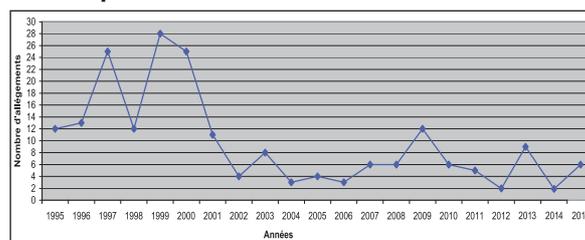
⁽²⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

⁽³⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

Les différentes sociétés concernées se répartissent dans les secteurs d'activités suivants:

Secteur d'activités	2011	2012	2013
Autres services	2	0	0
Production	10	10	9
Quartier général	20	21	16
Start-up	8	9	14
Transports	1	1	1
Total	41	41	40

Historique



Suivi global des sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal depuis 1995

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.15	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1995	12	17 (58%)	1		4			
1996	13	7 (54%)	1		1	1	2	1
1997	24	12 (50%)	5		4		3	
1998	12	7 (58%)	1		2		2	
1999	28	13 (46%)	1	2	7	1	4	
2000	24	17 (71%)	2	2	1		2	
2001	11	5 (45%)			2		4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	6 (75%)	2					
2004	3	2 (67%)					1	
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	6 (100%)						
2008	6	4 (67%)	1				1	
2009	11	9 (82%)	1				1	
2010	6	6 (100%)						
2011	5	5 (100%)						

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.15	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
2012	2	2 (100%)						
2013	9	9 (100%)						
2014	2	2 (100%)						
2015	6	6 (100%)						
Total	199	134	15*	4**	22	2	21	1

A = avant la fin de la période de *claw-back*

B = après la fin de la période de *claw-back*

* sur les quinze sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de *claw-back*, neuf l'ont fait pour un autre canton suisse et six pour l'étranger.

** sur les quatre sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de *claw-back*, trois l'ont fait pour un autre canton suisse et une pour l'étranger.

NB: La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au registre du commerce.

Ainsi, par exemple, une société ayant fusionné avec une autre société sise à Genève et dont l'activité se poursuit de la sorte dans notre canton a été classée dans la colonne «Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.15». A contrario, une société qui a transféré hors canton ses activités au bénéfice d'un allègement fiscal a été classée dans la colonne «Sociétés ayant quitté le canton», ceci même si cette dernière est toujours présente à Genève et continue à y déployer d'autres types d'activités.

La colonne «Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal» comprend les sociétés qui ont obtenu un allègement fiscal du Conseil d'Etat et qui se sont effectivement implantées à Genève. Par rapport aux allègements fiscaux accordés depuis 1995 par le Conseil d'Etat (202), trois l'ont été à des sociétés ne s'étant finalement pas installées dans notre canton.

Ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le présent tableau. Par ailleurs, le présent tableau ne tient pas compte des arrêts octroyés par le Conseil d'Etat qui accordaient une prolongation de la période d'allègement à des sociétés déjà au bénéfice d'une exonération. Des différences peuvent ainsi exister par rapport aux chiffres communiqués dans les rapports de gestion annuels en ce qui concerne le nombre d'allègements octroyés par année.

NB: le présent tableau est à jour au 31 décembre 2015.

Impôt sur les chiens

L'AFC a produit en 2015 des bordereaux d'impôt pour une somme de 1,22 million de francs (part cantonale). En comparaison, l'impôt sur les chiens avait représenté 1,33 million en 2014.

Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à 10,55 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré 272'090 courriers de relance et déposé 49'787 réquisitions de poursuites. En outre, 103 séquestres ont été déposés et ont conduit, notamment, à des saisies de salaire ou à des arrangements de paiement.

Suite à une décision du Conseil d'Etat du 19 août 2015, la gestion des actes de défaut de biens hors fiscaux a été centralisée à l'administration fiscale cantonale. Ainsi, le service des remises d'impôts et du traitement des actes de

défaut de biens a repris 85'000 actes de défaut de biens délivrés à la suite de poursuites infructueuses des services de l'administration.

Recouvrement des créances	2013	2014	2015
Rappels de paiement et d'acomptes ⁽¹⁾	170'767	169'729	183'460
Sommations de payer	80'003	66'2701	88'630
Réquisitions de poursuite	48'760	55'294	49'787
Réquisitions de continuer la poursuite	33'275	31'262	35'202
Réquisitions de vente	1'127	920	1'061
Requêtes en mainlevée d'opposition	2'844	3'338	3'174
Procès-verbaux de saisie	28'060	26'292	25'060
Séquestres	196	133	103

⁽¹⁾ Les rentrées de déclarations fiscales ont été moins importantes en 2014. Le décalage dans la production de taxations en 2015 s'est traduit par une augmentation des procédures de relances en 2015 (rappels et sommations de payer).

Escompte

Pour bénéficier de l'escompte, le contribuable doit s'acquitter de la somme totale avant le 11 février de l'année en cours. S'agissant de l'année 2015, l'escompte (taux 0,5%) a rencontré un succès sans précédent, puisque 30'262 contribuables (personnes physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 1'060 millions de francs.

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2013	2014	2015
Nombre d'inscrits au rôle IS	157'487	163'490	163'941
Nombre de rectifications	59'782	55'582	62'190

L'introduction du barème C en 2014 découle d'une modification de l'ordonnance fédérale sur l'imposition à la source, qui précise que le taux d'imposition est fixé compte tenu du revenu du conjoint qui travaille non seulement en Suisse mais également à l'étranger. Ainsi, en 2015, quelque 15'000 couples mariés avec une activité lucrative des deux conjoints ont été imposés avec ce barème.

En outre, les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires si elles réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. En 2015, ils ont été 12'810 à opter pour ce mode d'imposition, en augmentation de 31,7% par rapport à 2014 (9'723 cas).

Contrôle fiscal

Les indicateurs pour les activités de contrôle, tant en termes de nombre de dossiers traités que de production, continuent à évoluer favora-

blement en 2015. Le déploiement des activités au travers de deux services distincts, suite à la réorganisation du contrôle en 2014, a un effet positif sur l'organisation du travail, le suivi des dossiers et la qualité des contrôles.

Malgré l'augmentation du nombre de dossiers terminés en 2015, qui s'explique principalement par l'affectation de collaborateurs supplémentaires au traitement des dénonciations spontanées, le stock des dossiers à traiter reste à un niveau trop élevé. Les mesures prises en 2015 à cet égard devraient produire leurs effets dans le courant du 1^{er} semestre 2016. En fonction des résultats et de l'évolution du nombre de nouveaux dossiers de contrôle, des mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires afin que le service soit en mesure d'absorber sa charge de travail.

et la productivité des taxateurs enregistre une légère hausse, sans toutefois absorber l'augmentation continue du nombre de contribuables.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

	2013	2014	2015
Dossiers terminés durant la période	1'058	1'240	1'378
Montant des reprises ICC + IFD yc intérêts et pénalités (francs)	138'693'622	147'106'617	160'051'207

Dénonciations spontanées	2013	2014	2015
Nombre de dénonciations spontanées attribuées	498	955	1'113

Droits d'enregistrement	2013	2014	2015
Nombre d'actes déposés	25'128	25'669	25'376
Montant des droits d'enregistrement	170'607'848	172'715'961	196'061'060
Montant du droit de timbre cantonal	1'588'488	1'561'143	1'709'944

Droits de succession	2013	2014	2015
Dossiers de succession ouverts	3'593	3'431	3'728
Successions clôturées car considérées déficitaires	323	540	529
Montants notifiés*	89'970'896	120'922'308	254'624'468
Principe d'échéance*	32'426'900	129'695'086	-115'910'286
Total production*	122'397'796	250'617'394	138'714'182

* Le premier total («montants notifiés») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous «principe d'échéance» correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables, pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du cinquième mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

L'atteinte des objectifs du programme M02 est commentée en page 83.

Production et perception des impôts

Globalement, les objectifs de l'administration fiscale sont atteints, tant en matière de taxation que de perception, à l'exception toutefois du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter pour l'année fiscale N-1, qui est en léger repli et qui n'atteint pas l'objectif fixé (77% au lieu de 85%). Les prestations en ligne poursuivent leur croissance

N Culture, sports et loisirs

N01 Culture

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année a été marquée par la signature, en novembre, d'une déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton.

Par ailleurs, au printemps 2015, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi sur la culture. Ce dernier prévoit notamment l'introduction, dès 2016, de mesures concrètes liées à la prévoyance sociale des artistes.

Enfin, les membres du conseil consultatif de la culture ont été nommés en décembre.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La collection du fonds cantonal d'art contemporain a déménagé pour être regroupée dans sa totalité aux Ports francs.

Dans le domaine de l'art public, les projets conjoints avec les privés et les communes se sont poursuivis.

Au niveau des soutiens à la création, ce sont 119 projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse) qui ont bénéficié d'une aide financière.

Le canton a attribué, seul ou conjointement avec la Ville, plus d'une trentaine de bourses et prix à différents plasticiens, auteurs, dessinateurs, musiciens, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain. Ces mesures, qui permettent à ceux qui en bénéficient de réaliser un projet précis, comprennent aussi l'attribution d'ateliers-résidences à des artistes genevois et l'accueil d'artistes étrangers dans des lieux culturels du canton.

Les soutiens au livre ont été réorganisés cette année pour s'adapter à l'évolution du domaine, avec l'ouverture d'une bourse d'aide aux écritures numériques et d'une bourse d'aide à la création en bande dessinée. Dix librairies ont reçu un soutien pour un projet original d'animation et 52 ouvrages ont bénéficié d'une

aide financière attribuée dans le cadre du fonds de soutien à l'édition.

Le canton a poursuivi sa politique de soutien aux compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières, par des conventions conjointes avec la Confédération et la Ville de Genève. Dans le domaine de la diffusion de la culture, il a aussi accordé 72 aides à la diffusion et aux tournées et a collaboré, pour la troisième année consécutive, avec les villes de Zurich et de Genève à l'organisation de la cérémonie des Prix du cinéma suisse.

Par ailleurs, sur la cinquantaine de conventions signées par le canton avec des institutions culturelles, sept ont fait l'objet d'une évaluation en vue d'un renouvellement, avec la préparation de trois projets de loi de subventionnement.

Les activités culturelles proposées aux élèves du DIP dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié du renforcement de la collaboration entre les degrés d'enseignement et les institutions culturelles. De nombreux projets interdisciplinaires ont ainsi pu être réalisés. Pour la première fois, un programme culturel à destination des enseignants et réunissant les offres des acteurs culturels a été mis en place sur le site Internet d'Ecole&Culture. Au total, plus de 150'000 élèves ont bénéficié de plus de 400 propositions culturelles.

Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser un enseignement artistique de base, dont bénéficient plus de 10'000 élèves du canton, ont poursuivi la mutualisation de leurs moyens administratifs et l'harmonisation de leurs procédures. En raison du contexte budgétaire et de la nécessité de stabiliser et de consolider le réseau d'écoles, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre la procédure d'accréditation. Le vote du projet de loi sur les subventions 2015-2018 des écoles accréditées aura lieu en 2016.

N02 Sports et loisirs

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Durant l'année, le travail de planification des équipements sportifs s'est poursuivi pour le développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et du projet pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

Le canton s'est également engagé activement avec la Fondation du Stade pour trouver des pistes de stabilisation de sa situation financière et a réalisé les travaux urgents au niveau de l'infrastructure du Stade de Genève pour assurer la sécurité des utilisateurs et des spectateurs.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Formation Jeunesse + Sport (J+S)

55 cours de formation dans 18 disciplines sportives ont été suivis par 1'200 moniteurs Jeunesse + Sport. Sept cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans et deux modules ont eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de 3 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

Sport-art-études

Plus de 550 jeunes artistes et sportifs ont bénéficié du dispositif sport-art-études, de l'école primaire aux hautes écoles, dans près de quarante disciplines artistiques et sportives. La qualité de ce dispositif est reconnue au niveau national par la reconduction du label Swiss Olympic Partner School, décerné au dispositif genevois jusqu'en 2019.

Relève sportive

Le canton, en partenariat avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, a soutenu quatre projets de centres cantonaux de la relève, à savoir l'Académie de volleyball de Genève, Genève éducation football, Genève futur hockey et l'Institut du tennis de table genevois. Ces centres de la relève sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif que pour le suivi scolaire, pour les voir un jour évoluer au plus haut niveau national ou international.

Team Genève

La sélection des athlètes du programme Team Genève 2015 a été officiellement présentée à la presse en avril. Ce programme, mené en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, offre un soutien financier et médiatique aux athlètes genevois actuellement en quête d'une qualification pour les prochains Jeux olympiques et paralympiques. Formé de 17 athlètes, Team Genève est allé à la rencontre du public lors de plusieurs manifestations sportives d'importance cantonale et nationale (Coupe Davis, matches

du GSHC et des Lions de Genève, course de l'Escalade, concours hippique international).

Manifestations sportives

Le canton a contribué en 2015 au rayonnement de Genève par l'accueil de manifestations sportives d'envergure. L'association Swiss Tennis a ainsi choisi Genève pour disputer le match de barrage de la Coupe Davis face aux Pays-Bas, en présence de Roger Federer et de Stanislas Wawrinka. Genève a également accueilli une manche de la coupe du monde de gymnastique acrobatique, les championnats d'Europe universitaires de tennis de table, ainsi que les championnats d'Europe de triathlon. Par ailleurs, la candidature genevoise pour l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 de Special Olympics pour les personnes en situation de handicap mental, pour laquelle le canton s'est fortement impliqué, a été retenue en septembre 2015.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Culture

Le taux de rayonnement des principaux théâtres (Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève) subventionnés par le canton est supérieur à l'objectif fixé. Le nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants soutenues par le DIP via le fonds d'aide à la diffusion est dans la cible. Quant au nombre de prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales, il est supérieur à la cible. A terme, la mise en ligne de la collection du fonds cantonal d'art contemporain permettra une augmentation significative des prêts.

Le nombre de places offertes dans le cadre de prestations culturelles scolaires aux élèves de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II, est globalement supérieur aux cibles fixées.

Sport

Le nombre de participants de 5 à 20 ans à des cours reconnus par le programme «Jeunesse + Sport» est très largement supérieur à la cible. Le nombre de moniteurs formés a dépassé les attentes, en particulier pour les 5-10 ans (Sport des enfants J+S). Le nombre de talents sportifs nationaux et régionaux soutenus par le dispositif sport-art est supérieur à la cible. Par ailleurs, le nombre de sportifs genevois détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de

Swiss Olympic est supérieur à la cible. Enfin, la mise en place du projet Team Genève 2016 contribue à l'atteinte de cet objectif puisqu'il permet aux sportives et sportifs sélectionnés de bénéficier d'un soutien financier mais aussi d'une visibilité auprès du public genevois.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

O Autorités et gouvernance

O01 Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

O03 Conseil d'Etat

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2015 aura vu se matérialiser les inquiétudes budgétaires évoquées dans le rapport de gestion sur l'exercice précédent, suite à l'abandon de la politique de taux plancher de l'euro par la Banque nationale suisse, le 15 janvier 2015. Ces inquiétudes se sont confirmées au cours des mois suivants avec des perspectives de croissance économiques fortement péjorées, entraînant dans leur sillage à la fois une augmentation du nombre de personnes inscrites au chômage (13'448 au 31 décembre 2015, contre 12'691 une année plus tôt) et une baisse significative des perspectives de rentrées fiscales par rapport à celles envisagées dans le cadre du budget 2015. Cette évolution conduisait potentiellement le déficit 2015 à quelque 200 millions de francs, alors que le budget adopté tablait sur un excédent de recettes de 14 millions.

Or, l'une des priorités exprimées par le Conseil d'Etat pour la législature était de parvenir à financer les investissements importants dont les habitants ont besoin en termes de mobilité, de santé, de formation et de sécurité, en restreignant si possible le recours à l'emprunt, limité par les mécanismes coercitifs de frein à l'endettement. Il n'est en effet pas question pour le Conseil d'Etat de renoncer à la concrétisation d'infrastructures essentielles pour le bien-être de la population. C'est pourquoi, dès la rentrée de septembre, le Conseil d'Etat a pris des mesures immédiates pour limiter les pertes sur l'exercice 2015. Ces mesures, qui concernaient l'exercice 2015, se déclinaient comme suit:

- renoncement à la création de tout nouveau poste;
- autorisation des postes à repourvoir par le-la chef-fe de département;
- gel des engagements de personnel externe au «petit Etat»;
- report à 2016 de l'engagement prévu de nouveaux agents de détention;

- diminution des dépenses générales par le renforcement des règles pour les reports de crédits non utilisés.

Simultanément, il a indiqué ses objectifs pour permettre, d'ici à 2018, de résorber le déficit structurel et d'améliorer la capacité d'autofinancement du canton. Le Conseil d'Etat vise ainsi des économies ou des recettes complémentaires équivalant à 5% des charges de personnel. S'agissant des instruments pour atteindre ces objectifs, le Conseil d'Etat a engagé le dialogue avec les représentants du personnel de la fonction publique. Ce dialogue reste pour l'heure difficile et n'a pas conduit à des avancées significatives. Il sera donc poursuivi en 2016.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accomplissement des fonctions et engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux du département présidentiel et de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

Service administratif du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat et de la diffusion de ses décisions, la chancellerie d'Etat a assuré la préparation et le suivi de quarante séances ordinaires du gouvernement. Ce dernier a traité chaque semaine 230 dossiers et courriers. L'exécutif s'est par ailleurs réuni à six reprises en séance extraordinaire, principalement afin d'aborder les questions budgétaires et le programme de législature 2014-2018.

Chiffres-clés	2013	2014	2015
Séances ordinaires	40	40	40
Séances extraordinaires	14	8	6
Objets traités	5'900	5'500	8'130
Courriers	2'200	1'400	1'090

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat: avis de droit, analyses, arrêtés sur la validité des initiatives populaires, élaboration et contrôle d'actes normatifs ou de directives, conduite de procédures judiciaires, préparation des décisions du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative et suivi de projets en commission parlementaire.

Chiffres-clés	2013	2014	2015
Textes à caractère juridique	794	859	565
Arrêtés de publication	177	158	169
Arrêtés de promulgation	148	179	164
Règlements	111	129	87
Arrêtés divers	18	16	14

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

D'une part, le recueil systématique genevois (rs/GE) est toujours présenté sur Internet (www.ge.ch/legislation) en version «consolidée», actualisée en continu. D'autre part, la législation est également accessible au moyen du site Internet «silgeneve.ch», publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise à jour en continu du recueil systématique genevois, les textes récents étant automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur. De nouvelles fonctionnalités (version PDF, version-1, textes abrogés) permettent en outre à l'utilisateur de visualiser d'anciennes versions de dispositions légales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou *smartphones*.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

De nombreux événements sont organisés afin d'assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat: repas protocolaires, rencontres de travail, visites de courtoisie à l'arrivée à Genève de nouveaux ambassadeurs et consuls ou en l'honneur de personnalités de passage. Les cérémonies de prestation de serment (renouvellement de tous les magistrats communaux, nouveaux policiers et agents de détention), ainsi que les fêtes patriotiques et deux séminaires gouvernementaux extra muros viennent s'ajouter à cette activité.

Le gouvernement genevois a maintenu et renforcé ses relations avec ses interlocuteurs suisses et étrangers. Le Conseil d'Etat a notamment présenté la Métropole lémanique à Berne devant les parlementaires fédéraux de tous les cantons. Il a reçu la délégation du Conseil de l'Union européenne chargée des dossiers avec la Suisse. Il a aussi inauguré un monument érigé en hommage à Nelson Mandela et à son action

en faveur de la paix. Dans le prolongement des festivités liées au bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, le Conseil d'Etat a contribué à la campagne de la Fondation pour Genève, intitulée «Genève à la rencontre des Suisses», de présentation du canton dans de nombreuses villes suisses par le biais d'une exposition itinérante à bord d'un bus. Le gouvernement s'est rendu en visite confédérale dans le canton de Bâle-Ville et a reçu ses homologues lucernois lors des célébrations de l'Escalade. Enfin, à l'instar de l'année précédente, la communauté internationale a été conviée à des événements typiquement genevois. Pour la deuxième fois de son histoire, l'Office des Nations Unies à Genève a ouvert au public les portes de son parc pour un entraînement de la course de l'Escalade avec le soutien du canton.

Fidèle à sa tradition d'accueil de chefs d'Etat et de gouvernement atterrissant sur le territoire genevois, le canton de Genève a assuré, en collaboration avec le service du protocole de Genève aéroport, l'accueil de nombreux chefs d'Etat et de hauts responsables politiques.

Enfin, 526 invitations adressées au Conseil d'Etat, 17 demandes de participation à des comités d'honneur et 12 sollicitations de textes ont été traitées. A cela s'ajoutent l'examen et le traitement de 135 requêtes soumises au Conseil d'Etat pour financement de réceptions et de vins d'honneur organisés par des tiers ou initiés par le canton, seul ou conjointement avec la Confédération et la Ville de Genève, ou encore de livraisons de vin de l'Etat à titre de soutien à des événements.

O04 Surveillance de l'Etat

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Le service d'audit interne est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

Le SAI effectue ses travaux dans le respect strict des normes de la profession d'auditeur, comme

l'atteste sa récente certification aux normes d'audit interne (IIA) et son agrément à l'autorité de surveillance des réviseurs (ASR).

Le SAI organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation. Il effectue ses contrôles de sa propre initiative, selon un programme qu'il remet au Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire:

- selon ses propres choix ponctuels;
- sur mandat conféré par le Conseil d'Etat;
- sur mandat conféré par la commission de contrôle de gestion ou la commission des finances.

Il transmet par ailleurs son programme à la Cour des comptes, afin de permettre une bonne coordination de la surveillance de l'Etat.

Le SAI procède à des:

- audits financiers. L'audit annuel des comptes de l'Etat a comme objectif de fournir une opinion quant au respect de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF D 1 05) et d'apprécier si les états financiers de l'Etat fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie. Par ailleurs, le SAI effectue ponctuellement un audit complémentaire à l'organe de révision des comptes des entités liées à l'Etat;
- audits de gestion. Les audits de gestion ont pour objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Ils ont également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration;
- audits informatiques. Les audits informatiques ont pour objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de trois types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information ou audits plus techniques;
- audits de fraude. Les audits de fraude ont pour objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimu-

lation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.

En 2015, le SAI a émis 39 rapports comprenant plus de 200 observations et recommandations qui ont permis un plus grand respect des lois et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

A travers ses recommandations, le SAI propose chaque année de nombreuses mesures d'économies. Les rapports du SAI ont permis notamment des économies en matière de TVA de 10 millions de francs et vont permettre d'économiser plusieurs dizaines de millions sur les prochains projets.

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Répondant au président du Conseil d'Etat, le Groupe de confiance est chargé de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers B 5 05.10). Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

L'année 2015 a vu aboutir la réalisation de la plateforme didactique «Prévention et gestion des conflits, que faire ?» issue d'un partenariat fructueux entre le Groupe de confiance et des représentants du collège spécialisé aux ressources humaines. Cette plateforme a été diffusée à l'ensemble du personnel de l'Etat avec un message du président du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le Groupe de confiance a encore étendu ses prestations de sensibilisation, intervenant plus fréquemment dans des formations du catalogue Etat, grâce au soutien de l'office du personnel de l'Etat. 2015 s'est encore caractérisée par l'adhésion à son dispositif d'une première commune genevoise, Vernier, suivie de manifestations d'intérêt d'autres communes, encore en projet.

Les prestations fournies par le Groupe de confiance¹

Activités	2013	2014	2015
Nombre de nouvelles situations	247	212	231
Nombre des nouvelles situations initiées par les autorités d'engagement ou les ressources humaines	2	5	4
Nombre d'entretiens	471	365	465
Nombre de médiations effectuées	21	3	10
Nombre de propositions de mesures individuelles	84	105	131
Nombre de recommandations d'intervention collective	9	9	5
Nombre de demandes d'ouverture d'investigation	8	3	5
Nombre d'ouvertures d'investigation	4	1	3
Nombre d'investigations closes	2	3	1
Nombre de demandes d'investigations classées	2	2	-
Nombre d'auditions	47	26	17
Nombre de recommandations d'enquête administrative	-	-	-
Prestations diverses (entretiens téléphoniques jusqu'à 30 min., conseils aux hiérarchies et RH, mails, téléphones d'orientation, formations dispensées, commissions, partenariats, etc.)	1'672	1'534	1'890

Ces chiffres montrent l'importance du travail effectué par le Groupe de confiance en entretiens individuels, qui permettent d'apaiser des situations avant qu'elles ne dégèrent. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation reste bas, les situations ayant la plupart du temps pu être traitées en amont, à travers les entretiens, les mesures individuelles ou recommandations, dans le cadre de démarches informelles. Le volume de nouvelles situations et entretiens est globalement en hausse par rapport à 2014. A noter que les prestations fournies par le Groupe de confiance pour les établissements publics ayant adhéré à son dispositif ne figurent pas dans le présent tableau, qui ne concerne que les situations au sein de l'administration cantonale (petit Etat).

O06 Droits politiques

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2015, le canton de Genève a mis à disposition du corps électoral deux nouveautés technologiques pour faciliter l'expression des droits politiques: une nouvelle plateforme de vote électronique et un bulletin à lecture optique pour l'élection du Conseil des Etats.

Vote électronique

La plateforme de vote électronique CHvote a été utilisée lors des deux votations et quatre élections de l'année. Le 8 mars, l'électorat genevois ainsi que l'électorat domicilié à l'étranger des cantons de Bâle-Ville, Berne et Lucerne ont voté pour la première fois avec la nouvelle version du vote électronique genevois, qui utilise le principe de la vérifiabilité individuelle, soit la

possibilité pour l'électeur de contrôler que son vote a bien été transmis au système selon sa volonté.

Cette évolution de la plateforme genevoise a été ensuite offerte dans 29 communes lors des élections communales du 19 avril (11,34% d'utilisation du canal de vote électronique) et à douze communes lors du second tour des élections des conseillers administratifs, maires et adjoints du 10 mai (13% d'utilisation du canal de vote électronique).

Le 12 août, CHvote a été l'un des deux systèmes suisses autorisés par le Conseil fédéral pour son utilisation lors de l'élection du Conseil national. Cela a permis d'offrir, pour les élections du Conseil national et du Conseil des Etats, le vote électronique dans seize communes genevoises, soit 30% de l'électorat cantonal, ainsi qu'à l'ensemble des Suisses de l'étranger. 17,7% des suffrages exprimés dans ces communes l'ont été par ce canal de vote.

Lecture optique

Pour l'élection du Conseil des Etats, un nouveau bulletin de vote a été mis à disposition du corps électoral genevois. Ce bulletin permet le dépouillement par des machines à lecture optique, les mêmes que celles utilisées pour les votations. Les électrices et électeurs ne disposent ainsi que d'un seul bulletin de vote rassemblant toutes les listes. Ce bulletin unique a permis à dix personnes du service des votations et élections de dépouiller les votes par correspondance en cinq heures dans la nuit du samedi au dimanche, alors qu'il y a quatre ans, 800 jurés avaient procédé au dépouillement en douze heures. Ce nouveau mode de dépouillement est possible grâce à l'adoption par le Grand Conseil, le 18 décembre 2014, d'une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques proposée par le Conseil d'Etat. Cette première utilisation a permis de confirmer le potentiel d'économie de 500'000 francs à chaque opération électorale.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des deux votations fédérales et cantonales pour soumettre six objets fédéraux et deux objets cantonaux.

La chancellerie d'Etat a aussi organisé les deux tours des élections communales les 19 avril et 10 mai 2015. Cela a représenté, pour le 19 avril, l'organisation de nonante scrutins en parallèle pour élire les 924 conseillers municipaux et les

¹ En chiffres absolus

137 conseillers administratifs, maires et adjoints des 45 communes genevoises. Plus de 1'500 jurés ont été engagés pendant trente heures d'affilée, afin de procéder au dépouillement comprenant le comptage et la double saisie des bulletins. Le taux de participation aux élections communales du 19 avril a été de 37,75% alors que celui du 10 mai de 32,11%.

Elle a enfin organisé l'élection du Conseil national et les deux tours de l'élection du Conseil des Etats, les 18 octobre et 8 novembre 2015. L'introduction de la lecture optique a permis de revoir l'organisation du dépouillement centralisé. Pour le 18 octobre, celui-ci a eu lieu à la fois au service des votations et élections, pour le dépouillement par lecture optique du Conseil des Etats, et à Uni Mail, où près de 1'000 jurés ont dépouillé les bulletins du Conseil national.

Pour le second tour de l'élection du Conseil des Etats, le dépouillement s'est déroulé au service des votations et élections, alors que la diffusion des résultats a eu lieu à l'Hôtel de Ville. Le nombre de jurés nécessaires au dépouillement a été d'une quarantaine durant trois heures, permettant ainsi d'atteindre les objectifs d'économie prévues au budget 2015.

Le taux de participation du 18 octobre a été de 43,59% et celui du 8 novembre de 38,26%.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 46,3%, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 42,8%. Le service des votations et élections a traité 551'952 votes par correspondance durant l'année.

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, la chancellerie d'Etat a procédé au contrôle de 53'134 signatures pour:

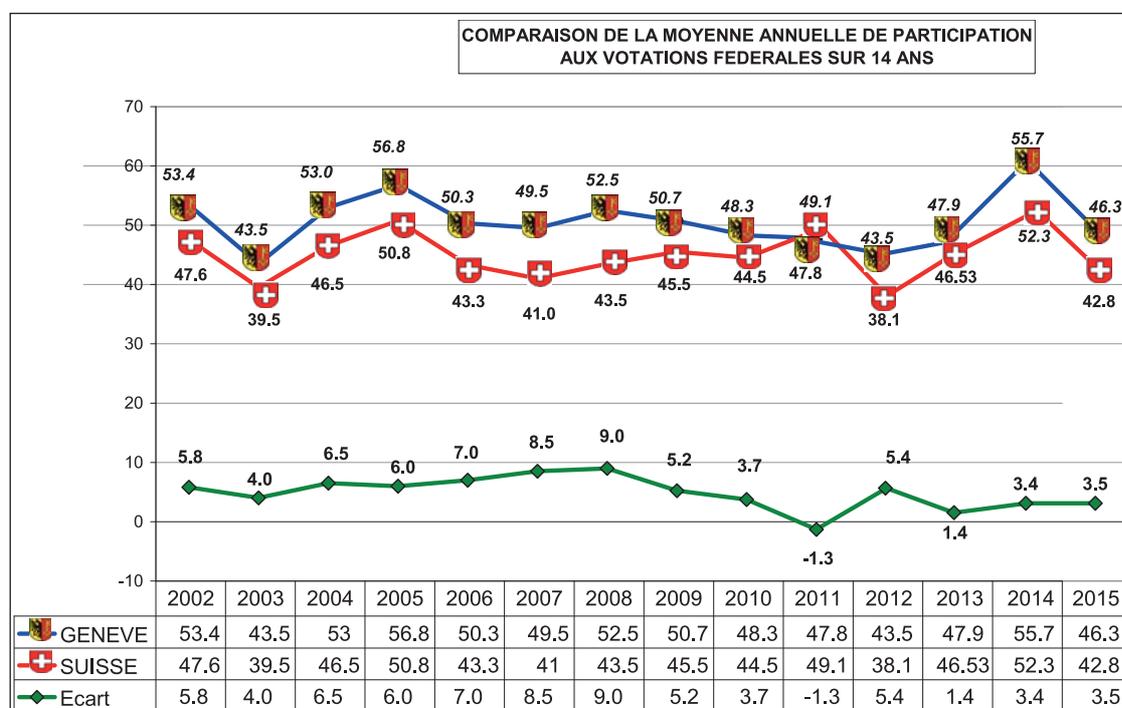
- 3 initiatives cantonales;
- 5 référendums cantonaux;
- 5 initiatives communales;
- 1 référendum communal.

S'agissant des initiatives et référendums fédéraux contrôlés pour le compte des communes genevoises, le service des votations et élections a vérifié la validité de 27'344 signatures.

Le service des votations et élections a également géré le remplacement de 131 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2015.

CinéCivic

En matière de droits politiques, la chancellerie d'Etat a poursuivi, avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, son



action en faveur de la promotion du vote des jeunes électeurs à l'aide notamment du concours CinéCivic. La troisième édition s'est tenue en 2015, avec 118 candidatures, qui ont présenté 80 affiches et 18 films. Lors de cette édition, trois prix ont été décernés pour les films: un pour la catégorie des 15-18 ans, un autre pour la catégorie des 19-25 ans et un dernier Prix Média & Cinéma. En 2015, le concours offrait pour la première fois un prix en catégorie affiche. Les deux centres de formation professionnelle, l'Espace Entreprise et le CFP Arts appliqués, sont associés à l'organisation de ce concours comme des partenaires incontournables.

L'édition 2016 est en cours de préparation. Elle se fera à l'échelon romand, car quatre cantons ont rejoint le projet: Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne.

Semaine de la démocratie

La Journée internationale de la démocratie, instituée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 15 septembre de chaque année, vise à «réexaminer l'état de la démocratie dans le monde». L'Etat de Genève a décidé de donner à cet événement, célébré pour la première fois par un canton en Suisse, une envergure inédite en organisant la première Semaine de la démocratie, du 14 au 19 septembre 2015.

La Semaine de la démocratie est une initiative de la chancellerie d'Etat, en partenariat avec l'Union interparlementaire, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, le département de la sécurité et de l'économie, le Grand Conseil, le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, l'Université de Genève, la Ville de Genève, le Parlement des jeunes genevois et les nombreuses associations qui ont participé aux différents événements.

Au total, près de 13'000 personnes ont pris part aux différents événements proposés durant cette semaine (dont 11'000 élèves).

Institutions 3D

Institutions 3D est un programme de promotion de la citoyenneté proposé aux écoles du canton, qui amène les jeunes à découvrir les institutions et à réfléchir au principe de la séparation des pouvoirs, au processus de création des lois ou encore au cheminement d'un bulletin de vote lors d'une opération électorale.

Pas moins de 150 élèves, du primaire au post-obligatoire, ont participé à ce programme.

Deux groupes d'une dizaine de personnes en situation de handicap ont également pu en profiter.

O07 Affaires extérieures

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Genève internationale

La mise en place d'une structure de coordination «grand projet» assure une vision cohérente de l'aménagement pour l'ensemble du secteur couvert par le PDQ «Jardin des Nations», où se concentrent les organisations internationales. Le planning des nombreux chantiers de construction des organisations internationales coïncide avec celui des infrastructures de transport amenées à être réalisées dans le périmètre du Jardin des Nations. Plus de 500 millions de francs vont être investis au cours des dix prochaines années pour la réalisation d'infrastructures majeures, comprenant notamment la route des Nations, l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et l'extension du tramway entre la place des Nations et Ferney-Voltaire.

Dans ce périmètre, durant la prochaine décennie, la rénovation des sièges des principales organisations internationales à Genève nécessitera plus de 2 milliards d'investissements, financés notamment par les organisations elles-mêmes, la Confédération et le canton. La rénovation du Palais des Nations constitue évidemment l'élément central de ce programme. Le vote par l'assemblée générale de l'ONU, fin 2015, des budgets escomptés pour ce plan stratégique patrimonial constitue une bonne nouvelle. Le Conseil d'Etat prévoit une contribution de 60 millions, laquelle s'ajoute au prêt sans intérêt de 400 millions de francs accordé par la Confédération.

D'autres organisations internationales doivent rénover ou reconstruire leurs bâtiments, particulièrement l'OMS, l'OIT, l'UIT et la FICR. En 2015, l'Organisation mondiale du travail a commencé à rénover son siège, un chantier de plus de 200 millions de francs. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2019. L'Organisation mondiale de la santé a désigné le lauréat de son concours international d'architecture pour son projet prévu en 2017, devisé à 140 millions de francs. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a déménagé l'ensemble de ses 350 collaborateurs fin 2015 pour permettre la construction de son

nouveau bâtiment, dont le chantier débutera au printemps 2016. La planification des projets immobiliers de l'UIT et du CERN se poursuit. Le canton, la Confédération et la FIPOI accompagnent ces programmes.

Un projet de loi a été déposé pour permettre la fusion de la Fondation du centre international de Genève avec la FIPOI, dans l'objectif de favoriser des économies d'échelles et d'accroître l'attractivité de l'offre en surfaces de bureaux pour les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. En parallèle, une restructuration de la FIPOI visant à améliorer sa gestion a été initiée.

Le projet de Fondation pour la Cité de la musique devrait permettre la construction d'une salle de concert philharmonique d'environ 1'700 places et le regroupement des élèves de la Haute école de musique. Il bénéficie du soutien unanime des autorités cantonales et communales ainsi que des organisations internationales partenaires. Ce programme serait réalisé sur les parcelles des Feuillantines, à côté de la place des Nations, en remplacement du projet de la Tour des Feuillantines.

2015 a par ailleurs vu l'inauguration d'un monument en hommage à Nelson Mandela dans le parc Rigot, en réponse à une motion du Grand Conseil. L'œuvre a été réalisée par le lauréat d'un concours d'étudiants de la Haute école d'art et de design de Genève.

Solidarité internationale

Les résultats de l'étude confiée à l'Université de Genève pour établir une cartographie des différents acteurs de la solidarité internationale dans le canton ont été présentés aux communes et aux médias. Il en est principalement ressorti que toutes les collectivités publiques genevoises sans exception s'engagent en faveur de la solidarité internationale.

L'aide aux missions diplomatiques des pays les moins avancés a permis de contribuer au loyer de quarante missions présentes à Genève, pour un montant de 1'380'936 francs. Une nouvelle mission, celle de la République du Malawi, a formulé une demande pour son installation à Genève en septembre 2015.

Accord sur les prestations du projet d'agglomération 2^{ème} génération

Les Conseils d'Etat genevois et vaudois ainsi que la Confédération ont approuvé en été l'accord sur les prestations du projet d'agglomé-

ration franco-valdo-genevois de deuxième génération. Cet accord prévoit le versement de 204 millions de francs de subventions fédérales pour la mise en œuvre de mesures d'infrastructures de mobilité sur le territoire du Grand Genève. Parmi les principales mesures figurent le tram Genève-Cherpines-Saint-Julien-en-Genevois, le bus à haut niveau de service entre Cornavin et Gex et la requalification de l'axe routier Nations-Charmilles.

Ordonnance «Swissness»

Le 2 septembre 2015, le Conseil fédéral adoptait l'ordonnance d'exécution de la loi «Swissness» concernant les denrées alimentaires. Un intense travail de *lobbying* a été mené, en collaboration avec les milieux économiques et les autorités françaises, pour assurer aux produits de la zone franche du Pays de Gex et de la Haute-Savoie de continuer à bénéficier de la désignation «Suisse», position qui a pu être défendue avec succès.

Programme de rénovation du Palais des Nations

Les démarches dans ce domaine, dont le succès est essentiel à la pérennité de la Genève internationale, sont détaillées dans le chapitre relatif à la Genève internationale.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

26 nouvelles ONG se sont installées à Genève en 2015 (seize créations, huit ouvertures de bureaux de représentation et deux transferts de siège). Parmi elles, vingt ont bénéficié du soutien du service ONG du Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI). Au 31 décembre 2015, quatre ONG recevaient un soutien cantonal au paiement du loyer de leurs bureaux.

Le site Internet du canton consacré à la Genève internationale a vu sa fréquentation augmenter de plus 50% par rapport à 2014. Il a ainsi atteint les chiffres de 243'922 visites et 174'676 utilisateurs. Le canton a soutenu d'autres projets de promotion de la Genève internationale, notamment dans le cadre du projet de changement de perception de l'Office des Nations Unies à Genève.

Par ailleurs, le canton a maintenu son soutien aux prestations du CAGI et du Club suisse de la presse. Le contrat de prestations avec le Club suisse de la presse a été renouvelé pour la période 2016-2019. Une proposition

similaire pour le CAGI a été soumise au Grand Conseil.

La commission consultative de la solidarité internationale a accompli son mandat et a examiné 22 projets qui ont été soumis au Conseil d'Etat. Le montant accordé en 2015 pour des subventions de solidarité internationale à l'étranger a été de 6'785'521 francs, dont 15% ont été consacrés à des projets en relation avec l'environnement, dépassant l'objectif prévu dans le budget 2015. Le solde a été utilisé pour venir en aide aux victimes des crises humanitaires, principalement en Syrie et dans les pays limitrophes, et pour des projets en relation avec les domaines de la coopération internationale: santé, éducation, droits humains et aménagement du territoire.

Les manifestations à Genève impliquant des acteurs des pays en développement ont été financées à hauteur de 811'164 francs.

Les actions humanitaires du CICR ont été financées à hauteur de 4'500'000 francs. La Fédération genevoise de coopération est toujours au bénéfice d'un contrat de prestations pour un montant annuel de 2'500'000 francs.

Interreg

Le programme européen de coopération transfrontalière Interreg V France-Suisse a officiellement été lancé le 29 mai au château de Chillon. Il touche plus de cinq millions d'habitants et concerne sept cantons romands ainsi que cinq départements français. Pour la première fois, les cantons ont souhaité se réunir au sein d'une seule et unique coordination régionale Interreg, confiée à l'arc jurassien.

Interreg V s'articule autour de quatre objectifs: l'innovation, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'encouragement du transport durable ainsi que le soutien à l'emploi. Depuis le lancement du programme, dix projets ont été adoptés dans l'espace de coopération concerné, dont sept concernent le canton de Genève.

Relations avec la Berne fédérale

Le canton de Genève entretient des relations dynamiques et ouvertes avec la Berne fédérale. Le Conseil d'Etat rencontre les parlementaires genevois avant chaque session fédérale. Il a reçu, lorsqu'elles ont siégé à Genève, la commission de la sécurité sociale et de la

santé publique, la commission de politique extérieure du Conseil des Etats et, à deux reprises, la commission de politique extérieure du Conseil national. Par ailleurs, des rencontres mensuelles avec les Genevois engagés au sein de la Confédération sont régulièrement organisées en présence de personnalités genevoises, sans compter la désormais traditionnelle remise d'une marmite de l'Escalade en chocolat à l'ensemble des parlementaires et conseillers fédéraux.

Vaud et Genève à la rencontre de la Berne fédérale

Dans le même contexte, le mercredi 3 juin, quelque trois cents parlementaires, cadres et personnalités des cantons de Genève et Vaud ont répondu à l'invitation de leurs gouvernements et députations fédérales pour partager un moment de dialogue et de convivialité au Palais fédéral. Le Conseil fédéral était représenté par le ministre de l'intérieur, M. Alain Berset. De nombreux parlementaires d'autres cantons y ont participé, en marge de la session en cours. Ce fut l'occasion de valoriser les apports de nos deux cantons à la prospérité du pays et d'en rappeler les particularités économiques, démographiques et internationales afin qu'elles soient prises en compte dans l'élaboration des politiques fédérales.

La scène intercantonale

La commission Europe de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), présidée par le canton de Genève, a assuré un suivi régulier des différents volets de la mise en œuvre de l'initiative limitant l'immigration, adoptée le 9 février 2014 par la population suisse. La CdC a également traité d'autres dossiers stratégiques majeurs tels que la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises ou l'ouverture du marché de l'électricité. Le siège genevois au bureau de la CdC sera reconduit pour une période de deux ans, soit jusqu'en 2017.

Le canton de Genève siège depuis septembre dans un groupe de travail politique sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons mis en place par la CdC. Ce groupe de travail est composé de trois cantons contributeurs et de trois cantons bénéficiaires, lesquels sont chargés d'élaborer des recommandations afin d'optimiser et adapter la péréquation financière pour la période 2020-2022.

Téléphérique du Salève

Le téléphérique du Salève, soutenu par une politique de communication active de son exploitant, voit son nombre de passagers en constante augmentation, soit plus de 200'000 en 2015.

O09 Intérieur

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Harmonisation des comptes et intercommunalité

La mise en place d'un nouveau référentiel comptable pour les communes, le Modèle de compte harmonisé 2 (MCH2), s'est poursuivie en 2015. Un projet de modification de la loi sur l'administration des communes ainsi que de son règlement d'application a ainsi été adopté par le Conseil d'Etat, suite au préavis favorable de l'Association des communes genevoises (ACG), puis transmis au Grand Conseil en décembre 2015.

Par ailleurs, la modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) portant sur la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité (communauté de communes) a été adoptée par le Grand Conseil au mois de septembre. Un avant-projet de loi portant sur la fusion des communes a également été soumis à l'ACG. Ces deux derniers projets concrétisent ainsi les nouvelles dispositions constitutionnelles en la matière.

Consolidation de la solution d'archivage électronique Gal@tae

La solution d'archivage numérique Gal@tae a été mise en production avec succès. Une quinzaine de SIP (*Submission Information Package* ou dépôt numérique) contenant des données relatives au territoire genevois et couvrant la période de 1937 à 2011 ont été déposés sur la plateforme fédérale de pérennisation.

Conservation du patrimoine archivistique

La recherche d'une solution globale pour la conservation du patrimoine archivistique de la République s'est poursuivie. Une étude de faisabilité a été réalisée et plusieurs rapports produits par un expert international ont permis d'analyser

avec précision les problèmes existants dans les locaux actuels.

Dématérialisation de l'information

La collaboration avec la DGSI a continué dans le domaine de la dématérialisation de l'information. Une directive est en cours de validation.

Achats professionnels responsables

Le Guide des achats professionnels responsables a été mis à jour et complété par de nouvelles fiches thématiques. A l'occasion de la sortie officielle de la nouvelle version du guide, un événement réunissant près de 150 personnes, principalement des acheteurs professionnels, a été organisé à l'Ecole Hôtelière de Genève. La promotion d'une politique d'achats et d'investissements durables s'est poursuivie avec notamment l'organisation d'une formation continue à la HEG les 23 et 24 avril.

Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable

Le projet de révision complète de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda21) (A 2 60) a été adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et soumis au Grand Conseil.

Plan climat cantonal

Dans le cadre de l'article 158 de la constitution genevoise, de l'article 8A de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, et de la stratégie fédérale d'adaptation aux changements climatiques, le Conseil d'Etat a adopté, le 18 novembre, le premier volet du plan climat cantonal. Ce premier volet s'appuie sur deux études scientifiques (bilan carbone et analyse des risques et opportunités liés aux changements climatiques) et fixe les orientations stratégiques de la politique climatique cantonale.

Le deuxième volet, plus opérationnel, sera élaboré en 2016 et présentera les mesures à mettre en œuvre ainsi que les moyens nécessaires à leur réalisation.

Egalité femmes-hommes et prévention des violences domestiques

Dès le 1^{er} septembre 2015, suite à une large consultation effectuée auprès des milieux

concernés, les thématiques égalité et violences domestiques ont été regroupées au sein d'une même entité: le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). Le service a en grande partie réalisé ses projets annuels et poursuivi ceux initiés en 2014.

Le BPEV a répondu à cinq consultations de droit fédéral et une consultation de droit cantonal.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé plus d'une trentaine de communiqués de presse et un nombre identique de publications de la collection «Informations statistiques», éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève (<http://www.ge.ch/statistique>). La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses: «Les Genevois et leur santé, enquête suisse sur la santé (ESS), résultats comparés 1992-2012» et, dans le cadre du partenariat avec le bureau du délégué aux violences domestiques, «La violence domestique en chiffres, année 2014». Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré une fiche: «Tissu productif: porté par le secteur des services marchands, il affiche de forts contrastes territoriaux» en plus de la traditionnelle «Synthèse annuelle».

Contrôle de la conformité des décisions communales

Le secteur des actes communaux du service de surveillance des communes a examiné en 2015, dans le cadre de ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis. Il a préparé les décisions du département présidentiel et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de lois devant être approuvés par le Grand Conseil ou des lettres du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes.

Durant l'année, le secteur des finances communales du service de surveillance des communes

a procédé à l'examen des budgets 2016 et des comptes 2014 des 45 communes du canton.

Vérification de la validité des délibérations communales

Type	2013	2014	2015
Nbre de résolutions	86	62	102
Nbre de communications	105	113	184
Nbre de délibérations	952	955	984
Total actes communaux traités	1'143	1'130	1'270
Nbre de pris acte	176	169	288
Nbre de transmis pour suite	70	40	68
Nbre d'exécutoires	258	290	268
Nbre de décisions	619	600	619
Nbre d'ACE	20	31	27
Nbre d'actes communaux annulés	16	9	7
Nbre de remarques	182	217	223

Promotion de l'égalité

Dans le domaine de l'égalité professionnelle, un plan d'action pour promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale a été adopté par le Conseil d'Etat, le projet pilote mené avec l'OCIRT pour mettre en œuvre un système de contrôle du respect de l'égalité salariale auprès des soumissionnaires des marchés publics a été poursuivi, de même que la diffusion de *newsletters* sur les activités du BPEV et l'organisation des midi-conférences thématiques mensuelles à l'intention des entreprises.

L'année 2015 a été marquée par les élections communales et fédérales. Dans ce cadre, le BPEV a organisé une série d'ateliers et de conférences à l'intention des élues des communes genevoises, qui ont rencontré un vif succès, avec plus de 200 inscriptions. Une soirée de présentation des candidates aux élections fédérales a également été organisée en collaboration avec le CLAFg.

Pour promouvoir l'égalité dans le domaine de la formation, le BPEV a réalisé, en collaboration avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, des ateliers dans le cadre de la journée annuelle «Futur en tous genre» et de la Cité des métiers. Il travaille également sur la réalisation d'un plan d'action cantonale pour promouvoir les filles dans les filières MINT.

Au chapitre de la prévention des violences faites aux femmes, la campagne cantonale de prévention contre les mutilations génitales féminines s'est terminée et a donné lieu à un rapport de bilan. Un nouveau projet a été initié dans le cadre du programme national de lutte contre les mariages forcés. Des actions pour

prévenir les violences sexistes ont également été organisées.

Le BPEV a par ailleurs réalisé un état des lieux sur la défense des droits des personnes lesbiennes, gaies, bi- et trans- (LGBT) à Genève.

Prévention des violences domestiques

Le canton de Genève a continué la diffusion de l'outil électronique ge.ch/stopviolence, conçu pour les milieux professionnels afin qu'ils traitent adéquatement les situations de violences domestiques dont ils ont la responsabilité. Une campagne d'information en a fait la promotion auprès des principales personnes intéressées.

Une nouvelle campagne, lancée en 2014, en collaboration avec les TPG et destinée à la population genevoise, vise à inciter celle-ci à recourir aux spécialistes et à utiliser la ligne téléphonique dédiée aux violences domestiques.

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été prises en compte, dans la mesure du possible, dans la planification ainsi que dans les projets mis en œuvre en 2015.

Archives d'Etat

Les prestations suivantes ont été délivrées de manière régulière:

- la réalisation des calendriers de conservation, des bordereaux de versements et de destructions pour les entités soumises à la loi sur les archives publiques (B 2 15);
- la poursuite du programme de surveillance des archives communales;
- le traitement et la communication des fonds;
- les recherches demandées par le public et par l'administration;
- le développement d'une stratégie pour la gouvernance de l'information.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Les objectifs inscrits au budget de fonctionnement ont été globalement atteints pour la politique publique O.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

P Etats-majors et prestations de moyens

P01 Etats-majors départementaux

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leurs départements respectifs, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements. Les états-majors sont donc partie prenante à la réalisation des objectifs fixés pour les différentes politiques publiques, programmes et prestations présentés dans ce rapport de gestion.

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du contrôle interne s'est poursuivie au cours de l'année. De plus en plus, l'accent est mis sur la pérennisation des procédures définies, mais également sur le fait de s'assurer que les efforts soient proportionnels à l'importance des prestations et à la gravité des risques qui les caractérisent. Dans ce domaine, des réflexions ont été plus particulièrement engagées sous l'impulsion de la mesure 46 du plan de mesures du Conseil d'Etat, visant une simplification et une augmentation de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques. Les managers de l'Etat ont tous suivi une formation permettant d'augmenter la compréhension de leur responsabilité dans ce domaine.

Le cadre normatif de gestion des risques, en vigueur depuis fin 2013, a permis d'harmoniser les pratiques en ce domaine en s'inspirant des normes internationales COSO et ISO. Ce cadre a été complété fin 2015 par des outils permettant à l'Etat de mieux gérer ses risques de continuité. Depuis désormais deux ans, les entités du périmètre de consolidation transmettent à l'Etat les informations sur leurs principaux risques en suivant les critères d'évaluation de l'ensemble de l'Etat. S'appuyant sur ces éléments ainsi que sur les rapports départementaux relatifs aux principaux risques de l'administration cantonale, un document consolidé offrant une vision d'ensemble a été transmis au Conseil d'Etat par le responsable de la gestion globale des risques de l'Etat.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux se réunit chaque semaine pour préparer les dossiers présentés en séance du Conseil d'Etat. Il a par ailleurs siégé à neuf reprises durant l'année dans le cadre de ses missions de coordination et de gestion des fonctions transversales de l'administration. Le suivi des divers collèges spécialisés (ressources humaines, logistique, contrôle interne, systèmes d'information, communication et affaires juridiques) a permis au collège d'accompagner les projets transverses et d'adopter diverses directives internes relatives à ces différents domaines d'activités. Parmi les dossiers abordés, le collège des secrétaires généraux a traité de l'organisation des systèmes d'information, de la politique de formation et de la réorganisation de la gestion des fichiers informatiques de l'administration.

Le collège a également suivi l'avancement du projet de refonte de la plateforme Internet de l'Etat et validé le lancement du projet de refonte de l'application AIGLE. Le collège a par ailleurs abordé avec le service du Grand Conseil la problématique de l'audition des fonctionnaires par les commissions parlementaires. Il a encore échangé avec le préposé à la protection des données et à la transparence et a suivi avec le gestionnaire risques Etat le projet de simplification du système de contrôle interne.

Un suivi régulier des dossiers fédéraux et inter-cantonaux importants pour le canton a été effectué tout au long de l'année. Enfin, le collège des secrétaires généraux a suivi l'avancement des dossiers de refonte des tâches entre l'Etat et les communes, ainsi que SCORE.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le projet de lien au travail (LT), qui vise à une réduction des absences, a été déployé avec des résultats encourageants dans deux départements (le DF et le DALE). Il s'inscrit dans la nouvelle approche du service de santé, qui s'oriente vers des actions collectives et cherche à être plus actif au niveau de la prévention. Il intègre également une vision des ressources humaines (RH) qui cherche à responsabiliser

les collaborateurs-trices et à professionnaliser le management.

Ce changement de regard a suscité de nombreux débats avec les partenaires sociaux membres du groupe de pilotage, et le rapport final a pris du retard. Il devrait cependant être finalisé pour le premier trimestre 2016. Il conviendra alors, d'une part, de mettre en œuvre un déploiement progressif et adapté aux spécificités des différentes structures et, d'autre part, de reprendre le volet de la gestion des absences de courte durée, notamment la formation des cadres de proximité visant à intégrer les principes de gestion des absences. L'objectif consiste à déployer une approche intégrée des absences.

La cellule de retour au travail (CRT) est un des éléments de cette approche. Depuis sa création en 2012, cette structure a permis de résoudre 25 situations; dix personnes sont en stage avec une recherche de stabilisation et neuf situations sont ouvertes. Grâce à un travail d'explication, le rôle de la CRT est de mieux en mieux compris, ce qui a réduit les craintes parfois ressenties quant au risque de perdre des postes en cours de processus.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Santé

Le service de santé du personnel de l'Etat (SPE) s'est profondément restructuré au cours de l'année. Sa mission donne une importance nouvelle aux actions collectives et de prévention et valorise les partenariats. En même temps, le suivi des situations individuelles a été optimisé grâce à une restructuration interne et au renforcement du dialogue avec les RH et les hiérarchies. La décision a également été prise d'internaliser toutes les ressources dédiées à la santé au travail en ne gardant que deux médecins externes centrés sur la médecine conseil *stricto sensu*.

Un nouveau formulaire de demande d'évaluation a été proposé aux RH. En lien avec le projet LT qui préconise de n'adresser au SPE que les situations relevant réellement de la santé au travail, ce questionnaire permet aux RH de mieux structurer leur analyse préalable et de communiquer au SPE toutes les informations utiles. Cependant, une cinquantaine de situations par mois sont portées à l'attention du SPE. Le service cherche à développer une application informatique qui permettra d'analyser les causes des absences et d'interagir de façon plus dynamique encore avec les hiérarchies et les RH.

Une démarche de contrôle interne a été menée dans le service, de pair avec une formalisation de tous les processus. En outre, les modalités de collaboration avec l'université et la HES ont été redéfinies et formalisées dans deux conventions.

Commission santé et sécurité au travail (COSST)

Un modèle de défibrillateur a été choisi pour équiper progressivement les bâtiments de l'Etat susceptibles d'accueillir plus de 150 personnes. La formation «Premier secours» intègre une initiation à l'usage de ces appareils.

Plusieurs cantons se sont réunis pour développer des outils communs pour les métiers des administrations cantonales. Cette solution intercantonale se concrétise à travers la mise en œuvre d'une politique de prévention, la création d'un site internet, de fiches métiers et d'un guide pour l'évaluation des dangers. Ce concept a été validé par la Commission fédérale pour la sécurité au travail. A noter que depuis novembre 2015, le directeur général de l'office du personnel de l'Etat (OPE) assure la présidence de la commission intercantonale de santé et sécurité au travail et que le SPE en assure le secrétariat.

Un projet *Care Team* (soutien par les pairs) a été initié en faveur des membres du personnel ayant subi des événements traumatiques à leur poste de travail. Une quinzaine de personnes suivront une formation en vue d'offrir aux victimes un soutien de type débriefing. Elles feront partie d'un *pool* transversal coordonné par la psychologue du service de santé, elle-même formée à cette thématique.

Service des ressources humaines (SRH)

Le SRH a été très impliqué dans la préparation des séances traitant de la pénibilité en analysant toutes les fonctions soumises par les différentes entités. Il a classé les filières métiers par domaines fonctionnels. Ce travail a servi de base pour les rencontres de concertation avec les syndicats, lors desquelles des informations détaillées ont été fournies sur les notations ainsi que sur les critères d'évaluation. Ces concertations se termineront en janvier 2016. En parallèle, le service a été très sollicité, de manière formelle et informelle, pour mener des analyses selon l'ancien système, notamment en lien avec des restructurations.

	2013	2014	2015
Nombre de cahiers des charges colloqués	N/A	677	N/A
Total des évaluations de fonctions	126	153	158
Evaluations en cours en fin d'année	34	31	23
Nouvelles demandes d'évaluation	116	119	127
Nombre de demandes des départements examinées, hors procédure d'évaluation			183
Nombre d'accords de principe du Conseil d'Etat			47

Services de la formation et de l'apprentissage

En vue d'accroître le nombre d'apprenti-e-s au sein de l'Etat, conformément à la volonté du Conseil d'Etat, un partenariat a été établi avec l'Ifage pour la reprise partielle des cours inter-entreprises destinés aux apprenti-e-s. Si des ajustements restent nécessaires, la collaboration est fructueuse. Un groupe de travail cherche à définir le meilleur chemin pour arriver à l'effectif visé pour 2018, soit un nombre d'apprenti-e-s représentant 4% de l'effectif du personnel administratif et technique.

Le service de la formation (SFE) a renforcé sa collaboration opérationnelle avec les départements en réunissant régulièrement leurs répondants de formation. Avec leur soutien, la mise en place de la formation pour les nouveaux managers a pu être finalisée.

Des réunions avec les responsables des autres entités de formation de l'Etat de Genève ont permis de reprendre les travaux sur la rédaction d'une politique de formation et de rédiger un document générique, assorti de recommandations de mise en œuvre. Ce texte a été présenté et discuté au collège spécialisé des ressources humaines et au collège des secrétaires généraux. Il sera soumis pour validation au Conseil d'Etat début 2016. Ces travaux ont permis de renforcer significativement les synergies entre les différents centres et de mettre en place des collaborations fructueuses. Le SFE s'est notamment impliqué pour accompagner le service de formation de la police dans la migration de son offre de formation sur le système d'information RH (SIRH).

La compétence du SFE en termes d'analyse des besoins est aujourd'hui mieux reconnue et les sollicitations se font beaucoup plus en amont, ce qui permet d'effectuer des interventions pertinentes. D'autre part, le service est à bout touchant dans la construction de deux modules de e-learning, l'un sur la préparation des dossiers soumis au Conseil d'Etat, l'autre sur l'entretien d'évaluation et de développement professionnel et l'entretien d'évaluation et de développement des managers.

Service de formation de l'Etat

	2013	2014	2015
Nombre de personnes formées	3'130	3'071	3'439
Nombre d'apprenti-e-s CFC dual	200	202	227
Nombre de stagiaires matu-pro (MP 3+1)	46	38	39 ^(*)
Nombre de stagiaires formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)	12	8	6

* dont six selon l'ancien règlement

Administration et finances

Dans le cadre de la réforme du système de prévoyance professionnelle, la caisse de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire est entrée dans sa phase de liquidation après le transfert, au 1^{er} juin 2014, des dossiers de ses membres auprès de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Cette opération a été menée en étroite collaboration avec un actuaire conseil et avec le soutien de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP). Conformément aux recommandations de l'ASFIP, une information aux assuré-e-s accompagne le processus.

Après une phase test en 2014 au sein du département des finances, le déploiement du nouveau module de gestion du temps de travail et des absences au sein des départements concernés a été un succès. Son système de *workflow*, via l'espace RH dédié et réservé aux membres du personnel, permet une gestion efficace des demandes d'absence. Une statistique montre que 95% des demandes sont bien enregistrées en respectant le processus du *workflow*. De plus, différentes améliorations ont été constatées par les utilisateurs, apportant ainsi un meilleur confort d'utilisation.

Dans le cadre de l'évolution du SIRH, l'OPE participe en tant que maître d'ouvrage à l'étude générale pour une migration vers la version 9 du progiciel HR-access. Ce projet de migration, indispensable pour la maintenance de l'application, s'étalera sur les prochaines années. Il est mené en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information (DGSI) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) du département des finances.

Pour la deuxième année consécutive, l'OPE a publié un bilan social de l'Etat et des institutions autonomes. Ce document complète le bilan social de l'Etat publié annuellement depuis 2011. Réunissant les principales données relatives aux ressources humaines de l'administration cantonale et des institutions autonomes au 31 décembre 2014, il apporte des informations

clés sur les conditions de travail de plus de 45'000 personnes. L'édition 2014 a été enrichie et prend en compte les entrées et sorties de personnel, ainsi que des informations sur les charges sociales. La collecte de ces informations a incité les responsables RH des institutions concernées à poursuivre les échanges en parallèle afin d'améliorer leurs pratiques respectives en matière de couverture sociale. Elle a donné l'occasion à l'OPE de fournir à titre exceptionnel une documentation spécifique aux EMS afin qu'ils puissent se comparer les uns aux autres.

Paies

	2013	2014	2015
Nombre de paiements effectués	328'169	331'184	341'578
Montant annuel du net versé (millions de francs)	1'898	1'908	1'955

Assurances du personnel

	2013	2014	2015
Nombre déclarations accidents	3'499	3'491	3'624
Montant des indemnités journalières LAA	9'055'438	9'984'362	9'697'192

P03 Gestion financière transversale et achats

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Gestion financière

Clarification et simplification des processus

L'objectif d'une meilleure agilité de l'administration s'est traduit par différentes décisions qui ont permis de simplifier ou de fluidifier des processus comptables et financiers (gestion des engagements de dépenses, saisie de certaines pièces comptables notamment). La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier s'est poursuivie en 2015. Les principaux travaux visent désormais à pérenniser et simplifier le système de contrôle interne.

La direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a élaboré et mis en consultation auprès des départements le manuel comptable ainsi qu'un lexique des comptes, dans le cadre de la mise en place du nouveau plan de comptes harmonisés des cantons (MCH2) en 2014. Ce manuel constitue la dernière strate de la pyramide documentaire qui dû être entièrement revue suite à l'entrée en vigueur de la LGAF, le 1^{er} janvier 2014.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les éléments suivants sont à mentionner:

- la DGFE a mené une refonte complète du règlement sur le contentieux pécuniaire (RCPEC), qui met en œuvre la mesure 48 du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux). Le service du contentieux s'est réorganisé afin d'être en mesure d'accueillir progressivement toutes les créances impayées des départements. Pour ce faire, la gestion des ADB a été transférée à l'administration fiscale cantonale;
- le projet d'optimisation de la TVA, initié en 2012, a permis d'éliminer la TVA facturée sur certaines dépenses de fonctionnement de l'Etat (gain de 4 millions). Avec la mise en œuvre de la mesure 49 (optimisation de la TVA), la DGFE a collaboré avec la direction générale du génie civil pour optimiser la TVA sur les investissements passés et futurs d'infrastructures de transport public (gain net de 11 millions);
- les coupes linéaires imposées sur la politique publique P et les réallocations internes rendues nécessaires par les projets en cours ont conduit, comme depuis plusieurs années, la DGFE à chercher des optimisations et des économies. La réduction du nombre de factures papier et le développement de la saisie par fichier reste la principale source d'efficacité pour la comptabilité.

Gestion des achats

En 2015, la centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 24 millions de francs. Ce montant est établi sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA et représente l'écart entre les prix publics et les prix obtenus à l'issue des négociations et appels d'offres de la CCA. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,8 millions en 2015.

L'année 2015 est marquée par une augmentation de l'activité opérationnelle, principalement dans les mois de septembre, octobre et novembre, en raison de la mise à disposition des reports budgétaires en septembre.

La CCA a finalisé en 2015 les projets de simplification de la gestion du processus d'achat visant à réduire les coûts internes suivants:

- gestion administrative et comptable des photocopieurs par l'incrémentation de fichiers plats et de gestion de tables de données;

- gestion du catalogue interne de l'administration par des catalogues importés;
- révision des catégories d'achats CCA avec une automatisation de l'incrémentation de la clé-comptable;
- réception informatique automatique pour les consommables de bureau.

La CCA a également conduit en 2015 pour l'Etat de Genève la consultation fédérale relative au projet de nouvel accord intercantonal des marchés publics. Elle a participé activement à la mise à jour du guide des achats professionnels responsables et a mené une expérience pilote d'approvisionnement des communes d'Onex et Plan-les-Ouates.

D'autre part, les projets suivants de simplification sont actuellement en développement, en vue d'une mise en œuvre en 2016:

- révision des catégories d'achats départementales avec une automatisation de l'incrémentation de la clé-comptable;
- gestion des catalogues internes permettant la personnalisation de certains articles sur les sites des fournisseurs et l'importation des données des commandes des sites des fournisseurs au système d'information de la CCA;
- automatisation des envois des commandes par e-mail.

Enfin la CCA mettra en œuvre en 2016 une nouvelle organisation de son service des achats permettant gagner en efficacité et en efficacité.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les principales actions réalisées en 2015 ont été:

- le relogement de deux centres de consultation à Onex dans des locaux achetés par l'Etat, permettant de favoriser des synergies, d'améliorer l'accueil des visiteurs ainsi que les conditions de travail du personnel et de résilier deux baux;
- le transfert des charges d'entretien des bâtiments à l'université à partir de janvier

2015 et la préparation du transfert de charges à la HES Genève à compter du 1^{er} janvier 2016;

- la cession de parcelles à la FTI pour un montant de 100 millions de francs au 31 décembre 2015 et la conclusion d'une promesse portant sur l'échange de 60 millions de francs de biens immobiliers;
- la mise en œuvre du transfert d'actifs de 92 millions de francs aux Ports francs de Genève SA, qui sera effectif au 1^{er} janvier 2016;
- la poursuite des négociations avec la Confédération dans le but de libérer le site des Vernets de la présence militaire d'une part et, d'autre part, la participation aux négociations relatives à la promesse de DDP qui sera signée avec le groupe Ensemble afin de construire 1'500 logements aux Vernets;
- le déploiement d'un système (FEX) permettant de réduire à cinq jours les délais de paiement des factures relatives aux investissements de l'office, soit un volume de plus de 200 millions de francs par an;
- le démarrage ou la poursuite de 310 études et/ou réalisations relatives à des projets de rénovation ou transformation, dans le cadre du nouveau crédit de renouvellement de l'OBA 2015-2019. Les projets de rénovations ont été priorisés à l'aide de la nouvelle stratégie issue des expertises sur l'état de vétusté des bâtiments du parc immobilier de l'Etat;
- la réflexion sur la manière de poursuivre la délivrance des prestations avec efficacité tout en intégrant les réductions des moyens alloués (budget et postes);
- la réduction de douze risques significatifs et modérés.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Planification des besoins en bâtiment et terrains pour l'Etat

Inventaire régulier des biens immobiliers

En 2015, le patrimoine immobilier concerne 1'952 bâtiments regroupés en 728 sites et 4'101 parcelles, dont 1'168 sur le domaine public cantonal. Les parcelles d'acquisition anticipées, la majorité des bâtiments de l'Université de Genève, ainsi qu'une partie des bâtiments des HUG en font partie. La surface brute de plancher est d'environ 2,2 millions de m².

Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

Etudes et constructions de bâtiments neufs

Principales études en cours (investissements): l'établissement pénitentiaire des Dardelles (16,5 millions de francs), le centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses (2,9 millions) et la transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville (1,4 millions), contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements.

Subventions à la construction: EMS Clair-Bois (8,4 millions de francs); EMS Prieuré (19,9 millions); EMS La Tour (3,8 millions).

Locations auprès de tiers

	2013	2014	2015
Locations de l'Etat auprès de tiers (francs)	53'405'681	50'523'067	43'890'487
Loyer moyen (en francs/m ²)	331	323	325

Le transfert des baux relatifs aux locaux occupés par l'université a généré une diminution des locations auprès des tiers d'un montant de 5,4 millions, ceci dans le cadre de l'application de la loi sur l'autonomie de l'université.

Nouvelles acquisitions et aliénations

Il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions en 2015, hormis celle résultant d'une opération d'échange avec Vernier. A cette occasion, l'Etat de Genève est devenu propriétaire d'une parcelle de 31'524 m² non bâtie en zone de développement industriel et artisanal qui a ensuite été revendue à la Fondation pour les terrains industriels (FTI). Cette dernière opération s'est inscrite dans le cadre plus large d'une vente à la FTI, fin 2015, de 102 parcelles, pour une valeur totale de 100 millions de francs.

L'Etat de Genève a également promis de vendre, respectivement d'échanger avec la FTI 101 parcelles d'une valeur de 62 millions de francs contre des droits de superficie acquis par la FTI dans le périmètre Praille Acacias Vernets. S'agissant des aliénations, l'Etat de Genève a vendu à la Ville de Genève la villa «Frommel» (plateau de Frontenex 5) et le garage du Manège (rue René-Louis-Piachaud 4).

Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

Approvisionnement en énergies (efficacité énergétique)

Ce programme a permis de réduire les consommations par rapport à 2005 à hauteur de 8,8%

pour l'électricité, de 13,8% pour le thermique et de 42,3% pour l'eau. Parallèlement, le prix des énergies a fortement augmenté depuis 2005, allant de +13% pour l'électricité jusqu'à +95% pour l'eau. Ces augmentations ont impacté nos comptes à hauteur de +12% en moyenne, et ce malgré les efforts consentis dans les économies d'énergies.

La part d'énergie renouvelable thermique du parc en 2015 a été de 8,6%. La réduction globale de CO² est de 13,2% depuis 2005. La part d'électricité d'origine solaire (photovoltaïque) se monte elle à 3,7% de la consommation totale.

L'offre SIG «découverte» relative à l'électricité a été remplacée par l'offre «transition énergétique». Cette dernière permettra l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments, le but étant d'atteindre d'ici 2020 une production représentant 10% de la consommation électrique du parc immobilier.

Rénovations et transformations des bâtiments existants

Parmi les rénovations et/ou transformations terminées: immeuble administratif du DEAS et DIP rue Adrien-Lachenal, collège Calvin, secteur sciences du collège Voltaire, mise en conformité des citernes enterrées sur divers sites.

Parmi les rénovations et/ou transformations en cours: ~50 toitures plates du parc, secteur haute-sécurité de la prison de Champ-Dollon, serres 1-3 du centre horticole de Lullier, Institut universitaire médico-légal, 250 ascenseurs de l'Etat, blindage des 16 postes de police et travaux urgent au stade de Genève.

Sécurité

Suite à l'incendie, fin 2014, du centre de réfugiés des Tattes, trois sites de l'Hospice général ont fait l'objet de mesures sécuritaires complémentaires. Par ailleurs, une étude complète de sécurité incendie a été réalisée au pavillon des inflammables de Sciences II et des travaux de mise en conformité planifiés. L'incident lié à un dégagement accidentel d'ammoniac sur un groupe froid a entraîné l'évacuation des pavillons de Sciences II et III. Des analyses de risques ont été lancées et des mesures techniques complémentaires s'ensuivront.

Des contrats cadres ont été finalisés pour réaliser une campagne d'audits incendie sur les cent bâtiments identifiés comme sensibles, soit trente audits par an jusqu'à fin 2019. Une douzaine de projets liés à la sûreté ont été initiés.

Dans le domaine des polluants (amiante, PCB, HAP, etc.), 130 chantiers de désamiantage ont été réalisés et 531 expertises amiante (diagnostics avant travaux) ont été conduites. Enfin, l'assainissement du site du chalet du Bac à Avully avance, avec l'élimination de près de 500 m³ de boues contaminées. La surveillance des sous-sols pollués se poursuit.

Travaux et contrats d'entretien, nettoyage

Les contraintes budgétaires 2015 n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des travaux d'entretien souhaités. L'ensemble des réalisations représentent un traitement d'environ 20'000 demandes d'interventions effectuées au bénéfice des utilisateurs, ces demandes restant stables par rapport à l'année précédente. L'optimisation des contrats d'entretien et de maintenance se poursuit.

Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

Gestion des baux

La stratégie visant à réduire les locations auprès des tiers a permis de réaliser une diminution des coûts de 2,73%. Une économie de 0,35% de l'état locatif global 2015 (loyers indexé et non indexés) a été obtenue suite à la baisse de l'indice des prix à la consommation. L'ensemble des biens loués aux tiers a généré une hausse des revenus de 4,64%.

Valorisation

La valorisation a préavisé onze projets de modification de zones portant notamment sur 52 parcelles appartenant à l'Etat, d'une valeur totale d'environ 82 millions de francs, ainsi que dix projets de plans localisés de quartier comprenant une cinquantaine de terrains propriété du canton de Genève, représentant une valeur globale de près de 38 millions. Les préavis émis visaient notamment à mettre en évidence d'éventuelles pertes comptables et à proposer des solutions palliatives.

Logistique départementale

Lors de l'année 2015 l'ensemble des départements ont participé au déploiement de l'outil IMAGE pour la tenue des inventaires, avec l'alimentation de la base de données pour une valeur totale de 269 millions de francs. A noter que l'équipement mobile global de l'Etat avec les inventaires métiers et l'équipement informatique correspond à un montant total de 491 millions de francs. Le renouvellement du mandat pour la distribution du courrier interne a été effectué au travers d'un nouvel appel d'offres. On constate également l'avancement

positif de différents dossiers traités en collaboration avec l'office des bâtiments tels que la sécurisation des bâtiments, la directive sur la sécurité incendie, la gestion des locaux, la mise en routes des projets dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 et le suivi des travaux d'entretien au travers du déploiement de l'outil iPorta.

P05 Systèmes d'information et de communication

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Consolider, réformer et développer sont les trois principes qui fondent le programme de législature 2014-2018. Les systèmes d'information et de communication (SIC) ont un rôle important à jouer dans la concrétisation de chacune des priorités fixées par le Conseil d'Etat, que cela soit en support à d'autres politiques publiques ou plus directement dans le cadre d'une véritable politique du numérique, qui doit progressivement se mettre en place avant la fin de la présente législature. Pour parvenir à cet objectif, le Conseil d'Etat a engagé en 2013 une réforme de la gouvernance et de l'organisation de ses SIC.

Cette action en profondeur s'est poursuivie en 2015, avec pour buts:

- de rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine, en adéquation avec son importance croissante dans le fonctionnement de l'administration cantonale ainsi que dans le quotidien des citoyens et des entreprises;
- de s'assurer que les ressources soient affectées aux besoins prioritaires de l'Etat et de manière efficiente;
- de permettre à la direction générale des systèmes d'information (DGSI) de fonctionner en véritable prestataire de services.

Dans le domaine de la cyberadministration, l'approche big bang du programme administration en ligne (AeL) lancé en 2008 s'est vue remplacée en 2015 par une démarche pragmatique et au plus près des objectifs définis à l'échelon fédéral, dans la stratégie suisse en matière de cyberadministration. Concrètement, l'objectif visé est de faire en sorte que les prestations en ligne ne soient plus le résultat d'une mesure extraordinaire, mais soient intégrées dans chacun des projets de l'administration cantonale menés dans la perspective de simplifier le rapport entre les citoyens et l'Etat.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2015, le programme P05 concerne notamment:

- 205'000 comptes utilisateurs, dont la moitié pour l'AeL;
- des actifs corporels et incorporels, composés de 86 SIC et seize catégories d'actifs mutualisés, pour une valeur brute d'acquisition de 666 millions de francs, dont les deux tiers sont amortis;
- un réseau métropolitain constitué de 383 km de fibre optique ainsi que de 67'000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- 25'000 lignes de télécommunication, fixes et mobiles;
- 69'300 équipements numériques, à savoir : 29'600 ordinateurs, dont la moitié pour le secteur pédagogique, 3'700 serveurs informatiques et 36'000 appareils divers (téléphones, télécopieurs, *smartphones*, routeurs, imprimantes, photocopieurs, etc.);
- 1,8 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 380'000 DVD;
- 40'000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 110 millions de messages par an;
- 25 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois;
- 660 applications «métier»;
- 113 projets (en cours à fin 2015);
- la coordination informatique dans le cadre de plus de cinquante opérations menées par la police cantonale genevoise pour la sécurité d'événements (tels que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'Etat.

Le remplacement et l'évolution de ces actifs sont principalement financés par un crédit de renouvellement. Dans une période économique difficile, ce crédit a sensiblement été revu à la baisse dès 2015. En contrepartie, la DGSI prend toutes les mesures pour gagner en agilité et préserver la qualité de ses services. Dans le cadre de la gouvernance des SIC, elle veillera à ce que ces moyens soient bien affectés aux priorités de l'Etat.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSI a poursuivi l'internationalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services. En 2013, l'effectif de la

DGSI était composé de 33% d'externes, malgré un surcoût significatif de ce type d'embauche, des risques accrus en matière de sécurité et de gestion des connaissances ainsi qu'une précarisation de l'emploi pour les personnes concernées. Le plan d'action mis en place par le Conseil d'Etat a permis, en 2015, de réduire ce ratio à 8%, proche de la moyenne mesurée dans les autres administrations publiques.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Etats-majors départementaux

En termes d'objectifs liés à ce programme, les départements ont répondu en cours d'année à 187 interpellations parlementaires, sous forme de motions, résolutions, questions, voire, pour 118 d'entre elles, sous forme de questions urgentes écrites. Les réponses ont été livrées dans les délais dans environ 80% des cas. Pour les questions urgentes écrites, ce taux est de 100%. Et dans plus de 90% des cas, les recommandations principales du service d'audit interne ont été implémentées dans les délais annoncés.

Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Les objectifs sont globalement atteints. Des efforts supplémentaires devront toutefois encore être fournis afin que le taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement professionnel (EEDP) atteigne la cible de 80%. Quant au taux global d'absence de l'administration cantonale genevoise, il est inférieur à 5%, mais cette moyenne recouvre des situations très variables selon les entités.

Gestion financière transversale et départementale des achats

Concernant les achats, les résultats sont extrêmement positifs, puisqu'ils vont au-delà des cibles fixées. L'abolition du taux plancher du franc suisse et l'anticipation de certains achats ont permis d'accroître les économies. Parallèlement, la baisse des ETP génère un accroissement de la productivité. En ce qui concerne l'atteinte des objectifs liés à la comptabilité et au budget, celle-ci ne pourra être appréciée qu'après le bouclage des comptes.

Gestion du patrimoine de l'Etat

Les résultats annuels sont très positifs, avec un taux de réussite d'environ 75% dans les

cibles fixées, particulièrement au niveau de la réduction de l'état locatif, du taux de vacance des parkings, de la réduction annuelle des émissions de CO², du taux de recours déposés sur les décisions d'adjudication des marchés publics et du taux de satisfaction des utilisateurs sur les travaux d'entretien réalisés. L'OBA mettra en place un nouveau concept de suivi et de déploiement d'indicateurs qui sera utilisé comme un vrai outil de management en fixant des objectifs aux équipes. Le but étant d'intégrer des indicateurs de type «projets» afin de mieux contrôler les activités et d'assurer l'amélioration continue des prestations.

Systemes d'information et communication

Comme fixé dans les objectifs, le niveau de maturité de l'Etat dans le domaine des systemes d'information et de commun s'est amélioré en 2015, dans un effort qui ne pourra toutefois pas être relâché dans les années à venir, afin de maintenir dans la durée ce que la Cour des comptes désigne, dans son rapport d'activité 2015, comme une «gouvernance exemplaire». Plus globalement, «la Cour note avec satisfaction que la DGSi poursuit ses démarches d'amélioration qui devraient permettre à terme de répondre aux faiblesses constatées».

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Q Energie

Q 01 Energie

PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Assainissement énergétique du parc bâti

En 2015, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a envoyé les premières décisions obligeant les propriétaires des bâtiments les moins performants à les assainir. La mise en œuvre des obligations faites aux grands consommateurs et les mesures incitatives (ChèqueBâtimentEnergie) ont également été poursuivies.

Pour faciliter le remplacement des simples vitrages des bâtiments protégés, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses. Dans sa nouvelle teneur, il propose des solutions standard automatiquement autorisées et qui réduisent sensiblement la déperdition thermique tout en respectant la valeur patrimoniale du bâtiment.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté les grandes orientations de la politique énergétique proposée par le Conseil d'Etat dans la conception générale de l'énergie.

Réseaux d'énergie et énergies renouvelables

Le canton a poursuivi l'élaboration d'un plan directeur des énergies de réseau, qui présentera une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques et précisera le rôle des énergies fossiles (secours, appoint et transition).

Le canton a développé un partenariat avec des promoteurs privés, Genève Aéroport, Swissgrid et les Services industriels de Genève (SIG) en vue d'enterrer la ligne électrique aérienne à très haute tension le long de l'aéroport et de permettre simultanément le passage des conduites du futur réseau thermique GeniLac développé par les SIG. Ce projet permettra à la fois de rendre constructibles des réserves foncières de 160'000 m² et d'utiliser l'eau du lac pour le rafraîchissement et une partie du chauffage de la zone aéroportuaire ainsi que d'autres zones urbaines.

Le programme Géothermie 2020 s'est poursuivi, en collaboration avec les SIG, avec l'engage-

ment d'une vaste campagne de prospection sur l'ensemble du territoire cantonal genevois, ainsi que dans certaines communes vaudoises de Terre Sainte, laquelle s'est achevée fin 2015. Une fois analysées, les données récoltées permettront d'identifier des sites préférentiels pour réaliser des forages exploratoires afin de mettre en œuvre, à terme, des projets concrets de production de chaleur.

La pose de capteurs solaires sur les toitures a été facilitée. A l'exception des bâtiments protégés, ces capteurs peuvent être posés sans autorisation de construire.

Convention d'objectifs avec les Services industriels de Genève

2015 a été marquée par la signature d'une convention d'objectifs entre les Services industriels et le canton, après consultation des communes genevoises, copropriétaires de cet établissement public cantonal. Cette convention clarifie le rôle des SIG dans la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale, en leur déléguant un certain nombre de tâches d'intérêt public (programmes d'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, etc.). Les objectifs des SIG dans leurs missions principales (fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie thermique; traitement des déchets et des eaux usées) sont également précisés. Enfin, ce texte fixe les modalités d'attribution d'une partie du résultat de gestion aux collectivités publiques propriétaires des SIG, sous réserve d'une nécessaire modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (L 2 35), actuellement en débat au Grand Conseil.

PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le secteur de la planification énergétique de l'office a validé les concepts énergétiques territoriaux de seize périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

Le secteur assainissement a envoyé les 445 premières décisions aux propriétaires de bâtiments dont l'indice de dépense de chaleur est supérieur à 800 MJ/m².an. Ceux-ci ont une année pour faire réaliser un audit énergétique de leur bâtiment. Ensuite, ils devront engager des mesures d'optimisation, voire de travaux lorsque l'indice de dépense de chaleur dépasse 900 MJ/m².an. Le secteur a imparti un délai

à 45 grands consommateurs d'énergie pour s'engager dans un programme d'efficacité énergétique.

Le secteur des autorisations a produit 1'238 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et a délivré des autorisations pour 107 installations techniques. Le secteur a effectué 24 contrôles sur chantier. Il n'y a eu aucun dépassement de délai administratif.

Le secteur des subventions a traité 336 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques.

	2013	2014	2015
Concepts énergétiques territoriaux validés	11	15	16
Grands consommateurs soumis à l'obligation d'efficacité	73	49	45
Requêtes en subvention traitées	456	388	336
Préavis énergétiques produits	650	1'151	1'238
Autorisations délivrées pour des installations techniques	75	124	107

Services industriels de Genève

Les SIG ont amélioré leur offre en matière d'énergie renouvelable. Composé entièrement d'énergies solaire et hydraulique écologiques certifiées *naturemade star*, le label suisse le plus exigeant en matière de protection de l'environnement, l'énergie vendue sous la marque électricité Vitale Vert est désormais 100% locale. Celle-ci est produite grâce à plus de 600 installations solaires sur le canton et aux barrages du Seujet, de Vessy et de Chancy-Pougny.

L'engagement des SIG pour les économies d'énergie s'est poursuivi en 2015 (110 GWh/an d'économies). Cette action pionnière reçoit de larges échos, puisque l'Office fédéral de l'énergie a placé cette année les SIG en tête des fournisseurs engagés dans la transition énergétique.

30 millions de francs ont par ailleurs été investis dans le développement des réseaux thermiques écologiques. Dans le cadre du développement du projet GeniLac décrit ci-dessus, le premier contrat client a notamment été signé.

Au-delà de leur rôle majeur dans la transition énergétique, les SIG sont et restent une entreprise dont le cœur de métier est la gestion des réseaux et des services à la population genevoise (eau potable et eaux usées, gaz,

électricité, gestion des déchets). L'investissement global des SIG dans ces domaines a été d'environ 92 millions de francs en 2015.

Au sein de l'entreprise SIG, le projet EquiLibre, qui repense totalement l'environnement et l'organisation du travail des collaborateurs, a reçu, en novembre 2015, le 1^{er} prix suisse de l'excellence publique, dans la catégorie «innovations dans la gestion des ressources humaines». Le projet «leviers de performance», qui vise à diminuer les charges d'exploitation de 5% d'ici fin 2018 et de 8% d'ici fin 2020, a également été lancé.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Dans leur ensemble, les objectifs de la politique publique Q ont été quasiment atteints et même, pour certains, dépassés.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.